
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(10^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 23 avril 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. - **Mesures d'ordre économique et social.** - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 283).

Discussion générale (*suite*) :

- MM. François Bachelot,
Jean-Pierre Soisson,
André Billardon,
Georges Tranchant,
Raymond Douyère,
Jean Royer, le président,
Dominique Strauss-Kahn,
Maurice Ligot,
M^{me} Edith Cresson,
MM. Jean-Pierre Delalande,
Gérard Collomb,
Jean-Marie Bockel,
Serge Charles,
M^{me} Edwige Avice,
MM. Alain Lamassoure,
Jacques Roger-Machart,

- MM. Gérard Kuster,
Charles Metzinger, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi,
Jacques Sourdille,
André Bellon,
Jean-Paul Virapoullé,
Yvan Blot,
Alain Vivien, Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation,
Aymeri de Montesquiou.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. - **Dépôt de propositions de loi** (p. 311).
3. - **Dépôt d'une lettre rectificative** (p. 315).
4. - **Ordre du jour** (p. 315).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n^{os} 7, 10).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, monsieur le ministre chargé de la privatisation, mes chers collègues, j'essaierai de ne pas déranger l'intimité de cette séance. (*Sourires*).

Je ne parlerai, monsieur le ministre d'Etat, que des projets que vous envisagez pour libérer l'entreprise. Je crains que, de ce point de vue, votre texte ne reste que l'accablant témoignage d'un rendez-vous manqué avec la formidable révolution libérale en marche dans les pays voisins.

Hier, vous nous avez dit que vous faisiez « dans le tranquille », comme vos prédécesseurs. Eh bien, à force de faire « dans le tranquille », vous nous présentez un projet qui est un non-événement libéral ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*.)

C'est un truisme de rappeler que la préoccupation essentielle des Français aujourd'hui est le chômage. Il est déjà moins banal de rappeler que quinze millions d'électeurs ont sanctionné les socialistes parce qu'ils avaient échoué dans la solution de ce problème. Il est vrai que la majorité d'entre

vous ont fait confiance car ils avaient cru déceler dans la plate-forme U.D.F.-R.P.R. une volonté de rupture avec le socialisme. Nous, nous n'avons pas marché. Nous avons dit : « Cette plate-forme est un leurre. » Aujourd'hui, les événements commencent à nous donner raison : si vous avez fait le bon diagnostic, à savoir que l'on ne créera des emplois que si les entreprises sont libres et qu'il fallait s'attaquer aux carcans qui asphyxient nos entreprises - carcans étatique, financier, syndical - le traitement que vous nous proposez échouera car c'est une approche socialiste de la question.

Pourquoi est-il une approche socialiste ? Parce qu'il s'appuie sur le maintien de trois éléments essentiels d'une politique socialiste : premièrement, la prépondérance de l'Etat pour régler les problèmes de relations dans le travail ; deuxièmement, le maintien du contrat de travail dans toutes ses obligations actuelles, principale cause de chômage ; troisièmement, le maintien de deux monopoles qui expliquent le chômage actuel, le monopole de la sécurité sociale et celui de la représentation syndicale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*.)

A partir d'une analyse socialiste, vous ne pouvez pas réussir. Gagner le combat contre le chômage, ce n'est plus l'affaire de l'Etat, mais celle de l'initiative privée, et un véritable plan libéral pour vaincre le chômage aurait dû prévoir trois séries de mesures : ce que j'appellerai des mesures libératoires, d'abord ; des mesures efficaces, ensuite ; des mesures qui soient comprises par la majorité de la population, enfin.

Libératoires, les mesures prises auraient dû l'être, en premier lieu, dans l'esprit. Il fallait montrer clairement votre volonté de libérer l'entreprise.

(Qu'est-ce que cela veut dire ? Non pas proposer une modification des ordonnances de 1945, mais les abroger, et libérer tous les prix, y compris ceux de la pharmacie, bien entendu.)

Il fallait ensuite libérer totalement les changes et le crédit, en particulier pour les P.M.E. et les P.M.I. qui représentent deux tiers des emplois dans ce pays mais qui n'ont accès qu'à 10 p. 100 du crédit bancaire, et indiquer clairement dans la loi que votre nouveau code de la concurrence s'appliquerait également aux activités publiques.

Il fallait surtout « déreglementer » l'entreprise en abolissant la loi sur l'autorisation administrative préalable de licenciement, abolir les seuils, revoir les attributions économiques des comités d'entreprise et mettre sur pied un contrat de travail privé optionnel, discutable entre employeur et employés au sein de l'entreprise. Or il n'est pas question de toutes ces mesures-là dans votre projet.

Les mesures libératoires, en second lieu, auraient dû être immédiates. On ne rompt pas avec le socialisme à tempérament ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*.) Or toutes vos déclarations depuis quelques semaines nous font penser que, compte tenu des difficultés, de l'héritage, etc., vous repoussez l'application de vos demi-mesures.

Les mesures libératoires, enfin, auraient dû concerner toutes les entreprises, et pas seulement les entreprises industrielles. Il fallait clairement indiquer qu'elles s'appliqueraient aux entreprises commerciales, agricoles et artisanales et aux professions libérales. Or, la façon dont les travailleurs indépendants ont été exclus de la concertation préalable me fait penser qu'ils seront également exclus du bénéfice de ces mesures.

Tout cela appelle de ma part la première remarque suivante : les mesures que vous nous proposez ne sont pas des mesures libératoires pour l'entreprise. Rien n'est marqué noir sur blanc.

Il fallait ensuite - c'est mon deuxième point - proposer des mesures efficaces. Etre efficace, cela veut dire s'attaquer à l'essentiel. On sait que ce qui asphyxie les entreprises aujourd'hui, ce sont les charges sociales. Or pour vous attaquer aux charges sociales - qui sont d'ailleurs, en France, financées pour 52,8 p. 100 par les employeurs, c'est-à-dire 11 points au-dessus de ce que paient les autres employeurs de la Communauté européenne - que nous proposez-vous ? Tout simplement que l'Etat fasse un cadeau de 4 milliards aux entreprises, cadeau que le contribuable va payer. Non ! Il fallait s'attaquer à une réforme de la protection sociale par une série de mesures à moyen terme et dans l'immédiat.

A moyen terme, il fallait annoncer une redéfinition de la protection sociale, en particulier pour bien préciser ce qui doit relever de la redistribution, de la solidarité nationale - c'est la politique familiale - et dire, pour faire des économies, que cette politique familiale serait exclusivement réservée aux nationaux. C'est une notion essentielle. Tout le reste, que ce soit la maladie, le chômage ou la vieillesse, doit relever des assurances personnelles. L'Etat n'a plus à être le gérant du système, mais simplement le garant du niveau des prestations.

Il fallait, ensuite, prendre dans l'immédiat quatre types de mesures.

En premier lieu, pour réaliser de véritables économies dans la gestion, vous pouviez imposer ce que j'appellerai « le budget global de gestion » des caisses de sécurité sociale. Une telle homogénéisation aurait permis, dès la première année, d'économiser 20 milliards de francs.

D'autres économies auraient été possibles en empêchant, en deuxième lieu, la fraude à la sécurité sociale, grâce à l'établissement d'une carte de sécurité sociale personnalisée avec photo d'identité.

En troisième lieu, la séparation des caisses « maladie » pour les nationaux et pour les étrangers aurait, elle aussi, procuré des économies. Nous n'avons pas à financer sur nos cotisations et nos impôts la santé des villageois de l'Afrique du Nord. C'est très clair. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

Il fallait, en quatrième lieu, introduire la concurrence, au-delà du tarif de remboursement de la sécurité sociale, en mettant en compétition les assurances privées et la sécurité sociale.

Surtout, il fallait contrôler la gabegie que l'on peut constater actuellement dans la gestion de la protection sociale. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais le budget social de la nation était, l'année dernière, de l'ordre de 1 550 milliards de francs. Sur cette somme, 193 milliards ont été consacrés au fonctionnement. Si l'on admet, pour les dépenses de gestion, un taux de 6 à 7 p. 100, cela veut dire que 93 milliards de francs n'ont pas été reversés en prestations. Ainsi, monsieur le ministre d'Etat, vous allez imposer un point supplémentaire de cotisation pour combler un éventuel déficit, un « trou » de 4 milliards de francs, alors que l'on ne sait pas ce que l'on a fait de 93 milliards de francs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

Si nous voulons sauver nos entreprises, il faut faire des économies drastiques sur le budget de la protection sociale. C'est essentiel. Le surcoût de la protection sociale tue, à l'heure actuelle, la protection sociale.

Il fallait enfin - c'est mon troisième point - des mesures qui soient comprises par l'ensemble des Français. Il y avait à cela deux conditions : premièrement, que les Français aient compris que l'effort qu'on leur demandait allait servir à leurs enfants, à leurs parents, qu'en matière d'emploi, on applique le principe de la préférence nationale ; deuxièmement, que l'ensemble des Français soient concernés.

Or que constatons-nous ? Que vous discutez avec des syndicats qui ne sont pas représentatifs dans les faits, s'ils le sont dans le droit. Ce que veulent les Français c'est, si je puis dire, la satisfaction de la somme de leurs revendications individuelles et non pas des espèces de revendications « globalisées » qui ne servent qu'à conforter les permanents des syndicats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

Les syndicalistes - qui représentent moins de 15 p. 100 des salariés - ne servent pas de liens entre l'employeur et l'employé. Ils sont un écran entre le patron et ses collaborateurs.

Dans votre loi, vous auriez dû prévoir une modernisation de la représentation syndicale, une redéfinition des droits syndicaux, en particulier l'application de sanctions en cas de grève sauvage. Or de tout cela il n'est pas question. C'est pourquoi je dis que votre projet, monsieur le ministre d'Etat, n'est en rien un projet de libération de l'entreprise. Vous ne vous attaquez à aucun des carcans qui l'étouffent, que ce soit le carcan étatique, le carcan financier ou le carcan syndical. Ce que vous nous proposez, c'est le énième pacte pour l'emploi des jeunes, auquel vous ne croyez d'ailleurs pas tellement puisque vous ne le chiffrez même pas !

Je suis très étonné, chers collègues de la majorité, parce que toutes les mesures que je viens d'énumérer figurent, vous le savez, dans votre « plate-forme ». Pourquoi donc, alors que vous avez été élus sur ces thèmes, que les Français vous ont fait confiance en raison, précisément, du contenu de votre plate-forme, rien de cela n'apparaît dans le projet qui nous est soumis ?

Je crains que vous n'ayez fait une certaine analyse politique de la situation, estimant qu'en prévision des prochaines échéances électorales l'essentiel pour vous était de durer. Pour durer, il vous faut la paix sociale et, pour cela vous avez négocié avec un lobby syndicaliste figé : « nous ne tou-

chons pas à vos privilèges » - ce que, sans pudeur, ces gens appellent les « acquis sociaux » - « et vous, vous nous garantissez la paix sociale ».

Si vous avez effectivement négocié avec un groupe, qui est fort et qui vous fait peur, au détriment des 3 millions de chômeurs inorganisés - qui vous font certes de la peine, mais qui ne vous font pas peur - je dis, messieurs, que c'est très grave, parce que vous nous faites rater à tous le rendez-vous que nous avions avec le renouveau libéral.

Vous ne pourrez pas indéfiniment servir comme alibi à vos électeurs déçus que vous ne pouviez pas faire avancer vos thèses libérales parce qu'ils avaient un esprit d'assistance. Aujourd'hui c'est vous qui êtes à la traîne. C'est pourquoi j'affirme, au nom de mon groupe, que ces gens-là un jour nous remercieront de ne pas avoir cautionné ce que j'appellerai « la gestion de la pauvreté socialisée ». Ils nous remercieront de vous avoir combattus pour que vive la libre entreprise, parce que la libre entreprise, c'est le premier pas vers la richesse d'une nation. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Voici le nouveau Gouvernement soumis, comme tous ses prédécesseurs, à la terrible pression du chômage. Nous approuvons votre démarche, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, qui tend à demander à la formation professionnelle d'être le meilleur artisan de l'emploi.

M. Philippe Séguin s'inscrit dans une continuité, celle du développement des formations en alternance initié par M. Jacques Legendre et la loi de juillet 1980, plus largement aussi, celle de la V^e République qui a eu, depuis 1966, l'ambition d'accomplir pour la formation professionnelle ce que la III^e République a réalisé pour l'enseignement primaire.

M. Philippe Séguin s'est tout naturellement installé dans les meubles du dialogue social. Je me réjouis des TST dans lesquelles ce dialogue a été poursuivi. Les syndicats signataires de l'accord d'octobre 1983 ont jugé « positives » les mesures gouvernementales, après la réunion de la commission permanente de la formation professionnelle qui s'est tenue jeudi dernier.

Je formulerai trois souhaits.

Le premier est que l'apprentissage ne soit pas oublié. Je l'ai indiqué en commission et je vous ai écouté avec attention, monsieur le ministre d'Etat, quand vous avez traité ce sujet.

Lors de la discussion en commission des finances de l'article 2 du projet de loi, j'ai proposé un amendement, qui a été voté à l'unanimité. Je souhaite qu'il puisse être repris par le Gouvernement.

Il tend à faire sa place, toute sa place, à l'apprentissage. Nous nous trouvons devant un risque majeur : les chefs d'entreprise se voient proposer de nouvelles formes de formation en alternance, comme le contrat de qualification, à un moindre coût que le contrat d'apprentissage. Et, si nous n'y prenons garde, nous constaterons une marginalisation de l'apprentissage, que nous ne saurions approuver.

Le congrès de la jeune fédération des directeurs de C.F.A., réuni à Orléans samedi et dimanche, a manifesté à ce sujet une inquiétude que je partage. Il a défini des voies nouvelles, tendant à ouvrir notamment les centres de formation d'apprentis sur la formation continue et à leur permettre d'aller au-delà de la préparation des C.A.P. Une réflexion, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, doit être engagée. Le comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle y est prêt : je désire personnellement la poursuivre avec vous.

Mon deuxième souhait est que les régions ne soient pas tenues à l'écart du dispositif que vous allez mettre en place. Pour une simple raison : depuis le 1^{er} juin 1983, elles ont reçu en matière d'apprentissage et de formation professionnelle continue une compétence de droit commun.

Il est donc nécessaire que vous appeliez les comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi à se mobiliser pour le succès des mesures du Gouvernement. Nous ne souhaitons pas de retour en arrière sur la voie de la décentralisation. Nous souhaitons seulement que vous puissiez entraîner dans votre entreprise l'ensemble des partenaires sociaux, l'ensemble des conseils régionaux.

Mon troisième souhait est que votre plan ne soit pas un plan qui succède à d'autres.

Chaque gouvernement, depuis vingt ans, ajoute sa propre strate et crée son propre plan pour l'emploi. Une simplification est nécessaire, car plus personne, notamment les chefs d'entreprise, ne s'y reconnaît. Or, si nous voulons les faire participer par l'engagement de nouvelles formations à l'effort qui est le vôtre, nous devons leur expliquer les conditions dans lesquelles ils peuvent se mobiliser. Si nous ne le faisons pas, nous risquons un grippage général de la machine.

Un plan pour l'emploi des jeunes, mais aussi un aménagement du temps de travail.

La loi de février 1986, la dernière loi de la précédente législature, ne saurait nous donner satisfaction.

Elle a introduit à bien des égards des rigidités nouvelles. Elle bloque le développement des accords d'entreprise. Or plus de mille accords d'entreprise ont été conclus en 1985.

Quelles sont à cet égard les intentions du Gouvernement ? Nous aimerions, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, que vous puissiez nous les préciser.

La position de l'U.D.F. est claire. Je l'avais exprimée lors des débats précédant le vote de la loi de février 1986. Je la rappelle.

Il ne fallait pas légiférer.

Il n'appartenait pas à un gouvernement finissant de définir des règles limitant la marge de négociation des partenaires sociaux.

Aujourd'hui, une reprise de la négociation interprofessionnelle est possible. Nous la souhaitons.

Les conditions, politiques et économiques, d'une nouvelle négociation nous paraissent réunies. Vous avez contribué, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, à les créer par les conversations que vous avez conduites avec les syndicats et l'accord que vous avez obtenu sur les grandes lignes de votre plan.

Il appartiendra au Parlement, après une telle négociation, - et après seulement - de savoir si l'accord, ou le désaccord, constaté devra être traduit dans des mesures législatives.

Pour l'U.D.F., un double niveau de négociation doit être maintenu : celui de la branche professionnelle et celui de l'entreprise.

L'accord d'entreprise doit continuer à être autorisé en l'absence de tout accord de branche et les expériences engagées avant la loi de février 1986 doivent être poursuivies.

Messieurs les ministres, les exonérations de charges sociales suffiront-elles à réduire le chômage ?

La levée des contraintes entraînera-t-elle une relance de l'emploi ? (*Non ! sur plusieurs bancs du groupe Front national.*)

Les mesures envisagées par le Gouvernement risquent fort de ne pas produire tous leurs effets, si elles ne sont pas suivies d'une reprise des investissements productifs. Depuis le premier « choc pétrolier », et plus particulièrement après le second, tous les pays industrialisés ont mis en œuvre des mesures d'incitation fiscale à l'investissement, qu'ils relayent aujourd'hui, à la suite de la croissance des investissements qu'ils ont provoquée, par des mesures de croisière, plus générales, liées à l'environnement économique des entreprises.

Dans aucun pays, la reprise des investissements n'a résulté de la seule baisse des taux d'intérêt. Elle a toujours été provoquée par des mesures fiscales. Ce sont de telles mesures, monsieur le ministre d'Etat, que nous souhaitons que le Gouvernement puisse mettre en œuvre. Elles sont nécessaires, dans une première étape, pour abaisser le coût des investissements et provoquer ainsi l'acquisition d'équipements nouveaux par les entreprises.

En effet, nous avons pris, dans ce domaine essentiel pour la compétitivité de notre économie, un grand retard au cours des dernières années. Ce retard, nous devons le rattraper.

Depuis 1981, la France a conduit pour l'investissement une politique inverse de celle de ses principaux concurrents. Nous avons mis en œuvre en 1980 une mesure de déduction fiscale, qui a été assortie d'une condition de maintien de l'emploi, puis qui a été remplacée par une augmentation de la première annuité d'amortissement. Toutes les aides ont été supprimées le 1^{er} janvier 1985. Nous avons ainsi réduit nos aides à l'investissement dans le temps où les pays étrangers les augmentaient.

Quel fut le résultat ? Entre 1983 et 1985, les investissements en matériels et outillages ont augmenté de plus de 12 p. 100 aux Etats-Unis, de 16 p. 100 en Grande-Bretagne, de 17 p. 100 en Allemagne fédérale ; ils n'ont pas progressé en France.

Et c'est l'économie française tout entière qui a régressé par rapport à ses concurrentes étrangères. Nous souhaitons, dans cette situation, que les bénéfices retirés de la baisse du prix du pétrole soient utilisés pour encourager, par des allègements fiscaux, les investissements productifs dont l'économie française a un urgent besoin.

Monsieur le ministre d'Etat, nous approuvons les orientations et les conditions de mise en œuvre de votre plan.

M. André Bellon et plusieurs députés du groupe socialiste. Quelle surprise !

M. Jean-Pierre Soisson. Les mesures économiques et sociales que vous nous proposez vont dans le bon sens et nous vous aiderons, je vous aiderai à les mettre en œuvre.

M. Alain Vivien. Quel scoop !

M. Jean-Pierre Soisson. Mais nous souhaitons que vous puissiez, lors du prochain budget, relayer le plan pour l'emploi des jeunes par un plan de relance des investissements.

M. Philippe Séguin, au cours des prochains mois, fera tout ce qu'il pourra. Mais il est nécessaire qu'à terme l'économie française puisse bénéficier, comme celle des autres pays industrialisés, de mesures fiscales appropriées permettant une véritable reprise. Cette relance, nous la souhaitons.

C'est parce que nous estimons que vous pouvez la provoquer, que nous vous apportons notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. André Billardon.

M. André Billardon. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 13 octobre 1981,...

M. Pierre Mauger. C'était une triste époque !

M. André Billardon. ... alors que nous débattions des nationalisations, l'un de nos collègues, M. Geng, député U.D.F., déclarait : « Désormais, la France se rapprochera davantage des règles de fonctionnement qui régissent l'économie des pays communistes que de l'organisation économique qui est celle des pays modernes et prospères. »

M. Gérard Collomb. Ils n'ont jamais hésité !

M. André Billardon. Et pour ne pas être en reste, M. Noir, alors député R.P.R., devenu depuis ministre, déclarait le 9 avril 1982, à un quotidien : « Le parti socialiste n'est plus, s'il l'a jamais été, un rempart contre le basculement de la société française dans la République des soviets. » (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Mioasse. Il s'en est fallu de peu !

M. Alain Vivien. C'est trop drôle !

M. Gérard Collomb. Et encore, c'est l'un des membres les plus modérés de l'actuel Gouvernement !

M. André Billardon. Comment, mesdames, messieurs de la majorité, accorder du crédit à vos propos actuels...

M. Georges Tranchant. Vous l'avez tué le crédit !

M. André Billardon. ... lorsqu'ils étaient hier susceptibles de tant d'excès ?

Je pourrais multiplier les citations prouvant que, dès 1981, vous aviez déjà de l'existence d'un secteur public une approche essentiellement idéologique. Et vous n'avez pas changé.

M. Georges Tranchant. Et c'est parti !

M. André Billardon. C'est au nom de ce choix idéologique que vous voulez aujourd'hui, messieurs les ministres, dénationaliser une grande partie du secteur public industriel.

Car vous êtes non seulement contre les nationalisations, mais vous êtes aussi contre le maintien d'un secteur public qui réussit. Et c'est cela qui est incompréhensible !

Car si vous croyiez à l'efficacité de la dénationalisation, alors ce sont les entreprises dont le redressement financier n'est pas encore aujourd'hui assuré que vous devriez d'abord privatiser.

Mais votre dogmatisme libéral est, en fait, à l'opposé de la prise en compte dynamique et exigeante de l'intérêt national, c'est-à-dire d'une politique industrielle. Et vous citez volontiers comme exemples de libéralisme industriel un certain nombre de pays. Mais ne regardez pas trop du côté du Japon, car ce serait oublier le rôle du M.I.T.I. ! Ne regardez

pas trop du côté des Etats-Unis, car ce serait oublier le poids considérable des commandes publiques ! Pensez aux commandes militaires faites au bénéfice de l'industrie américaine ! Qu'est-ce donc, tout compte fait, que l'I.D.S. sinon, aussi, une vaste opération d'interventionnisme de la puissance publique. Enfin, ne regardez pas trop du côté de la Grande-Bretagne...

M. Alain Vivien. Parlons-en !

M. André Billardon. ... car, si vous y voyez bien un vaste retrait de l'Etat, celui-ci s'accompagne de la spéculation la plus cynique qui soit, du dogmatisme le plus effréné, et surtout de la caractéristique sans doute la plus marquante mais aussi la plus grave, c'est-à-dire l'utilisation du produit des ventes pour équilibrer les comptes publics. A ce propos, monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais connaître vos intentions.

Il se trouve que j'ai lu, il y a quelques jours, dans une lettre dont les rédacteurs passent en général pour être bien informés, la phrase suivante : « L'Etat, dans ses recettes pour 1987, table également sur les entreprises à privatiser. Des évaluations constantes d'actif sont prévues, sachant que les premières opérations interviendront à l'automne. »

Monsieur le ministre d'Etat, cette information recouvre-t-elle la réalité de vos intentions ? Allez-vous, oui ou non, financer en partie le budget en 1987 par des cessions d'actifs ? Si tel est le cas - ce que je crains - cela voudra dire que vous allez priver des groupes des conséquences bénéfiques d'une véritable respiration...

M. René André. C'est vous qui les avez asphyxiés !

M. André Billardon. ... qui, elle, signifierait une adaptation des structures au contexte économique et permettrait d'apporter des moyens financiers supplémentaires, moyens que vous semblez, aujourd'hui, vouloir détourner au profit du budget de l'Etat. Cela prouvera également que, outre la démarche idéologique, vous entendez satisfaire les appétits de vos meilleurs supporters. Vous leur avez déjà offert la suppression choquante de l'impôt sur les grandes fortunes. Vous leur avez offert la stupéfiante amnistie fiscale et douanière, qui prouve, tout compte fait, que vous préférez les comptes bancaires en Suisse aux livrets de caisse d'épargne. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Renée Soum, M. Guy-Michel Chauveau et M. Alain Vivien. C'est effectivement scandaleux !

M. Roland Vuillaume. N'importe quoi !

M. Serge Charles. Vous les avez ruinés, les épargnants des caisses d'épargne !

M. André Billardon. Je sais, messieurs de la majorité, que cela ne vous fait pas plaisir.

M. Noël Ravassard. Il fallait en effet le dire !

M. Joseph Menga. Même M. Pinay n'est pas content !

M. Charles Miossec. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Pierre Mauger. Cela nous fait de la peine, monsieur Billardon, de vous entendre dire des bêtises pareilles !

M. André Billardon. Et cela ne fait surtout pas plaisir, messieurs de la majorité, aux millions de petits épargnants, auxquels vous allez bientôt porter tort et cela pour le bien de vos amis, c'est-à-dire pour le bien de ceux qui ont fraudé pendant des années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne reste plus maintenant qu'à leur ouvrir l'accès au patrimoine national, que les citoyens de ce pays ont redressé au prix d'un effort collectif impressionnant.

M. Eric Raoult. Et la cinquième chaîne ?

M. André Billardon. Craignez, messieurs les ministres, la rigueur du jugement des Français sur une telle politique.

Je crois enfin que vous n'avez pas réellement les moyens d'interdire à nos concurrents de pénétrer des secteurs industriels stratégiques, comme l'armement, comme l'aérospatial, comme les composants électroniques ou comme l'informatique,...

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas parce que vous êtes incompetents que tout le monde l'est ! C'est invraisemblable !

M. André Billardon. ... et ce en raison de l'étroitesse du marché financier...

M. Pierre Welsenhorn. Ou ce qu'il en reste !

M. André Billardon. ... et en dépit des délais que vous prévoyez, monsieur le ministre d'Etat, pour mener à terme la privatisation.

Mais quelles incertitudes ces délais vont-ils faire courir aux entreprises ainsi concernées, incertitudes sur lesquelles, aujourd'hui, les concurrents de ces entreprises font campagne !

Quelle paralysie des décisions va frapper les entreprises vouées à la dénationalisation, qui devront attendre que le Gouvernement décide, selon son bon plaisir, de leur remise à de nouveaux actionnaires privés et qui seront gérées par des présidents de conseil d'administration nommés par vos soins, conformément à l'article 5 de votre projet. Il y a là, messieurs les ministres, un bel exemple d'étatisme !

En outre, les clauses de sauvegarde à l'égard de l'investissement étranger ont un caractère illusoire. Vous savez bien, en effet, que, dans le cas d'une société à capital très dispersé, il suffit d'en contrôler une faible partie pour y détenir le pouvoir.

Bref, alors qu'il faudrait faire preuve de continuité à l'égard du secteur public, vous cédez à l'abandon sous les effets conjugués de votre propre idéologie et de la pression d'une partie de votre électorat, celle qui vous est particulièrement chère.

M. Pierre Mauger. Il est défaitiste !

M. André Billardon. Voyez-vous, il y a dans cette affaire un extraordinaire paradoxe. Vous ne pourriez aujourd'hui céder à votre idéologie dénationalisatrice si nous n'avions pas réussi depuis cinq ans nos nationalisations. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Solsson. Pour dénationaliser, il faut bien qu'il y ait eu d'abord des nationalisations !

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas possible que M. Billardon croie ce qu'il dit !

M. André Billardon. Nous ne laisserons pas attaquer le bilan des entreprises industrielles que nous avons nationalisées, pas plus d'ailleurs que celui de certaines autres qui l'étaient avant 1981.

L'intervention de l'Etat dans l'industrie française est liée à notre histoire. Dans un pays où le capitalisme a été et reste moins audacieux, plus traditionnel dans ses modes de gestion que chez ses concurrents étrangers, l'intervention de l'Etat fut nécessaire ...

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. André Billardon. ... et, dans les décennies de croissance, c'est en partie grâce au secteur public que l'investissement fut aussi important et que de grandes réalisations furent accomplies dans des domaines tels que l'aéronautique, le spatial ou le nucléaire. La constitution d'une économie mixte a été, et reste encore, une réponse originale aux faiblesses de l'économie française. Notre industrie pétrolière est, de ce point de vue, exemplaire.

M. Pierre Welsenhorn. Vous n'avez pas toujours dit cela !

M. André Billardon. Elle a su trouver un équilibre du fait de la coexistence de deux entreprises, l'une privée, l'autre publique, et, aujourd'hui, casser cet équilibre, c'est faire courir de grands risques à la présence internationale, et en particulier africaine, de notre industrie pétrolière.

En 1981, les grandes entreprises françaises, souvent très hétérogènes, qui allaient être nationalisées, n'avaient pas conduit les restructurations nécessaires. Elles étaient surendettées, sous-capitalisées. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce qu'elles aient été incapables d'assurer leur programme d'investissement et de modernisation, quand elles n'étaient pas menacées de passer tout simplement sous contrôle étranger. Et leurs dirigeants, souvent mauvais gestionnaires, pratiquaient une politique financière à court terme alors que les gouvernements oscillaient entre le discours libéral et l'interventionnisme de la pire espèce. L'échec du plan calcul est une bonne illustration de cette incohérence de l'Etat ! Et vous allez revenir à ces errements ! J'en veux pour

preuve l'attitude du ministre de l'industrie, que la majorité de la commission de la production et des échanges, d'ailleurs, a refusé d'entendre. A se demander s'il existe encore un ministre de l'industrie dans ce gouvernement...

Un député du groupe socialiste. Il y a le ministre des finances !

M. André Billardon. ... ou, s'il existe encore, à quoi il sert ! ce ministre de l'industrie qui tient un discours ultra-libéral et qui, dans le même temps, plaide en faveur d'une rallonge financière pour les chantiers navals !

M. Alain Vivien. Nous étions habitués à ses inconséquences !

M. Pierre Welsenhorn. En matière de rallonge, les socialistes s'y connaissent !

M. André Billardon. Les nationalisations, réalisées dans l'intérêt général, ont constitué un outil privilégié dans la mise en œuvre de la politique industrielle du pays. Faut-il rappeler que cette politique n'a jamais opposé le secteur public et le secteur privé ?

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. André Billardon. L'Etat a rempli scrupuleusement son rôle d'actionnaire vis-à-vis du secteur public industriel. Il n'a pas pour autant négligé le secteur privé. En témoigne l'augmentation des crédits de politique industrielle. En témoigne l'augmentation des crédits de recherche.

M. Pierre Welsenhorn. Le secteur privé, vous le méprisez !

M. André Billardon. Vous parlez de mépris, monsieur Welsenhorn ? Mais, aujourd'hui, suprême inconscience ou suprême incohérence, vous proposez de réduire ces crédits de politique industrielle, ces crédits de recherche, grâce à votre collectif budgétaire. Est-ce ce que vous appelez maintenant « soutenir les petites et moyennes entreprises » ?

M. Pierre Welsenhorn. Il faut les laisser respirer !

M. André Billardon. En témoigne l'augmentation des crédits de recherche, disais-je. En témoignent également les nombreuses initiatives dans le domaine fiscal, dans le domaine financier. Je pense en particulier à la baisse de l'impôt sur les sociétés, que nous assortissions d'une obligation de réinvestissement que, dans votre délire libéral, vous abandonnez aujourd'hui.

Le secteur public, oui, a remporté de grands succès technologiques.

M. Pierre Welsenhorn. Mais à quel prix !

M. André Billardon. Il a fait mieux que le secteur privé pour la recherche.

M. Pierre Mauger. Douze milliards de déficit chez Renault !

M. André Billardon. Il possède une bonne image à l'étranger.

M. Pierre Mauger. Allez faire une visite chez Renault !

M. André Billardon. Il a permis la restructuration, par exemple, de l'informatique et de la chimie.

D'une manière sans doute trop timide ou mal perçue, mais avec une avance réelle sur le privé, les entreprises nationales ont été actives sur le plan social. Elles ont associé leurs salariés au devenir des activités et développé la formation.

Je n'aurai garde d'oublier le rôle qu'elles ont joué dans la stratégie des pôles de conversion et la réponse donnée cet après-midi par M. Mélaigrier aura avivé l'inquiétude dans de nombreux bassins d'emploi.

Tout en améliorant, spectaculairement parfois, leurs comptes et en assurant leur rentabilité, les entreprises nationalisées n'ont pas sacrifié au court terme. A l'occasion des contrats de plan pluriannuels, elles ont défini des perspectives globales et des objectifs à long terme, grâce à une réelle liberté de gestion, au respect des salariés, à la détermination des dirigeants.

M. Pierre Welsenhorn. Et aux contribuables !

M. André Billardon. Tout simplement, le secteur public a possédé les moyens de sa réussite.

Messieurs les ministres, pendant qu'il en est encore temps...

M. Pierre Mauger. Il va prêcher maintenant !

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, monsieur Billardon.

M. André Billardon. Je termine, monsieur le président.

... songez que l'électronique, le spatial, la bio-industrie, l'informatique, la chimie fine, les télécommunications sont non seulement des secteurs d'avenir mais encore l'avenir d'une nation.

Je n'ai cependant guère d'illusions ! En effet, M. Madelin se préfère ministre des entreprises plutôt que ministre de l'industrie. L'étude d'une question aussi essentielle qu'une planification adaptée à une économie largement ouverte sur un monde incertain, tous comptes faits, vous laisse indifférents. Le Premier ministre, ici même, à cette tribune, en demandant la confiance, n'aborde pas le devenir de notre industrie en tant que stratégie globale incluant tout à la fois les technologies nouvelles, la recherche, la formation, l'emploi, le dialogue social, le commerce. Tout cela, messieurs les ministres, est le signe d'un très grand renoncement.

M. Pierre Welsenhorn. Moins de verbiage !

M. André Billardon. Oui, vous renoncez aujourd'hui à une grande ambition que nous, socialistes, avons eue et que nous avons toujours. Elle s'appelle : l'industrie, priorité nationale. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Lambert. Très bien !

M. André Billardon. Et c'est aussi pour cette raison que vous entendez abdiquer toute responsabilité au travers de la privatisation.

M. Pierre Mauger. C'est l'apocalypse !

M. André Billardon. Alors que les cinq années qui viennent de s'écouler ont montré que les Français pouvaient se rassembler autour de la priorité industrielle...

M. René André. Ils se sont rassemblés le 16 mars !

M. André Billardon. ... vous allez casser une grande conviction, et, pour cela, vous serez sévèrement jugés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Tranchant.

M. Guy Ducloné. Il va nous parler de l'amnistie fiscale !

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues...

M. Alain Vivien. Merci patron !

M. Georges Tranchant. ... depuis cinq ans, la situation économique de la France s'est gravement dégradée, avec son dramatique corollaire sur l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est un problème majeur pour les Français et l'avenir de notre pays.

M. Raymond Douyère. Et pour l'argent en Suisse ?

M. Gérard Collomb. Prêche les placements sûrs !

M. Georges Tranchant. Cette situation est essentiellement due à la politique conduite depuis 1981, dont les résultats ont été à l'inverse des buts poursuivis et des promesses électorales.

M. Alain Vivien. C'est vrai : les capitaux suisses ont été moins bien rémunérés que ceux qui sont restés sur le sol national !

M. Georges Tranchant. Souvenons-nous des déclarations du Président de la République, le 9 juin 1981 : « L'engagement majeur que j'ai pris devant les Français : d'abord l'emploi ». *(Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Puis les déclarations, le 15 septembre 1981, à l'Assemblée nationale, de Pierre Mauroy, Premier ministre, qui s'était lui-même qualifié de « chef de guerre contre le chômage ». *(Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)*

Je cite M. Mauroy : « Notre plan de lutte s'attaque aux deux racines du chômage ; à la crise de production nous répondons par une nouvelle croissance, aux mutations sociales nous répondons par un nouveau partage du travail... »

Puis suivait l'annonce du plan gouvernemental d'action économique contre le chômage : sept mesures en faveur des petites et moyennes entreprises, des contrats de solidarité proposés aux employeurs et « quatre mesures pour changer la vie ».

Un député du groupe R.P.R. Du pipeau !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Parlez-nous donc de l'amnistie, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. Quel ont été les résultats de ce plan lyrique et ambitieux conduit par Pierre Mauroy ?

M. Gérard Collomb. Préserver l'emploi sensiblement plus qu'à l'étranger !

M. Georges Tranchant. Le nombre de faillites de P.M.E. a augmenté de 44 p. 100 depuis 1981.

Plusieurs députés socialistes. Et l'amnistie fiscale !

M. Georges Tranchant. Les fameux contrats de solidarité n'ont pas empêché de faire progresser la France vers des taux peu agréables pour le chômage des jeunes : 27 p. 100 des demandeurs d'emploi sont des jeunes alors que, dans les douze pays de l'O.C.D.E., ce taux est de 16,75 p. 100. (*Et en Suisse ? sur plusieurs bancs des groupes socialistes et communistes.*)

Les Français, surtout les salariés, auraient préféré que le gouvernement de M. Mauroy ne prenne aucune mesure pour changer leur vie...

M. Gérard Collomb. Spéculateur !

M. Guy-Michel Chauveau. Fraudeur !

M. Georges Tranchant. ... lorsqu'ils comparent ce qu'elle était avant 1981 et ce qu'elle est devenue après cinq ans de pouvoir socialiste. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Baratin !

M. Georges Tranchant. Doublement du chômage : 3 038 700 chômeurs réels. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gérard Collomb. C'est l'indice Tranchant !

M. Georges Tranchant. ... répartis de la façon suivante : 2 753 000 au niveau du chômage et 285 700 au niveau du sous-emploi.

M. Jean-Marie Bockel. Vous auriez mieux fait de rester en Suisse !

M. Georges Tranchant. La durée du chômage n'a fait qu'augmenter pour atteindre 311 jours en France contre 45 aux Etats-Unis et 180 jours en Europe. (*Et en Suisse ? Et en Suisse ? sur de nombreux bancs des groupes socialiste et communiste.*) Et puis, il y a votre œuvre, l'apparition des nouveaux pauvres que constituent plus de 300 000 chômeurs en fin de droits.

Tel est le résultat de la guerre perdue contre le chômage par un gouvernement soutenu par une majorité qui a commencé par ranimer la lutte des classes au nom du peuple de gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Guy-Michel Chauveau et Mme Renée Sourm. Et vous, que faites-vous ce soir ?

M. Georges Tranchant. ... et a enfermé l'appareil productif national dans un carcan de dispositions dont les contraintes insupportables n'ont pas tardé à produire leurs effets en conduisant l'entreprise France à la récession dans tous les domaines. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Et la Suisse !

M. Georges Tranchant. Le taux de croissance a chuté de 45 p. 100 depuis 1981. L'investissement des entreprises est passé d'une hausse de 4,6 p. 100 à une baisse de 0,70 p. 100. La consommation des ménages s'est réduite de 3 p. 100. Le pouvoir d'achat, pour la première fois sous la V^e République,

a diminué en 1983 et en 1984. Telle était la conception socialiste du changement de vie ! Le nombre de logements neufs construits en 1984 correspond à celui de 1958.

M. Gérard Collomb. Les chalandonnettes, il n'y a que ça de vrai !

M. Georges Tranchant. Le taux d'épargne a diminué de 2 p. 100. La dette extérieure de la France a quadruplé depuis 1981 pour atteindre 500 milliards de francs. La dette intérieure en 1985 s'élève à 1 200 milliards, soit environ 90 000 francs par famille de quatre personnes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) La charge de ces dettes atteint 100 milliards de francs, soit 10 p. 100 du budget de l'Etat et près de 50 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

M. Guy Bêche. C'est du délire !

M. Georges Tranchant. N'oublions pas les envolées lyriques...

M. Guy Bêche. De M. Tranchant !

M. Georges Tranchant. ... du Premier ministre de l'époque sur la réussite de sa politique. Elles n'avaient d'égale que son incompétence (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) qui lui faisait voir les clignotants au vert la veille d'une dévaluation du franc qui, rappelons-le, a perdu 38,5 p. 100 de sa valeur entre 1981 et 1984.

Un député du groupe socialiste. Mais il y en a qui n'ont rien perdu !

M. Clément Théaudin. Ce n'est pas vous qui allez donner des leçons !

M. Georges Tranchant. Le pouvoir socialiste porte donc la lourde responsabilité d'avoir conduit notre pays au déclin durant une période où il aurait fallu, face à l'ère compétitive internationale, lui donner des vitamines au lieu de lui faire courir un marathon sous tranquillisants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Conformément aux engagements pris vis-à-vis des Français...

Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste. Et des Suisses !

M. Georges Tranchant. ... il appartient à la nouvelle majorité et à son gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que notre pays retrouve sa place dans le peloton de tête des grandes nations industrialisées, améliore sa compétitivité, sa productivité...

M. Guy-Michel Chauveau. C'est hors sujet !

M. Georges Tranchant. ... et reconquière les importantes parts de marché qu'il n'aurait jamais dû perdre face à ses principaux concurrents.

M. Noël Revassard. Pourquoi nous parle-t-il toujours de la Suisse ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Tranchant. Seul, le progrès économique permettra de créer des emplois sains et durables. Seules, les entreprises peuvent créer les richesses nécessaires, capables d'améliorer le niveau de vie des Français et sans lesquelles aucun progrès social n'est possible, quelles que puissent être les philosophies politiques de ceux qui exercent le pouvoir.

M. Guy-Michel Chauveau. C'est ce que nous avons fait depuis cinq ans !

M. Georges Tranchant. Il y a, à l'évidence, une urgente nécessité de libérer le plus possible notre appareil productif des contraintes qui le handicapent et d'une réglementation désuète qui ne correspond plus aux réalités.

M. Guy Bêche. Celles que vous avez mises en place !

M. Georges Tranchant. C'est dans ce cadre, monsieur le ministre d'Etat, que s'inscrivent les dispositions prévues à l'article 1^{er} du projet de loi.

La liberté des prix est aujourd'hui une nécessité essentielle pour la compétitivité de nos entreprises.

M. Guy Bêche. C'est ce que nous allons voir !

M. Georges Tranchant. Les entrepreneurs ne devraient pas dépenser une part importante de leur énergie dans des négociations administratives avec la direction des prix.

Toute contrainte dans ce domaine va à l'encontre d'une politique commerciale appropriée à la concurrence. En effet, pour conquérir un marché, chaque industriel peut pendant un certain temps vendre à bas prix pour, ensuite, lorsque le marché est conquis, améliorer ses marges.

M. Joseph Menga. Vive la Suisse !

M. Georges Tranchant. A défaut de pouvoir suivre le marché dans lequel ils opèrent lorsque les prix montent ou baissent, les fabricants et commerçants ont tendance à suivre les prix « autorisés », ce qui, en quelque sorte les « déresponsabilise ». La pratique détestable d'une hausse ou d'une baisse de prix uniformisée dans une même profession enlève toute notion de concurrence, d'esprit de risque ...

Un député du groupe socialiste. Vous en avez pris, vous, des risques ?

M. Georges Tranchant. ... d'imagination constructive, et oriente les professions concernées vers des actions de syndicalisme professionnel qui, bien souvent, s'apparentent par la force des choses à des ententes gelant tout dynamisme et s'exerçant à l'encontre des consommateurs.

Lorsque l'on compare l'évolution des prix chez nos principaux partenaires...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Suisses !

M. Georges Tranchant. ... on peut constater que le blocage pratiqué en France depuis plus de quarante ans n'a en rien, et bien au contraire, stoppé la hausse de ces prix. C'est ainsi qu'une récente étude démontre que, entre 1950 et 1983, les prix de détail ont augmenté en France de 802 p. 100...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cela ne veut rien dire !

M. Georges Tranchant. ... aux Etats-Unis, de 314 p. 100 et en République fédérale d'Allemagne, de 195 p. 100.

M. Joseph Menga. Et en Suisse ?

M. Georges Tranchant. Ainsi, la preuve est administrée que, sur la même période, nos prix bloqués ont augmenté quatre fois plus qu'en République fédérale d'Allemagne et deux fois et demi plus qu'aux Etats-Unis, pays qui n'ont pratiqué aucun blocage.

M. Guy-Michel Chauveau. Vous comptez sur vingt-trois ans ?

M. Georges Tranchant. Il est également significatif que les « produits manufacturés privés », qui ont connu une période de liberté de quatre ans, de juin 1978 à mai 1982, ont moins progressé que l'ensemble des produits composant l'indice général des prix.

Ces derniers ont augmenté, en effet, de 53,1 p. 100 sur quatre ans, alors que, dans le même temps, l'indice général des prix s'élevait de 59,3 p. 100 et celui des tarifs publics de 81,2 p. 100.

En outre, les différentes législations sur les prix constituent si, l'on considère les 27 000 arrêtés qui ont été publiés à ce titre, un véritable casse-tête pour les assujettis !

Que dire de l'irritation légitime de centaines de milliers de petits commerçants, artisans et prestataires de services qui, ...

M. Gérard Collomb. Vous voulez nous faire pleurer !

M. Georges Tranchant. ... incapables d'assimiler une réglementation aussi complexe qu'évolutive, ont été soumis aux pouvoirs exorbitants d'enquêteurs : ces derniers ont gardé les mêmes pouvoirs inquisitoriaux qu'à l'époque où ils devaient lutter contre le marché noir, lorsqu'il a fallu gérer la pénurie par le rationnement, à la fin de la guerre.

M. Joseph Menga. Vous êtes un expert ?

M. Georges Tranchant. Le blocage des prix est responsable de la dégradation de pans entiers de notre industrie qui, faute d'avoir pu constituer des réserves lorsque la conjoncture le permettait. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ...

M. Guy-Michel Chauveau. Les réserves, vous connaissez ?

M. Georges Tranchant. ... se sont retrouvés exsangues en période difficile.

M. Gérard Collomb. Ils n'ont pas tous été aussi prudents que vous !

M. Georges Tranchant. Dans une société de liberté (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), chaque citoyen doit pouvoir choisir ses objectifs et se doter des moyens appropriés pour les atteindre. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Joseph Menga. On peut vous faire confiance !

M. Georges Tranchant. Dans ce domaine, les prix jouent un rôle essentiel. Ils indiquent aux millions d'agents économiques comment utiliser les réserves dont ils disposent et quels sont les choix les plus avantageux.

En observant les prix, les agents économiques décident par quelles combinaisons de facteurs produire les biens qu'ils mettent sur le marché et quels nouveaux produits peuvent être mis à la disposition des consommateurs.

Toute entrave apportée à la saine formation des prix empêche les agents économiques de tirer parti des informations dont ils devraient disposer pour être davantage productifs et compétitifs.

M. Gérard Collomb. Vous avez bien lu votre manuel !

M. Georges Tranchant. Pour conclure sur ce sujet important, le contrôle des prix, tel qu'il a été mis en place en France, s'est développé en appauvrissant notre appareil économique, sans pour autant avoir réellement protégé le consommateur.

Nous ne pouvons que nous réjouir, monsieur le ministre d'Etat, que la liberté des prix devienne enfin une réalité...

M. Gérard Collomb. Vous devriez vous méfier !

M. Georges Tranchant. ... sous réserve, bien entendu, d'un certain nombre de précautions.

Je pense, notamment, à une législation moderne sur la concurrence, corollaire indispensable à cette liberté, dans un pays où les ententes et les rentes de situation, auxquelles d'ailleurs le contrôle des prix a donné naissance, peuvent encore subsister.

M. Guy-Michel Chauveau. Et vous savez de quoi vous parlez !

M. Georges Tranchant. Je n'aborderai pas dans mon intervention, monsieur le ministre d'Etat, l'examen des excellentes mesures prévues dans le projet en matière d'emploi, d'intéressement et de participation.

Cet important volet social sera développé par mon collègue Jean-Pierre Delalande.

S'agissant des nationalisations, force est de constater que, si celles de 1982 ont pu donner des satisfactions idéologiques aux représentants du peuple de gauche, elles n'ont dans aucun domaine apporté à la France un quelconque progrès économique et social. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau et M. Joseph Menga. C'est faux !

M. Georges Tranchant. Bien au contraire, comme nous allons le constater avec des chiffres, car les chiffres n'ont pas d'idéologie, mes chers collègues !

M. Gérard Collomb. Nous y voyons plus clair que vous : nous sommes sur le terrain !

M. Georges Tranchant. Les nationalisations ont été extrêmement coûteuses et ont mis la France en tête des grandes nations industrialisées pour l'importance de son secteur public : 16 p. 100 des effectifs salariés ; 28 p. 100 de la valeur ajoutée ; 23 p. 100 des exportations ; 36 p. 100 des investissements.

On a ainsi confié à l'Etat des missions qui n'étaient pas les siennes mais qui, au regard de la logique socialiste de rupture avec le capital, constituaient un premier pas essentiel.

M. Joseph Menga. Un pas vers la Suisse !

M. Georges Tranchant. Ainsi, l'Etat contrôle, par le secteur bancaire et les établissements financiers nationalisés, 88 p. 100 des dépôts et 78 p. 100 des crédits.

M. André Ballon. Apparemment, il ne les contrôle pas tous !

M. Georges Tranchant. Examinons quel a été le rôle des banques nationalisées depuis 1982.

Le Gouvernement, bien entendu, n'a pu s'empêcher d'exploiter, pour faire face à ses besoins, les établissements tombés sous sa coupe.

Les bons du Trésor s'élevaient au total à 80 milliards de francs début 1981. Ils sont passés à 311 milliards à la fin de 1984. A ce moment-là, le secteur bancaire avait « souscrit » pour 170 milliards de francs de bons du Trésor, soit autant de ressources « gelées » au détriment du secteur privé.

Que dire des redevances forcées que les banques ont été obligées de verser chaque année à la Caisse nationale des banques : 908 millions de francs en 1983, à titre d'exemple, afin d'assurer elles-mêmes une part importante du paiement de leurs propres acquisitions !

Puis, il y a eu les aides forcées : le C.I.C. est venu, sur ordre, au secours d'Usinor et de Sacilor, la B.U.E. et l'Européenne de banque en ont fait autant pour Creusot-Loire.

Enfin, La Chapelle-Darblay, l'enfant chéri de M. Fabius (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), a bénéficié de 3 milliards de francs d'avance et a coûté aux banques 900 millions de francs.

M. Gérard Collomb. La pâte à papier, elles la préfèrent suisse ?

M. Georges Tranchant. Des avances nombreuses ont été faites sur ordre à Manufrance, Boussac, Dunlop et à de très nombreuses autres entreprises.

En 1982, le Gouvernement a imposé aux banques d'apporter aux entreprises industrielles nationalisées 6 milliards de francs d'argent frais.

Les établissements financiers nationalisés ont également été contraints à la pratique des subventions déguisées par l'usage de taux arbitraires fixés par l'Etat en faveur d'entreprises publiques et privées lourdement endettées.

Ainsi, ces taux favorables, au-dessous de ceux du marché monétaire, faisaient perdre aux banques ce que gagnaient les « canards boiteux » qu'elles étaient contraintes de soutenir. D'ailleurs, les résultats des trente-neuf banques nationalisées, de 2 milliards 786 millions en 1981, sont tombés à 1 milliard 800 millions en 1982.

M. Gérard Collomb. Vraiment du grand guignol !

M. Georges Tranchant. Ne soyons pas étonnés qu'avec un tel dirigisme les trois plus grandes banques françaises aient régressé sur le plan international.

La B.N.P. a reculé de la troisième place en 1981 à la sixième en 1983, le Crédit lyonnais de la cinquième à la onzième et la Société générale de la neuvième à la treizième.

La nationalisation des banques a coûté 21 milliards aux Français.

M. le président. Monsieur Tranchant, je vous prie de conclure !

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, M. Auroux a dépassé son temps de parole de dix minutes cet après-midi.

Mais nous avons un président libéral ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Tranchant, j'ai bien entendu les propos tenus par le président Chaban-Delmas !

M. Gérard Collomb. De la fermeté, monsieur le président Evin.

Si on laisse s'instaurer le laxisme, où va-t-on ? (*Sourires.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Tranchant.

M. Georges Tranchant. De 1982 à 1985, près de 4 milliards en capital ont été remboursés et 11 milliards d'intérêts ont été versés avec l'argent des contribuables.

Dans le même temps, les fonds propres des banques françaises étaient notablement insuffisants : 2,5 p. 100 par rapport au total des bilans, alors que chez nos principaux concurrents ce ratio se situe entre 5 et 10 p. 100.

Tel est le constat susceptible d'être fait sur la situation du secteur bancaire nationalisé qui, au lieu de jouer pleinement son rôle en contribuant à l'expansion de notre économie, a, au contraire, participé à sa régression.

Le secteur industriel nationalisé a coûté 23 milliards de francs.

De 1982 à 1985, 3 milliards 800 millions ont été amortis et 8 milliards 900 millions d'intérêts ont été versés alors que ces entreprises manquent de fonds propres, accumulent les déficits et sont obligées de s'endetter lourdement.

Le secteur public industriel n'a été pour l'Etat qu'une source d'hémorragie financière. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour les quatre dernières années, de 1981 à 1984, les résultats nets consolidés des douze grands groupes appartenant au secteur public concurrentiel représentent un déficit global de 68 milliards de francs !

M. Alain Vivien. Et avant ?

M. Georges Tranchant. Toujours sur quatre ans, de 1982 à 1985, les concours publics pour aider ces douze groupes à faire face à leurs besoins de trésorerie ont représenté un apport de l'Etat de 56 milliards de francs.

Ainsi les contribuables auront « décaissé » 69 milliards de francs pour le seul secteur public industriel, et il restera près de 29 milliards de francs à verser au titre de l'indemnisation à partir de 1986.

M. René André. Eh oui !

M. Philippe Aubergier. C'est l'héritage !

M. Georges Tranchant. L'endettement à long et à moyen terme des douze groupes industriels nationalisés atteignait, à la fin de 1984, le chiffre préoccupant de 127 milliards de francs.

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît, monsieur Tranchant !

M. Alain Vivien. Il serait grand temps !

M. Georges Tranchant. Je vais conclure, monsieur le président.

Ce secteur pose un problème inquiétant d'endettement et de ratio dettes-fonds propres, qui est de très loin inapproprié au seuil minimal de 70 p. 100 retenu pour les entreprises saines.

De plus, ces entreprises nationalisées qui devaient être le fameux « fer de lance » d'une politique industrielle et de lutte contre le chômage ont fait perdre, depuis 1981, 83 000 emplois.

A tous égards, ces nationalisations du secteur industriel ont donc constitué un échec, auquel, monsieur le ministre d'Etat, il est urgent de remédier par la privatisation et le désengagement de l'Etat.

M. Gérard Collomb. Par ici la bonne soupe !

M. Georges Tranchant. Le dispositif global de cette privatisation, prévu par le Gouvernement, et je pense plus particulièrement à la participation des salariés au capital de leurs entreprises, permettra à ces dernières de retrouver leur dynamisme, la plénitude de leur gestion,...

M. Alain Vivien. M. Tranchant fait de l'obstruction, monsieur le président !

M. Georges Tranchant. ... la liberté de définir leurs objectifs par rapport au marché et, par voie de conséquence, d'être plus productives et plus compétitives.

M. Alain Vivien. Cette obstruction, c'est un scandale ! (*Sourires.*)

M. Georges Tranchant. L'étalement du processus sur cinq ans et les précautions prises pour que le contrôle reste français sont de nature à rassurer ceux qui sont tentés de faire croire que les entreprises dénationalisées seraient vendues à l'étranger.

M. Guy-Michel Chauveau. Eh oui !

M. Georges Tranchant. Enfin, la méthode de privatisation adoptée, échelonnée dans le temps n'est pas de nature à désorganiser le marché financier.

Bien au contraire, elle le renforcera en orientant les liquidités vers les investissements productifs, non plus vers le financement des déficits.

Pour conclure (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), les mesures prévues dans votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, vont permettre à l'entreprise France de reconquérir la place qui est la sienne.

M. Gérard Collomb. Et l'entreprise de M. Tranchant ?

M. Georges Tranchant. Elles permettront le progrès économique nécessaire à la création d'emplois.

Aussi le groupe du R.P.R. apportera-t-il tout son soutien au Gouvernement pour que, dans les meilleurs délais, et conformément aux engagements pris vis-à-vis des Français...

M. Alain Vivien. On puisse rapatrier ses capitaux !

M. Georges Tranchant. ... la tâche de redressement national soit entreprise avec vigueur, ainsi qu'en témoigne ce premier projet de loi qui nous est soumis, et que nous voterons sans réserve. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Quand les rapports de force lui sont défavorables, la droite fait la part du feu. Elle vote à la quasi-unanimité, en 1936, la loi sur les congés payés et les conventions collectives. Elles concède, en 1968, d'importantes augmentations de salaires, sous la pression des forces sociales.

M. Guy Bêche. C'est vrai !

M. Raymond Douyère. En 1981, les mesures de justice sociale du gouvernement Mauroy n'ont fait l'objet que d'un baroud d'honneur... tant ces mesures étaient populaires parmi les Français.

Ainsi, en attendant des jours meilleurs, la droite se résigne toujours à une certaine redistribution des revenus. En revanche, ce qu'elle n'admet pas, ce qu'elle n'admettra jamais, ce qu'elle ne peut même pas tolérer, ...

M. Henri Bouvet. C'est le chômage !

M. Raymond Douyère. ... c'est une refonte des structures qui la menace dans ses prérogatives de classe.

Ainsi constituant un frein décisif à la concentration des entreprises entre des mains étrangères, évitant qu'une grande partie du potentiel économique français ne soit absorbée par des firmes multinationales, permettant une stratégie économique à la fois indépendante et ambitieuse, les nationalisations grattent la droite là où cela lui démange, c'est-à-dire à l'encontre de son libéralisme exacerbé. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En faisant de l'Etat, et du rôle de l'Etat, l'ennemi principal, la droite tente de passer sous silence jusqu'au nom du capitalisme. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Pourtant, omniprésent, le capitalisme sait réapparaître au grand jour lorsque l'occasion lui en est donnée - je devrais dire au "au petit jour", puisque les capitaux, frauduleusement sortis en 1981, rentrent avec une amnistie fiscale, et bien sûr sous couvert de l'anonymat. (*Très juste ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mais, comme l'assure le proverbe, la plus grande ruse du diable n'est-elle pas de faire croire qu'il n'existe pas ?

A la droite qui voit dans les nationalisations déclin, faillite, chaos, et à laquelle M. Mauroy et M. Charzat ont apporté, par le rappel du bilan des nationalisations, le plus cruel démenti, nous opposons crédibilité, efficacité économique, garantie des droits des salariés.

Au programme du Conseil de la Résistance qui s'était prononcé explicitement pour une société d'économie mixte et avait réclamé l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie, ainsi que le retour à la nation de tous les grands moyens de production monopolisés, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques, nous avons ajouté que les nationalisations des banques d'affaires et les principaux groupes financiers ce qui a permis d'inscrire la planification dans les faits.

Le Président de la République, en préconisant une société d'économie mixte, rejoint les préoccupations du Conseil national de la Résistance. On comprend mieux, monsieur le ministre d'Etat, l'opposition qu'il manifeste à vos projets de privatisation concernant les nationalisations de 1945.

De 1945 à 1981, vous avez fuit de l'idée de société de régime mixte, préconisée par le Conseil national de la Résistance un simple aménagement du capitalisme.

De 1981 à 1985, nous avons tenté, nous, d'en faire un régime intermédiaire durable.

M. Henri Bouvet. Un régime de chômage !

M. Raymond Douyère. Aujourd'hui, bien entendu, votre pente naturelle vous conduit à faire de la France une terre de capitalisme sauvage à la Reagan ou à la Thatcher. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

L'article 4 du projet de loi d'habilitation vous enjoindra, s'il est voté, avec l'amendement du rapporteur général, de privatiser, d'ici à 1991, la totalité du système bancaire et la totalité des compagnies d'assurances.

Considérons le cas des assurances : les trente-quatre entreprises d'assurances nationalisées en 1945 ont été regroupées en 1968 en quatre groupes : l'U.A.P., les A.G.F., le G.A.N. et la M.G.F. Ces concentrations avaient pour objectif de faire face à la concurrence internationale et à la nécessaire informatisation. Il est vrai qu'il n'y a pratiquement que les entreprises nationalisées à représenter l'assurance française à l'étranger. Le label « entreprise nationale » joue aussi bien à l'extérieur que sur le marché intérieur très concurrentiel, où il faut faire face à des sociétés anonymes, mutualistes ou étrangères qui, par leurs statuts, échappent à des missions imparties aux seules entreprises nationales.

Pourtant, depuis 1983, les résultats sont excellents. L'explosion des cours de la Bourse, multipliés par dix, le montre. Les charges de production et de gestion ont augmenté moins vite que le chiffre d'affaires, alors qu'en même temps sous l'impulsion des pouvoirs publics, la protection des assurés et des bénéficiaires des contrats n'a cessé d'être améliorée, tant en ce qui concerne l'assurance automobile que l'assurance-vie.

M. Henri Bouvet. Et le chômage ? Parlez-en ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Il faut ajouter que les entreprises nationales ont toujours été là pour « absorber » les assurés rejetés par les mutuelles sans intermédiaires. Le pourront-elles demain, en cas de dénationalisation ?

Outre ce rôle primordial de protection des assurés, les entreprises nationales ont contribué à atteindre les objectifs du gouvernement en matière de politique sociale et de modernisation de l'économie. Elles sont venues au secours de groupes financiers en difficulté - la banque Worms et l'U.A.P., l'entrée du G.A.N. dans le crédit industriel et commercial - évitant ainsi des faillites, qui n'auraient pas manqué de se produire dans le contexte libéral sauvage qui est votre doctrine.

M. Henri Bouvet. Et l'A.N.P.E. ? Vous n'en parlez pas ? !

M. Raymond Douyère. Prenons le cas des banques. Bien entendu, nous nous opposerons aux dénationalisations telles que vous les préconisez, à votre conception de la banque "activité de commerce". Nous disons que c'est un lieu où se confrontent quotidiennement, sous contrôle public la volonté collective et les projets particuliers. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Qu'il s'agisse du contrôle des pouvoirs publics sur la création monétaire, de la sélectivité du crédit, de l'équité des règles et de l'insertion de l'activité bancaire dans l'ensemble de la politique économique, la maîtrise de l'appareil bancaire par la collectivité nationale a une signification profonde fort éloignée de votre "laisser-faire, laisser-aller".

Vous voulez privatiser. C'est votre programme, M. Chirac l'a promis, l'a juré. Ce sera fait. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe du R.P.R. Ce sera fait !

M. Raymond Douyère. Si nous examinons votre projet, nous sommes obligés de constater que vous n'êtes d'accord entre vous ni sur les délais, ni sur les modalités, ni sur les prix.

Sur tous ces détails, citons M. Monory - U.D.F. - dans son interview au *Figaro* du 22 juin 1985 : " Il faut agir clairement et rapidement, les P.-D.G. nouvellement désignés par la Haute autorité auront pour mandat de proposer dans les trois mois à la Haute autorité un plan de dénationalisation à exécuter immédiatement ".

Et M. Barre disait dans le *Courrier picard* du 7 novembre 1985 : " Le processus de dénationalisation, ou mieux de privatisation, demandera de la détermination et du temps ". (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il ajoutait : " Je n'ai pas à me prononcer sur les propositions des deux partis de l'opposition, puisque je n'appartiens à aucun d'eux et que je n'ai pas l'intention, non plus, de devenir membre de l'un d'entre eux "

M. Henri Bouvat. Parlez-nous donc du chômage !

M. Raymond Douyère. Sur les modalités, alors, là, c'est la confusion la plus totale. Alors que nous étions en droit d'attendre de vous une proposition claire et nette, précise sur les modalités, nous avons le simple énoncé de l'article 4 : " Le Gouvernement pourra transférer le contrôle majoritaire "...

S'agit-il des ventes des actions publiques par introduction en Bourse, comme le préconise l'U.D.F. - mais pas M. Monory, ni M. Barre ?

M. Eric Raoult. Ce n'est pas votre affaire.

M. Raymond Douyère. S'agira-t-il d'augmentation du capital des sociétés sans souscription de l'Etat ? S'agira-t-il d'émission d'obligations convertibles en actions ou d'échange des titres participatifs et des certificats d'investissement contre des obligations ou des actions ? De cessions de gré à gré, de fusions, de cessions d'actions ou d'apports d'actifs, peut-être même d'actions au personnel des entreprises dénationalisées, comme le souhaite le R.P.R. ? Nous attendons, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous éclairiez - si vous êtes capable, bien sûr, de résoudre les contradictions R.P.R. - U.D.F.

M. Eric Raoult. C'est notre affaire. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Laissera-t-on entrer le capital étranger dans les banques et dans nos sociétés d'assurances ? M. Lévêque, dans *Le Monde* du 25 juin 1985, souhaite qu'à chaque tranche des dénationalisations, une offre limitée à 25 p. 100 des actions à vendre soit proposé à l'étranger. Etes-vous d'accord sur cela ?

M. Toubon, à *l'Heure de vérité*, à Antenne 2, disait le 6 novembre 1985 : " Nous prendrons des dispositions législatives pour faire en sorte qu'aucune puissance étrangère ne puisse contrôler plus de 10 p. 100 du capital " ajoutant même que d'autres dispositions, législatives, empêcheront qu'un étranger puisse avoir plus de 10 p. 100 des actions dans le temps. M. Barre, lui ne souhaite pas du tout - toujours dans la même interview du *Courrier picard* - que Paribas ou Indosuez passe sous contrôle étranger. Qui croire, et, surtout, où sont les garanties législatives que M. Toubon nous avait promises ? Leur absence prouve, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'avez aucune volonté réelle (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) de limiter la défrancisation des banques et des compagnies d'assurance car votre autre problème est celui des prix et du produit des dénationalisations. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député du groupe du R.P.R. N'importe quoi !

M. Raymond Douyère. Le R.P.R. compte faire entrer de 20 à 30 milliards par an dans les caisses de l'Etat grâce aux dénationalisations. Encore faut-il que les avantages fiscaux que vous souhaitez accorder : avoir fiscal à 100 p. 100, par exemple, ou une loi Monory bis, ne viennent pas amputer largement les recettes attendues. Je ne parle pas du Conseil pour l'avenir de la France, qui est proche de M. Giscard d'Estaing...

M. Gérard Collomb. Il est le seul membre de ce conseil !...

M. Raymond Douyère. ... ni de M. Giscard d'Estaing lui-même qui, lui, propose tout simplement d'introduire les actions des dénationalisées en Bourse à 25 p. 100 en dessous de leur valeur. Oui : 25 p. 100 ! Quelle belle spoliation de la richesse nationale au profit d'intérêts privés, bien dans la ligne de celui qui a créé l'emprunt Giscard qui a coûté 100 milliards à la collectivité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Bouvat. Et le chômage ?

M. Raymond Douyère. Cacophonie, imprécision, spoliation, voilà en fait, monsieur le ministre d'Etat, le programme que vous nous proposez. C'est pourquoi le parti socialiste ne votera pas votre loi d'habilitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la lutte contre le chômage...

M. Henri Bouvat. Très bien !

M. Jean Royer. ... aura dominé très largement notre discussion générale. Je tiens à vous dire, messieurs les ministres, que j'apprécie et que je soutiens toutes les mesures qui figurent à l'article 2 de ce projet pour lutter contre le chômage des jeunes et contre le chômage en général dans les zones critiques de France.

Mais, en dehors des 860 000 jeunes qui attendent notre appui et des mesures énergiques, il y a aussi 736 000 chômeurs de longue durée, dont 120 000 qui sont en chômage depuis plus de trois ans. Et tous, ici, à quelque parti, à quelque groupe que nous appartenions, nous avons été sensibles à la misère de ces malheureux qui ne figurent plus dans les statistiques et qui sont recueillis essentiellement grâce à la générosité publique, par l'intermédiaire des bureaux d'aide sociale, du Secours catholique, ou de sociétés philanthropiques. Où sont-ils, ceux-là ? Leur souvenir doit rester dans nos cœurs.

Il faut lutter, et avec audace, organisation et ténacité pour que notre plan de lutte soit à la mesure du défi d'un chômage qui entretient la violence et qui sert au fond d'excellent argument au vieillissement de la France. Je ferai dans ce domaine quatre séries de propositions. Car appartenir au Parlement, c'est soutenir le Gouvernement ou le critiquer, mais c'est surtout proposer, et d'une manière concrète et précise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national.*)

Je ne choquerai personne si je dis, en toute bonne foi, que des mesures peuvent être prises au plan législatif concernant le code du travail, car notre mission est d'adapter le code du travail pour la sauvegarde du droit au travail. Pour cela, nous avons un excellent moyen, la révision des seuils à partir desquels augmentent les charges sociales des entreprises.

Nous faisons pas d'illusion, mesdames, messieurs : nous créerons des emplois dans les 1 700 000 entreprises qui assurent 60 p. 100 de la production des biens et des services dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national.*)

Les expériences réalisées aux Etats-Unis et en Allemagne vont dans ce sens. Et nous devons en faire autant en France !

Le code du travail comporte actuellement vingt-trois seuils et trois sous-seuils. Eh bien ! je propose aujourd'hui que le premier seuil soit porté de dix à vingt-cinq salariés. J'indique à toute l'Assemblée qu'en Alsace un artisan peut être à la tête de cinquante personnes dans son entreprise, et, en Allemagne, de 500.

Le second seuil, quant à lui, pourrait être porté de cinquante à soixante-quinze salariés.

Voilà la première mesure fondamentale apte à compléter utilement celle que vous avez proposée partiellement par ailleurs, monsieur le ministre d'Etat.

Mais le chômage prend aussi sa source dans l'inadéquation de la demande et de l'offre. Deux types d'actions peuvent être envisagés.

Premièrement, le renforcement de l'apprentissage. J'ai eu l'honneur de défendre ici une loi qui organisait le pré-apprentissage à partir de quatorze ans. Aujourd'hui, devant le mouvement technologique qui nécessite de plus en plus de qualifications, même dans les métiers traditionnels, nous devrions commencer, pour les plus doués d'entre eux, à orienter nos jeunes, à partir de quinze ans, vers les métiers de l'artisanat et, au-delà de l'artisanat, vers les métiers industriels.

Deuxièmement, nous devrions leur permettre d'accomplir une troisième année d'apprentissage, mais productive, pour l'obtention de C.A.P. à la hauteur des qualifications qui nécessitent les métiers de pointe. En outre, pourquoi ne pas tenter d'organiser l'alternance, dont l'intérêt est maintenant

unanimement reconnu, entre l'école et les entreprises depuis la sixième jusqu'à la première pour l'initiation, l'information et la préformation professionnelle ?

L'orientation même dans nos lycées pourrait préparer, à partir de la première, l'entrée dans l'université avec des options. Ce n'est pas M. Legendre qui me contredira, qui avait établi l'alternance à la fin du cycle scolaire. Il faudrait avoir l'ambition de l'organiser pendant les cycles scolaires, et je dis à tous ici, et c'est un ancien maître qui parle, que le supplément de motivation apporté à tous les jeunes grâce à cette alternance en milieu scolaire diminuerait très sensiblement à mon sens les échecs scolaires qui eux-mêmes alimentent le chômage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.*)

Ensuite une troisième série de mesures...

M. le président. Vous ne disposez que de cinq minutes, monsieur Royer !

M. Jean Royer. Je vais aller vite, monsieur le président ; mais j'ai encore deux séries de mesures importantes à présenter, et je compte sur votre indulgence et sur celle de l'Assemblée.

Malgré tous ses efforts, le Gouvernement ne parviendra pas rapidement à augmenter la croissance jusqu'à un niveau tel qu'il puisse faire autre chose que de renverser la tendance sans faire reculer profondément le chômage, comme nous le souhaitons tous. Alors, il faut avoir le courage de faire un *new deal* français, de lancer un programme de grands travaux, de se préparer à un 10^e Plan bien plus vigoureux que les 9^e, et de compléter ce qui a été fait par vous, messieurs les socialistes, dans les fonds spéciaux de grands travaux, que j'ai soutenu, par un déploiement de la restauration de notre patrimoine, à la fois immobilier, scolaire, hospitalier, culturel et culturel (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Deuxièmement, il faut promouvoir le reboisement, la maîtrise du régime hydraulique des fleuves par les barrages, et enfin réorganiser l'ensemble du réseau des transversales entre l'Atlantique et la vallée du Rhône et fabriquer l'alcool-carburant national.

Voilà un programme qui mobiliserait les ressources et les énergies de la France, et qui serait gagé sur l'épargne publique ou sur un certain nombre de fonds d'Etat dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Enfin, et j'en terminerai par là, monsieur le président, il faut des mesures fiscales et financières. Sur le plan fiscal, messieurs les ministres, vous avez déjà, comme cela avait été fait partiellement dans le budget de 1986, amorcé la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, mais je pense que cette réduction qu'il faudrait plus grande devrait toucher surtout la part du bénéfice qui est réinvesti dans l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe du Front national.*)

D'autre part, pourquoi ne pas rétablir le fonds de développement économique et social qui nous avait tant réussi avant 1981...

M. Michel Delebarre. Libéralisme, quand tu nous tiens !

M. Jean Royer. ... en complétant l'effort des banques pour les petites et les moyennes entreprises grâce à des taux d'intérêt très étudiés et aux différés d'amortissement ? Nous pourrions avoir un débat à ce sujet dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances, ce serait excellent.

Enfin, dernière mesure, sans doute la plus révolutionnaire, mais que j'ose proposer à des hommes réfléchis : Je constate que, financièrement, le chômage nous aura coûté 110,4 milliards de francs pour l'année 1985, dont 93,9 milliards pour l'aide directe. Sur cette somme, 47,7 milliards de francs sont affectés à l'assurance chômage et permettent à des malheureux qui, pour la plupart, ne font plus rien, de survivre. Pourquoi, grâce à une loi nouvelle qui régirait mieux l'organisation des Assedic et de l'Unedic et surtout l'emploi de leurs fonds, ne pas faire en sorte que les cotisations ouvrières et patronales soient transférées dans les entreprises privées et les services publics qui créeraient des emplois, au lieu d'assister des malheureux qui sont dans l'oisiveté forcée !

Ainsi, chaque emploi créé pour récupérer les chômeurs de longue durée nous permettrait d'alléger ou de supprimer les charges sociales grâce au fonds des cotisations. Il y aurait

une redistribution de l'argent qui irait de l'assistance à la création d'emplois. C'est par une loi que nous pourrions le faire.

Je terminerai par deux questions. Premièrement, admettriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, que, avec un certain nombre de mes collègues, je puisse déposer, avec l'espoir qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée, deux propositions de loi, une sur l'alternance en milieu scolaire, et une autre pour la redistribution de l'aide au chômage dans le cadre des Assedic et de l'Unedic ? Ces mesures permettraient, premièrement, de rendre l'espérance à des centaines de milliers de Français ; deuxièmement, de faire cesser en grande partie le travail au noir qui est, comme en Espagne ou en Italie, une sorte d'économie souterraine...

M. Philippe Marchand. Très bien !

M. Jean Royer. ... troisièmement, de renflouer les fonds de la sécurité sociale car, à chaque fois que 100 000 chômeurs réintègrent la société professionnelle, c'est 6 milliards de francs qui tombent dans les caisses de la sécurité sociale.

Enfin et surtout ces mesures permettraient de donner à votre majorité, et j'ose dire à l'unité nationale, un grand dessein qui assure à la fois leur confortation et leur utilité politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs des groupes socialiste et Front national.*)

M. le président. Mes chers collègues, l'indulgence de la présidence a été motivée par le fait que M. Royer était le seul député non-inscrit intervenant dans notre débat de ce soir.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait que quinze orateurs sont inscrits pour cinq minutes chacun et que je ne pourrai désormais accepter des dépassements de même nature. Sinon, nous risquons d'être encore présents dans cet hémicycle très tard dans la nuit.

La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn.

M. Dominique Strauss-Kahn. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, s'il est un domaine économique dans lequel la dernière législature a enregistré quelques succès qui, je crois, sont reconnus sur tous les bancs de cette Assemblée, dans la presse nationale comme dans la presse internationale, ce sont les succès, certes limités, mais tout de même significatifs, qui ont été obtenus dans la lutte contre l'inflation.

Faut-il rappeler que notre écart d'inflation avec l'Allemagne, qui était de huit points en 1980 est, à l'heure actuelle, de l'ordre de trois points, si bien que nous avons rejoint la moyenne européenne ? Ce n'est pas suffisant, certes, mais c'est un bon début. Ce faisant, les comportements ont changé dans notre pays, mettant fin à une sorte de fuite en avant qui faisait que l'on a, pendant longtemps, préféré l'inflation et les réajustements monétaires qui en découlaient à la prise en compte au fond des problèmes de compétitivité de notre économie, et mettant fin également à une situation, que certains peuvent trouver choquante, de sous-rémunération très nette de la petite épargne.

Ces résultats ont été obtenus sans récession et sans injustice. Sans récession, et vous savez que la France est, avec le Japon, le seul pays à ne pas avoir connu de baisse annuelle du P.I.B. au cours de ces dernières années. A l'inverse, un pays comme notre voisin allemand, qui a obtenu sur l'inflation des résultats importants grâce à une politique monétaire très dure, a vu cette politique monétaire accompagnée, dans le même temps, d'un doublement du nombre de chômeurs passé de un million à deux millions, à cause précisément d'une récession de l'ordre de 2 p. 100 pendant cette même année.

En France, des résultats de nature différente, mais eux aussi importants, ont été obtenus sans récession et également sans injustice, ce qui est un point majeur.

Les salariés y ont contribué par la désindexation, que chacun ici salue, et les non-salariés par la régulation des prix, mise en œuvre notamment dans les services. Nous savons en effet que, dans les services, l'évolution des prix suit de très près l'évolution des revenus.

Ainsi, chacun a apporté son écot à l'effort de désinflation. Je suis donc convaincu que, dans quelques années, lorsque les passions seront retombées, la période qui vient de s'écouler sera reconnue par les historiens de l'économie

comme l'une des rares occasions où une politique des revenus aura été réussie, au sens où elle aura porté à la fois sur les salariés et sur les non-salariés.

Cette politique, il faut la poursuivre parce que la reconstitution des marges des entreprises qu'elle a permise n'est pas achevée. Nous avons retrouvé à peu près le taux de marge que nous connaissions avant le premier choc pétrolier, mais ce n'est pas suffisant parce que les conditions économiques sont différentes. Les taux d'intérêt réels sont aujourd'hui beaucoup plus élevés, si bien qu'il faut reconstituer les marges au-delà de ce qu'elles étaient en 1973.

Or, en raison de l'intention affichée par le Gouvernement de bloquer les salaires dans le secteur public et des répercussions que ce blocage ne manquera pas d'avoir sur le secteur privé, en raison, à l'inverse, de la libération des prix qui a été promise, je crains que cette politique ne soit pas poursuivie. Ce faisant, je ne mets pas en cause votre volonté de reconstituer les marges, à laquelle je crois volontiers, mais votre capacité à le faire, parce que cette politique des revenus - qui est dure - repose obligatoirement sur un consensus de notre peuple. Or ce consensus ne peut être acquis que si chacun contribue à l'effort. Si les salariés ont le sentiment qu'ils sont les seuls à payer quand, au contraire, les non-salariés verraient leurs revenus augmenter par la libération des prix, alors le risque est grand que l'absence de consensus empêche de poursuivre cette politique.

De ce point de vue, l'article 1^{er} du projet de loi d'habilitation, qui porte justement sur les prix et la concurrence, me paraît extrêmement critiquable, sur la forme comme sur le fond. En fait, je le crois tout simplement inutile.

Il est critiquable sur la forme parce que, dans sa rédaction première, il touche à l'ensemble de la législation économique, aussi bien la loi bancaire que la loi sur le développement de l'épargne, les lois Scrivener que les lois sur la prévention des difficultés des entreprises. Comme on est loin de l'esprit de la Constitution qui, dans son article 38, dispose qu'un objet précis doit être assigné aux ordonnances !

C'est tellement vrai que M. le rapporteur général a cru bon de proposer un amendement pour restreindre la portée de cet article au domaine des prix et de la concurrence. Mais, même dans ce cas, le champ reste beaucoup trop large car, dans une économie de marché, fût-elle mixte, les prix et la concurrence représentent une très large part du domaine économique.

Bref, sur la forme, l'habilitation que vous demandez au titre de l'article 1^{er}, le seul auquel je m'intéresserai, apparaît beaucoup trop large et beaucoup trop imprécise.

Quant au fond, le désir que vous avez de libérer brutalement les prix est déraisonnable. A terme, il s'agit indéniablement d'un bon objectif, mais vouloir le réaliser trop rapidement me semble de mauvaise méthode, tout simplement parce que, nous le savons tous, la concurrence joue mal dans le domaine des services. On peut ainsi estimer à deux points - encore que les calculs en ce domaine soient nécessairement imprécis - le risque d'inflation supplémentaire que vous faites courir à notre économie.

Surtout, en abrogeant l'ordonnance de 1945, monsieur le ministre d'Etat, vous allez dessaisir les pouvoirs publics de tout moyen d'intervention sur les prix. Nous serons alors le seul pays développé qui soit aussi démuné en ce domaine. Même en République fédérale d'Allemagne, pays souvent cité comme exemple de libéralisme, 25 p. 100 des prix restent sous contrôle de l'Etat. S'il est légitime que vous souhaitiez libérer les prix, il est illégitime que vous supprimiez tous les instruments dont les pouvoirs publics peuvent disposer.

Craignez, messieurs les ministres, qu'une tension sur les prix internationaux - ceux des matières premières, du pétrole, par exemple - ne vous fasse regretter de ne pas avoir les moyens d'intervenir ponctuellement pour protéger les intérêts nationaux. Craignez, à trop vouloir faire reculer l'Etat, de ne réussir finalement qu'à l'affaiblir !

M. le ministre d'Etat, dans ses interventions devant la commission des finances et en séance publique, a longuement parlé de son désir d'introduire de la liberté dans l'économie. J'ai entendu son prédécesseur, M. Bérégovoy, traiter de ce sujet dans des termes très voisins. Vous n'avez pas, messieurs de la majorité, le monopole de la liberté économique ! *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Mais la liberté, dans ce domaine comme dans les autres, c'est un ensemble de règles qui encadrent l'action de chacun. La liberté, ce n'est pas le désordre. Craignez donc à nouveau

qu'à trop vouloir de marchés libres, vous finissiez par n'avoir que des marchés anarchiques ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. La liberté ne se marchande pas !

M. Dominique Strauss-Kahn. Quant à votre ambition d'abroger l'autre ordonnance de 1945, celle qui porte sur la concurrence, je la crois aventureuse parce qu'il ressort, selon moi, des débats en commission des finances que vous ne savez pas exactement quelle réforme du droit de la concurrence vous voulez mettre en œuvre. A preuve, le Gouvernement a chargé un haut fonctionnaire de faire rapport dans plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sur les orientations à prendre.

Voulez-vous, dans le domaine des prix illicites, dans celui des ententes et des positions dominantes, mener telle ou telle politique ? Nous n'en savons rien. Interrogé par mes soins, le rapporteur général de la commission des finances n'a pu que me répondre : « Nous ne savons pas ce que le Gouvernement veut faire, mais nous lui faisons confiance. » Souffrez, messieurs les ministres, que le groupe socialiste ne vous accorde pas exactement la même confiance qu'un rapporteur général appartenant à votre majorité.

La bonne démarche ne consiste pas à demander une habilitation pour réformer le droit de la concurrence en se bornant à déclarer au Parlement qu'on l'informerait plus tard de ce que l'on veut faire. Elle consiste d'abord à préparer un projet, puis à solliciter l'habilitation. C'est dans l'autre sens qu'il faut procéder, faute de quoi, là encore, l'habilitation est nécessairement trop large, parce que - je le crois sincèrement - vous hésitez sur la conduite à tenir sur le fond.

Globalement, la bonne démarche, c'est de préparer la réforme de la concurrence, de la voter, de mettre en œuvre une concurrence plus active dans les services et, alors seulement, de libérer les prix, car ils ne peuvent l'être que si la concurrence joue. Or la concurrence, cela se constate, messieurs les ministres, cela ne s'ordonne pas !

Enfin, je considère que l'abrogation des ordonnances de 1945 est inutile. Vous savez comme moi que vous n'en avez pas besoin pour libérer les prix. En 1979 et en 1980, M. Monory l'a fait. Il suffit, pour le prix des services, de réunir le comité des prix et de publier un arrêté. Cela prend trois jours, quelle affaire !

Dans ces conditions, pourquoi vouloir supprimer un outil d'intervention qui peut être utile un jour, même si - c'est votre droit - vous n'avez pas l'intention de l'utiliser ? Pourquoi faire tant de bruit ? Tout simplement parce qu'il vous faut donner des gages quand, en réalité, vous n'avez pas l'intention d'aller aussi vite que vous l'avez promis durant la campagne électorale, ce dont je vous félicite.

La première phrase de la neuvième proposition de votre plate-forme, messieurs de la majorité, disait : « La libération des prix sera totale et immédiate. » Fort heureusement, elle ne l'est pas. Mais, d'un autre côté, il faut rendre compte. Alors, on propose de supprimer l'ordonnance sur les prix : cela fait toujours patienter !

De la même manière, votre texte sur la concurrence n'est pas encore prêt. Vous ne savez pas où vous voulez aller. Alors, vous proposez d'abroger l'autre ordonnance. Là encore, cela fait patienter !

Bref, sur cet article 1^{er}, vous employez un canon pour tuer une mouche ! Vous faites d'autant plus de bruit autour de cette affaire que vous agissez peu. Vous aurez du mal à me convaincre, messieurs les ministres, que ce beaucoup de bruit ne cache pas beaucoup d'impréparation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligtot.

M. Maurice Ligtot. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, avec le soutien de la majorité qui s'est battue sur ce thème tout au long de la campagne électorale, le Gouvernement entend engager, grâce au projet de loi d'habilitation, une action en faveur de l'emploi, compte tenu de la grave situation que crée un fort taux de chômage, notamment chez les moins de vingt-cinq ans. Ceux-ci, je le rappelle, représentent 30 p. 100 des chômeurs. Pour cette simple raison, la bataille mérite d'être menée.

Pour que cette action soit efficace, il convient qu'elle soit conduite rapidement et qu'elle porte sur des secteurs qui peuvent réagir facilement. Le secteur du bâtiment pourrait être de ceux-là.

Ce secteur a été particulièrement touché au cours des dernières années. Entre 1981 et 1984, il a perdu plus de 150 000 emplois et le nombre des logements mis en chantier y a diminué de plus de 100 000.

Le bâtiment demeure néanmoins notre première industrie de main-d'œuvre puisqu'il emploie près de 1,3 million de personnes, soit 25 p. 100 environ des effectifs de l'industrie française.

M. Jean-Pierre Soleson. Très bien !

M. Maurice Ligot. Par ailleurs, ce secteur constitue 30 p. 100 du total des investissements d'économie nationale et peut jouer, pour cette raison, un rôle d'entraînement important vis-à-vis d'une multitude d'entreprises.

Enfin, on sait qu'une relance de ce secteur n'a pas d'effet négatif sur la balance commerciale car il est relativement peu importateur.

L'action sur l'investissement immobilier, dans une perspective prioritaire de création d'emplois, me paraît donc présenter un triple avantage : celui de la rapidité, pour peu qu'on prenne des décisions simples sans incidence budgétaire ; celui de concerner toutes les tailles d'entreprises, depuis l'artisanat jusqu'aux plus grandes ; celui de toucher toutes les régions du pays sans exception.

Pour donner à tous les acteurs de la construction et de l'immobilier un meilleur moral et de meilleurs moyens d'agir, il faut décider très vite de desserrer des freins qui ont manifesté leur nocivité. Ces mesures s'appellent baisse des taux d'intérêt, déduction fiscale sur les revenus immobiliers, enfin, et conformément aux positions figurant sur la plate-forme commune de l'opposition, désormais majoritaire, remise en question des dispositions prises par la loi Quilliot.

Il est, à mon avis, possible de relancer rapidement l'investissement immobilier en amorçant une réduction du coût de la construction par une baisse des frais financiers. Les taux d'intérêt réels, taux d'intérêt nominaux diminués du taux d'inflation, sont aujourd'hui bien supérieurs à 5 p. 100, ce qui constitue un obstacle majeur à l'investissement. La baisse de l'inflation crée l'occasion dont devrait profiter le Gouvernement pour entreprendre une véritable diminution des taux. L'amorce de cette évolution des taux susciterait, à n'en pas douter, un climat de confiance qui serait de nature à relancer les initiatives des investisseurs dans le domaine de la construction, que ces investisseurs soient des sociétés ou des particuliers.

Par ailleurs, une amélioration des déductions fiscales sur le revenu de la propriété immobilière permettrait, elle aussi, de favoriser la construction et l'entretien. La déduction forfaitaire de 15 p. 100 sur le revenu brut, qui représente les frais de gestion, l'assurance et l'amortissement des propriétés immobilières urbaines, devrait être portée à 25 p. 100 comme le demandent les professionnels du bâtiment. Cette mesure serait très incitative, car elle permettrait d'améliorer la rentabilité des immeubles loués.

Voilà deux mesures qui peuvent être prises rapidement et qui relanceraient l'emploi dans le secteur du bâtiment.

L'autre axe d'effort pour redonner à l'activité du bâtiment toute sa vigueur réside dans une réforme de la législation des baux et des loyers. La loi Quilliot du 22 juin 1982, en réduisant considérablement les droits des propriétaires vis-à-vis de leurs locataires, a fait de la fonction de propriétaire-bailleur une charge beaucoup plus qu'un avantage. Elle a créé en même temps une crise de l'industrie du bâtiment et une crise du logement.

Prenons deux exemples essentiels.

En premier lieu, la reprise du logement par le propriétaire est devenue très difficile. Selon l'exposé des motifs de la loi, la conclusion d'un contrat de location de six ans est assortie du principe d'un renouvellement tacite par période triennale ; le non-renouvellement devient l'exception, le bailleur ne pouvant donner congé qu'à l'issue de la durée du contrat et pour un motif sérieux. De ce fait, le bailleur ne peut reprendre son logement que s'il désire le vendre - et même alors, sous certaines conditions seulement - ou l'occuper à titre personnel. Ces dispositions, en vidant le droit de propriété de tout contenu concret et attractif, ont profondément découragé les propriétaires-bailleurs et détruit l'incitation à construire.

En second lieu, la loi Quilliot a prévu la négociation collective entre propriétaires et locataires comme méthode de fixation de la progression du loyer, puis la fixation par décret en cas d'échec de la négociation. Reconnaissons avec

l'expérience que ce système s'est révélé très vite absurde car il ne tient nullement compte des situations concrètes, à savoir le prix de revient réel du logement.

Sur ces deux points et sur d'autres, la loi Quilliot a fait la preuve de sa nocivité. On peut aussi, hélas, le constater dans tous les secteurs du logement social, où beaucoup d'organismes H.L.M. sont à la limite de l'équilibre financier à cause de la stagnation du montant des loyers.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Ligot.

M. Maurice Ligot. Dans ce secteur comme dans l'ensemble de l'immobilier, le blocage des loyers, lié à l'accroissement des loyers impayés et à la progression des coûts de gestion et des frais financiers, a pour effet de réduire à l'excès le volume des grosses réparations et même l'entretien, donc l'emploi dans les entreprises du bâtiment, grandes moyennes ou artisanales, et dans tous les secteurs qui ont trait de près ou de loin au logement.

M. le président. Concluez, monsieur Ligot !

M. Maurice Ligot. Il est donc impératif qu'une nouvelle loi organise, en les libéralisant, les nouvelles règles de relations entre propriétaires et locataires, de façon à donner un nouveau souffle à la construction et à l'activité d'entretien des logements.

En conclusion, j'adhère pleinement au projet de loi d'habilitation qui nous est aujourd'hui présenté et dont le principal objectif est l'amélioration de la situation de l'emploi. Mais j'ajoute que cette stratégie doit s'appuyer en particulier sur le vaste secteur économique du bâtiment et de l'immobilier, et j'invite le Gouvernement à lancer des initiatives dans ce secteur pour y développer l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à Mme Edith Cresson.

Mme Edith Cresson. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le débat qui nous occupe aujourd'hui porte en particulier sur le secteur public concurrentiel qui fait partie du patrimoine de la nation.

Ce patrimoine a été accru en 1982 par la nationalisation de plusieurs groupes industriels dont la quasi-totalité accusaient de lourdes pertes, souffraient de sous-investissement et, surtout, étaient gérés selon les méthodes traditionnelles du capitalisme français : cooptation dans les conseils d'administration...

M. Edmond Alphandéry. Et vous, vous n'avez pas coopté ?

Mme Edith Cresson. ... auto-contrôle, recours permanent et sans contrôle aux aides de l'Etat.

L'exemple le plus flagrant de ces pratiques est celui de la sidérurgie, qui a reçu 60 milliards de francs entre 1965 et 1980, sans jamais pour autant parvenir à l'équilibre.

M. Edmond Alphandéry. Et vous, qu'avez-vous équilibré entre 1981 et 1985 ?

Mme Edith Cresson. Cet équilibre, c'est nous qui l'avons réalisé, puisque la sidérurgie l'atteindra en 1987...

M. Philippe Auberger. Soyez sérieuse, je vous en prie !

M. Edmond Alphandéry. Sept milliards pour la sidérurgie dans le budget de 1986 ! Vous prenez les gens pour des imbéciles ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Edith Cresson. ... comme le confirme un rapport d'experts de la société Mac Kinsey, réalisé à la demande des Communautés européennes, et conformément à nos accords européens, puisque la France, après avoir pris quinze ans de retard, sera effectivement le dernier pays d'Europe à réaliser l'équilibre de sa sidérurgie. Mais cela, je le répète, grâce aux efforts accomplis depuis 1981. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

L'Etat, avant 1981, avait déjà un discours libéral et, déjà, pratiquait le clientélisme, sans cohérence et sans projet industriel.

M. Philippe Auberger. Le clientélisme, vous connaissez aussi à Châtelleraut !

Mme Edith Cresson. Je citerai un exemple pris dans un secteur particulièrement important : celui de l'informatique. L'échec du plan calcul lancé en 1966, l'échec de la C.I.F.,

l'échec de la fusion Honeywell-Bull-C.I.I. menée sans aucun apport de fonds propres : de 1967 à 1981, c'est et cela a été l'échec de l'informatique française.

M. Henri Louat. Et l'informatique à l'école, ce n'est pas un échec ?

Mme Edith Cresson. Les nationalisations ont permis de sauver des groupes qui avaient failli dans le système antérieur. Des rapprochements et des restructurations ont eu lieu. La chimie française a maintenant une structure cohérente. Chacun peut prendre connaissance des bons résultats de Rhône-Poulenc.

M. Henri Bouvet. Et les chiffres du chômage ?

Mme Edith Cresson. L'informatique française est autonome. Les télécommunications et le nucléaire sont organisés autour de pôles solides.

Mais l'action du précédent Gouvernement, dans le domaine industriel, ne s'est pas arrêtée aux nationalisations. Le plan textile, le sauvetage de Boussac, l'appui à Michelin, les opérations de restructuration industrielle qui ont succédé au naufrage de Creusot-Loire sont autant d'exemples d'actions qui ont permis de sauver des milliers d'emplois. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Philippe Auberger. Et La Chapelle-Darblay, vous l'oubliez ?

Mme Edith Cresson. L'essentiel a été pour nous le progrès de l'industrie du pays tout entier. Mais les nationalisations ont largement contribué à ce redressement en transformant des catastrophes industrielles en réussites économiques.

M. Henri Bouvet. Par exemple, le chômage !

Mme Edith Cresson. Vous n'avez jamais voulu dresser un bilan des entreprises nationalisées. Pourtant, leurs résultats - plus de 5,5 milliards de francs de bénéfices en 1985...

M. Philippe Auberger. Et la sidérurgie ? Et Renault ?

Mme Edith Cresson. ... pour les nationalisées de 1982 - sont indiscutables. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Souvenez-vous qu'en 1982 Pechiney, par exemple, perdait 4,5 milliards de francs...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

Mme Edith Cresson. ... Bull 1,5 milliard de francs et Thomson plus de 2 milliards de francs.

M. Henri Bouvet. Et le chômage ?

Mme Edith Cresson. Les cours des actions de ces entreprises se sont envolés à la Bourse, de même les certificats d'investissement, ce qui montre la confiance des épargnants dans ces entreprises nationales enfin redressées.

M. Guy Bêche. Très bien !

Mme Edith Cresson. Appuyées sur un actionnaire solide, ayant assuré une action de formation et de recherche et engagé des investissements massifs, ces entreprises sont aujourd'hui convoitées par de nombreux appétits. D'ailleurs, si elles n'étaient pas dans la bonne situation qu'elles connaissent, il n'y aurait pas tant de monde pour vouloir les acheter (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), d'autant que leur stratégie, clairement définie et menée dans le cadre de l'autonomie de gestion, a été confiée à des dirigeants capables...

M. Eric Raoult. Des socialistes !

Mme Edith Cresson. ... qui leur assurent des avancées spectaculaires dans la compétition internationale.

Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Pechiney et Thomson réalisent aujourd'hui 60 p. 100 de leurs chiffres d'affaires à l'étranger. Même Bull, dont l'image était désolante en 1982, exporte 30 p. 100 de sa production.

M. Philippe Auberger. Grâce aux crédits publics !

Mme Edith Cresson. Il faut tout de même que vous sachiez, au lieu de crier, qu'aujourd'hui I.B.M. fait sa propagande commerciale sur le thème : « N'achetez pas le matériel Bull, parce que vous ne savez pas ce qui va arriver avec la dénationalisation. » !

M. Gérard Collomb. Et voilà !

Mme Edith Cresson. La défrancisation qui peut être réalisée avec la prise d'un pourcentage relativement faible et abriter des intérêts américains ou japonais dissimulés sous un masque européen constitue - vous le savez et M. Barre lui-même l'a rappelé - un danger important.

Je voudrais poser deux questions.

Pendant les cinq ans durant lesquels vous avez prévu de dénationaliser, qui commandera dans ces entreprises ? En effet, les nouveaux P.-D.G., les nouveaux conseils d'administration que vous allez mettre en place n'auront plus l'autonomie de gestion.

M. Jean-Hugues Colonna. C'est vrai !

Mme Edith Cresson. Pour avoir cette autonomie, il faut qu'ils puissent mener une stratégie industrielle, car acheter et vendre des actifs nécessite la rapidité et le secret. Vous affirmez que ce n'est pas à l'Etat d'intervenir dans la gestion des entreprises industrielles. Pourtant, c'est ce que vous vous préparez à faire.

M. Guy Bêche. Tout à fait !

Mme Edith Cresson. En effet, c'est bien le Gouvernement qui décidera de ce qui sera vendu, à qui et à quel prix.

Imaginez-vous ce qui se passera dans la hiérarchie de ces entreprises ? Quelle sera l'autorité des dirigeants ? Quelle est-elle d'ailleurs déjà aujourd'hui ?

M. Antoine Carré. Berlusconi !

Mme Edith Cresson. Comment pourront-ils négocier des accords internationaux, lancer de nouveaux produits, engager des recherches, et cela pendant cinq ans.

M. Gérard Collomb. Cela va créer du chômage !

Mme Edith Cresson. Nos entreprises nationales, redressées aujourd'hui, sont encore fragiles. La concurrence internationale est terrible. Vous prenez la responsabilité d'affaiblir des entreprises vitales pour le pays pour des raisons de dogmatisme et parce que vous cédez à la pression de groupes financiers avides de revanche, bien plus qu'ils ne sont de véritables industriels (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne suffit pas d'avoir amassé un magot, fortifié encore par les dispositions que vous prenez en faveur des plus fortunés et des fraudeurs, pour créer de toutes pièces une élite industrielle qui, malheureusement, est trop rare dans notre pays.

M. Guy Bêche. Ils devraient pourtant le savoir !

Mme Edith Cresson. La France, qui possède des techniciens, des ingénieurs, des administrateurs remarquables, produit malheureusement peu de grands industriels.

M. Antoine Carré. A cause de qui ?

Mme Edith Cresson. Or, qu'est-ce qui fait la valeur d'une entreprise ? Qu'est-ce qui justifie son prix d'achat ou le niveau de ses actions ? Ce ne sont ni les stocks ni les équipements, mais quelque chose d'immatériel...

M. Jean Uebersching. L'état de grâce !

Mme Edith Cresson. ... la capacité de ses dirigeants à impulser, à dynamiser, à prévoir et à conquérir. Nous sommes loin, dans cette description, des conseils d'administration cooptés, des apports d'autocontrôle, de la timidité en matière de recherche, d'investissements ou de conquête des marchés, qui caractérisait le fonctionnement de la plupart des entreprises nationalisées en 1982.

Or, ces dernières sont aujourd'hui bien dirigées. Elles gagnent dans la compétition internationale, elles achètent des filiales aux Etats-Unis...

M. Philippe Auberger. Renault, par exemple !

Mme Edith Cresson. ... s'implantent en Extrême-Orient, deviennent peu à peu les multinationales françaises dont nous avions besoin.

M. Gérard Collomb. Très bien !

Mme Edith Cresson. Comment cet essor résistera-t-il à cinq années d'incertitude pendant lesquelles les décisions devraient être prises sur les conseils de l'administration des finances qui, pour compétente qu'elle soit, se situe à des années lumière - permettez-moi de vous le dire - de l'industrie ? (*Oh ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Quel sera le moral de l'encadrement, voyant que l'on vend le plus rentable et que l'on garde ce qui est moins bon le moral des travailleurs, voyant que n'importe quelle entreprise américaine implantée en Europe, I.B.M. par exemple, peut racheter Bull ? Quel sera le moral des dirigeants ?

Prenons, si vous le voulez bien, l'exemple de Thomson engagé dans la guerre mondiale des composants électroniques et qui a racheté aux Etats-Unis la firme Mostek pour faire partie des survivants victorieux de cette guerre.

M. Jean Uberschlag. Et qui a vendu combien de firmes ?

Mme Edith Cresson. Oui, c'est vrai, Thomson a acheté et vendu, ce qui est tout à fait normal.

M. Jean Uberschlag. Avec l'autorisation de qui ?

Mme Edith Cresson. C'est ainsi que doit vivre toute entreprise, publique ou privée.

Que se passera-t-il si l'Etat et son administration choisissent de vendre ce qui est nécessaire à cette survie ? En cas de vente par appartement, de fin des synergies industrielles, donc de la politique industrielle du groupe pour laquelle l'autonomie de gestion est indispensable, c'est l'échec assuré.

Deuxième question, où ira l'argent ? Jusqu'à présent, les ventes d'actifs, souvent critiquées, correspondaient à la politique industrielle des groupes et à des restructurations utiles, et l'argent provenant de ces ventes allait aux entreprises. Celles-ci ont, en effet, beaucoup besoin de capitaux pour investir et même si l'investissement a repris depuis deux ans - après dix ans de stagnation - son niveau demeure insuffisant dans l'ensemble de l'industrie française. En ce domaine aussi, les groupes nationalisés ont joué un rôle moteur.

En dehors des 8 à 10 milliards de francs annuels issus des titres participatifs, en dehors des prêts participatifs ou des dotations en capital, des nationalisées ont pu vendre des actifs pour investir. Privatiser reviendrait à remettre le produit de ces ventes à l'Etat.

Là encore, le modèle britannique semble vous inspirer, bien que la méthode ait fait dire à M. Harold Mac Millan que Mme Thatcher avait vendu l'argenterie pour payer le loyer, autrement dit pour financer la baisse des impôts.

M. Charles Josselin. Très bien !

Mme Edith Cresson. Nos entreprises nationales sont aujourd'hui redressées. Leurs bons résultats ont permis d'élargir leurs sources de financement. Les titres participatifs ont constitué un premier appel au public. L'introduction des filiales en Bourse a apporté de nouveaux financements, montrant la confiance qu'inspirent les nationalisées.

Les frontières entre nationalisées et privées ne peuvent naturellement être étanches. Il est normal que des entreprises puissent être achetées, échangées, cédées. Cela fait partie de la stratégie des groupes. Mais il ne faut pas mutiler ces entreprises sur décision de l'Etat. Il ne faut pas que l'Etat s'approprie le produit de ces ventes pour son budget, décide à quel prix, comment et à qui ces actifs seront vendus.

M. le président. Veuillez conclure, madame Cresson.

Mme Edith Cresson. Je suis persuadée, monsieur le ministre d'Etat, que vous mesurez les dangers industriels mais aussi sociaux et politiques des dispositions que le Gouvernement s'approprie à prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Ce sont des salades !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce premier texte de la législation que nous soumet le Gouvernement aujourd'hui répond à une triple attente : il manifeste clairement son choix de société ; il est adapté à la situation actuelle de notre pays, qui est difficile ; il révèle enfin une volonté de pragmatisme dans la mise en œuvre des dispositions qu'il préconise et envisage.

Ce texte, en effet, manifeste tout d'abord clairement le choix de société qui est celui du Gouvernement et de sa majorité. Il respecte en cela les engagements pris devant le pays à l'égard de nos concitoyens lors de la campagne électo-

rale. Et cela, sérieusement, sereinement et sans idéologie, sans *a priori* doctrinaire comme on en a trop connus dans le passé.

M. Philippe Bassinet. Sans rien du tout, quoi !

M. Jean-Pierre Delalande. Ce choix de société se manifeste par le souci qui est celui du Gouvernement de redonner sa pleine mesure à l'économie de marché, d'abord en libérant les prix et en restaurant la liberté des entreprises, tant il est vrai que ce sont les entreprises qui assurent le développement économique, créent les richesses et dégagent les sommes indispensables à la redistribution sociale, instrument d'une politique d'équité nationale. Il n'y a pas de vrai progrès social sans expansion.

Seules les entreprises sont productrices de richesses. C'est pour cela que, loin de continuer à les entraver, il convient de leur donner les moyens d'innover, de s'adapter à la concurrence internationale, sans les tracasser inutilement et à tout propos par des contrôles, des formulaires à remplir et des rapports à écrire.

A une méfiance *a priori* à l'égard de l'entreprise, il convient de substituer, le cas échéant, et seulement quand cela est nécessaire, des contrôles *a posteriori* pour vérifier la conformité de leurs actions à notre éthique nationale.

M. René André. Très bien !

M. Jean-Pierre Delalande. Ce même choix de société apparaît clairement dans la volonté du Gouvernement de dénationaliser un certain nombre d'entreprises. Que n'a-t-on pas entendu sur le sujet ! Pourtant, la démarche du général de Gaulle, à la Libération, ne répondait en aucun cas à une volonté marxiste (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) d'étendre le secteur public pour restreindre l'étendue de l'économie de marché.

M. Jean-Hugues Colonne. C'est tout ce que vous avez trouvé ?

M. Jean-Pierre Delalande. Il n'y avait nullement volonté de transformer l'économie de notre pays en une économie socialiste totalement administratisée, publicisée, rigidifiée et statufiée, mais désir de reconstruire le pays après la guerre.

En revanche, l'extension du secteur public de l'économie issue des lois de 1982 avait pour objectif l'extension du rôle de l'Etat dans la société au détriment de l'intérêt privé.

Voilà ce qui nous sépare du socialisme : l'ampleur du rôle de l'Etat dans notre société. On en a vu les désastreux effets aux niveaux du déficit budgétaire, du montant de la dette publique intérieure et extérieure, et plus encore de l'emploi.

Nous parlons, nous gaullistes...

M. Gérard Collomb. C'est fini, le gaullisme !

M. Jean-Pierre Delalande. ... de ce problème des nationalisations d'autant plus à l'aise que nous ne sommes pas opposés par principe, parce que nous ne sommes pas des doctrinaires, à des nationalisations. Nous les admettrions par exemple dans les cas où tout un secteur de notre industrie serait touché, verrait son marché se dérober et nécessiterait un effort de solidarité nationale passager, le temps que les salariés qui y travaillent soient réinsérés dans d'autres activités et que celle faisant l'objet de la nationalisation ait été redressée.

M. Guy Ducloné. Nationaliser pour liquider ! Ce n'était pas la conception du général de Gaulle !

M. Jean-Pierre Delalande. Mais ces nationalisations, dès l'instant qu'elles se situent dans le secteur concurrentiel, nous ne les concevons que comme temporaires, avec la possibilité, le problème étant réglé, que ces entreprises nationalisées retournent au secteur privé. En effet, tous les exemples dans le monde montrent que, plus que toute autre, c'est l'initiative privée qui permet le développement économique, et donc le progrès social.

M. Guy Ducloné. Ben voyons !

M. Jean-Pierre Delalande. Votre choix de société, messieurs les ministres, vous le manifestez enfin à travers votre volonté de mise en œuvre de la participation.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Jean-Pierre Delalande. Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent l'entreprise comme seulement un instrument de production. Nous la voyons aussi comme une commu-

nauté humaine. Nous ne fondons pas les rapports sociaux sur l'affrontement entre détenteurs de capitaux et détenteurs d'une force de travail...

M. Guy Ducoloné. Non, vous voulez de travailleurs tranquilles !

M. Jean-Pierre Delalande. ... mais au contraire sur le fait que l'entreprise est une communauté d'intérêts où chacun doit avoir sa place, son rôle, avec l'objectif de se réaliser individuellement et de faire progresser la collectivité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Ducoloné. Il y a ceux qui travaillent et ceux qui ramassent les profits !

M. Jean-Pierre Delalande. Il y a, dans la conception gaulliste de la participation, une exigence de considérer tous les membres de l'entreprise comme des partenaires à part entière, d'où son souci de transformer le contrat de louage de services en un véritable contrat d'association pour un projet commun.

Les vrais tenants du progrès social sont les promoteurs de l'économie de marché, et cela d'une double façon : en assurant les conditions de la croissance, qui seule permet de dégager les sommes nécessaires à une redistribution sociale et une aide aux plus défavorisés ; en respectant l'individu dans sa dignité, en lui faisant confiance et en ne cherchant pas à l'encadrer à tout moment dans un carcan de règles figées, qui le maintient en état de sujétion permanente, dont il n'a plus le sentiment de pouvoir sortir un jour et dans le cadre duquel il s'étiole et se démotive.

M. Pierre Walsenborn. Très bien !

M. Guy Ducoloné. C'est une théorie du XIX^e !

M. René André. Comme celles de Marx !

M. Jean-Pierre Delalande. Respectant vos engagements, manifestant nettement votre choix de société, le texte que vous nous proposez, messieurs les ministres, est, au surplus, parfaitement adapté à la situation de notre pays.

La priorité, celle autour de laquelle tout est centré, c'est l'emploi.

Aux mesures de libération de l'économie que vous entendez prendre, vous adjoignez des dispositions de nature budgétaire et vous nous proposez des mesures de nature législative pour prendre le problème du chômage à bras-le-corps.

Rappelons-nous qu'il y a actuellement en France, selon les indices - et je félicite à cet égard le Gouvernement de faire les efforts nécessaires pour que notre pays dispose enfin d'un indice sûr et incontestable sur l'ensemble des bancs de cette assemblée - 2 388 500, 2 793 200 ou 3 117 700 chômeurs à la fin mars 1986 ; qu'il y a 864 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans ; que la durée moyenne du chômage s'est encore aggravée en mars 1986 : 338 jours contre 329 jours en février ; que la France a actuellement le taux de chômage le plus élevé d'Europe : plus 13,4 p. 100 ; qu'on comptait en France, en 1985, 500 000 emplois de moins dans les entreprises qu'en mai 1981 ...

M. Jean-Hugues Colonna. Connaissez-vous les chiffres de 1974 et de 1976 ?

M. Jean-Pierre Delalande. ... alors que, pour les seules années 1984 et 1985, les Etats-Unis étaient à même de créer 6 millions d'emplois ; que notre taux de chômage, exception faite de celui de la Grande-Bretagne, est le plus élevé des pays développés et devrait se situer aux alentours de 11 p. 100 en 1986, contre 7,3 p. 100 en 1981.

Cette situation méritait en effet que l'on s'attaquât résolument à ce problème.

Vous avez décidé de le faire, monsieur le ministre d'Etat, en dégageant immédiatement 4,5 milliards de francs, principalement orientés vers l'emploi des jeunes à hauteur de 4 milliards de francs, et cela en prenant appui sur les formations par alternance, d'une part, en levant les obstacles bien connus au recours, par les entreprises et les salariés, aux contrats de travail à durée déterminée, au travail temporaire et au temps partiel, d'autre part.

Pour les 500 millions de francs restants, si je suis d'accord pour considérer qu'il faut faire un effort en faveur des chômeurs de longue durée, force est de constater que, sur les

seuls derniers mois de l'année, celui-ci coûtera beaucoup plus cher qu'une action complémentaire de celle que vous comptez entreprendre en faveur des jeunes et qui pourrait être orientée vers des stages d'insertion destinés à mettre à niveau des jeunes sous-qualifiés pour les rendre présentables aux entreprises.

En effet, l'effort budgétaire qui devrait être consenti pour le chômage de longue durée étant important, n'y a-t-il pas un risque, à faire le choix d'y affecter les 500 millions restants, de ne voir cette action que très imparfaitement menée ?

Cela dit, il conviendra de ne pas oublier non plus les chômeurs plus âgés, les cadres approchant ou venant tout juste de dépasser la cinquantaine, les femmes, ni la tranche d'âge vingt-cinq - quarante-neuf ans, dont on observe curieusement ces trois dernières années une augmentation du taux de chômage, leur nombre en valeur absolue étant passé de 832 000 en 1982 à 1 125 000 en 1985, alors même qu'ils sont dans la force de l'âge.

Mais le problème essentiel, vous l'avez bien senti, reste celui du premier emploi.

Il convient que nous cassions la spirale qui veut qu'un entrepreneur demande à tout jeune une première expérience avant de l'embaucher, ce qui a pour conséquence que ce jeune a beaucoup de mal à acquérir cette première expérience.

Il se développe ainsi chez ces jeunes un sentiment d'injustice, d'incapacité insupportable par la société à les accueillir et un sentiment de frustration pour un grand nombre d'entre eux, qui ont fait des études et des efforts, qui croient avoir une formation adaptée au travail, mais dont ils s'aperçoivent subitement qu'elle n'est le plus généralement que théorique et sans utilité immédiate dans une entreprise, ou mal adaptée, notamment en ce qui concerne le travail manuel, à la réalité de l'entreprise.

Il y a donc des efforts à faire, tant au niveau de l'éducation nationale qu'avec les partenaires sociaux ou les chambres de commerce, pour faire en sorte que les jeunes soient formés à la réalité des métiers dont notre société a besoin.

Il faut inculquer aux jeunes qu'ils ne feront plus, comme leurs parents ou comme leurs grands-parents, carrière dans une seule profession, mais que, vraisemblablement, il leur faudra exercer plusieurs métiers dans leur vie et être capables de s'y adapter.

Il faut, du côté des formateurs, raccourcir les délais entre le temps où l'on décide d'une formule de formation appliquée et sa mise en œuvre effective, qui est actuellement couramment de l'ordre de cinq années, ce qui, pour des secteurs de pointe, est beaucoup trop long.

C'est en ayant bien conscience de tous ces problèmes, après avoir écouté attentivement les partenaires sociaux, en vous fondant sur les textes et les pratiques existants, et en ne cherchant pas à tout réformer d'un coup, que vous nous proposez, monsieur le ministre, des mesures simples, accessibles à tous les chefs d'entreprises et à tous les salariés, consistant en l'exonération des charges sociales à hauteur de 25 p. 100 pour tout recrutement d'un jeune âgé de seize à vingt-cinq ans, c'est-à-dire la totalité des cotisations d'allocations familiales payées par les entreprises, en l'exonération encore de 50 p. 100 de ces charges sociales pour tout jeune recruté après une formation en alternance ou un travail d'utilité collective, et de 100 p. 100 de ces charges pour tout jeune accueilli dans les entreprises en formation en alternance ou en pré-apprentissage.

M. Guy Ducoloné. Et après ils deviendront chômeurs !

M. Jean-Pierre Delalande. Vous marquez ainsi, monsieur le ministre, votre souci de clarté, d'efficacité et de pragmatisme.

La cible qui est la vôtre est la bonne. C'est celle des petites entreprises artisanales, des P.M.E. et des P.M.I. qui peuvent être les plus créatrices d'emplois actuellement.

Vous permettez ainsi aux entreprises, pour une même masse salariale, d'embaucher des jeunes.

Vous contribuez ainsi à modifier la mentalité consistant trop souvent pour elles à refuser des marchés, à rester en sous-activité, de peur de devoir supporter trop longtemps des charges importantes.

Vous leur permettez en effet de raisonner à nouveau en termes de stratégie d'entreprise et non pas en termes de plan de charge et d'heures d'emploi.

J'appelle néanmoins votre attention, monsieur le ministre, sur les risques que représente le développement des contrats à durée déterminée, le travail à temps partiel, le travail temporaire, ajoutés à ces dispositions en faveur des jeunes, et qui peuvent notamment inciter les entreprises à substituer à des salariés sur lesquels il est payé des charges sociales à plein, des salariés sur lesquels il est payé des charges sociales à moitié...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tiens, tiens !

M. Jean-Pierre Delalande. ... à des salariés « mûrs » ayant une excellente expérience, des jeunes n'en ayant aucune, avec le risque supplémentaire, pour un intérêt à court terme, de perte de substance de l'entreprise et de la nation.

En ce qui concerne la formation par alternance sur laquelle vos dispositions prennent appui - ce qui est en soi excellent - je voudrais aussi appeler votre attention sur la complexité des formules actuelles.

Je n'ai pas, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, relevé moins de cinquante-deux mesures possibles, mises en œuvre au titre de l'emploi et de la formation professionnelle en Ile-de-France.

Chaque direction départementale du travail et de l'emploi a en moyenne une soixantaine de procédures possibles dans son domaine de compétences.

Les services eux-mêmes ne s'y retrouvent plus. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les petites entreprises qui ne sont pas équipées pour cela s'y retrouvent là où l'administration, qui les a conçues, y renonce elle-même ?

Si en prenant appui sur les stages d'initiation à la vie professionnelle, dont l'objectif est de faire découvrir la vie de l'entreprise, de permettre une insertion et une orientation professionnelle conçue comme une première étape devant se poursuivre nécessairement par une formation ou un emploi, sur les contrats de qualification dont l'objectif est de permettre l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par un diplôme, par un titre homologué ou par une convention collective, sur les contrats d'adaptation dont l'objectif est de favoriser l'insertion dans l'emploi grâce à une formation aboutissant à une qualification, vous êtes incontestablement sur la bonne voie, néanmoins certains problèmes demeurent.

L'un d'entre eux provient de l'effort très variable des organismes collecteurs. Le quasi-monopole des organismes collecteurs sur le montant de la collecte peut avoir des effets pervers. En province, plus encore qu'à Paris, les fonds sont quasiment réservés aux centres dépendants des organismes collecteurs. La conséquence en est que les organismes de formation, notamment privés, en contact avec les milieux professionnels, se sentent fréquemment isolés du dispositif et n'essaient donc pas de « vendre de l'alternance » aux sociétés avec lesquelles ils sont en contact.

Ces organismes collecteurs sont, pour la plupart, des associations de formation ou des fonds d'assurance formation habitués à organiser des formations pour du personnel déjà employé, ce qui explique que les contrats d'adaptation aient démarré plus rapidement que les autres.

Placer des contrats de qualification implique pour l'organisme collecteur de persuader l'entreprise, de rechercher le jeune et de réaliser la difficile adéquation entre ce que souhaite l'entreprise et ce que propose le marché du travail. Il n'est pas sûr qu'à l'heure actuelle les organismes collecteurs aient réellement pris conscience de leurs responsabilités. Mais il n'est pas sûr non plus que toutes les conditions objectives soient réunies pour que leur travail soit facilité.

Le goulet d'étranglement est aujourd'hui au niveau de l'entreprise il pourrait être demain au niveau des jeunes qui pourtant hélas ! sont sur le marché, mais ne sont pas toujours identifiés et mis en situation d'une rapide mise à niveau pour être présentables à l'entreprise. Il faut donc se préoccuper aussi de l'avenir de la formation par alternance, c'est-à-dire de la régulation du flux des jeunes, de leur insertion professionnelle, de leur mise à niveau et de leur présentation à l'entreprise.

L'argent existe, les organismes existent, et peut-être pourrait-on envisager des sous-traitances plus larges que celles qui existent actuellement je pense par exemple aux

chambres de commerce. Les agences locales pour l'emploi ne paraissent pas, sauf exception, adéquates pour faire ce travail. Il est d'ailleurs dans vos intentions - et c'est une bonne chose - de les réformer pour que leurs activités de prospection et de placement soient privilégiées au détriment de leurs activités administratives, pour les décentraliser à l'échelon régional et local en y associant les élus locaux. Ce sont-là de fort heureuses directions qu'il conviendra de compléter en autorisant les maires à avoir connaissance du nombre et des noms des demandeurs d'emploi pour leur permettre, le cas échéant, également de leur venir en aide.

Je voudrais enfin appeler votre attention sur la mise en œuvre que vous ferez de la participation.

En 1980, lors de l'examen de la proposition de loi R.P.R. dont j'avais eu l'honneur d'être le rapporteur, nous avons essayé de simplifier les dispositions existantes très complexes des ordonnances de 1959 et de 1967 notamment, mais aussi les dispositifs législatifs ultérieurs, tout particulièrement celui de 1973.

Nous avons essayé d'introduire des salariés dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance des sociétés. Je vous demande de reprendre l'esprit de ces textes et de faire au salarié la place qui lui convient, c'est-à-dire qu'il soit reconnu dans l'entreprise et tant que tel et que sa présence au conseil d'administration soit rendue possible, sans qu'il soit obligatoirement détenteur d'une action.

Enfin, dans la mise en œuvre de l'article 6 de votre projet de loi, je vous rends attentif aux conséquences qu'aurait dans certains cas la réduction du nombre des conseillers d'administration au regard de la représentation des salariés dans les nouveaux conseils. Car, en tenant compte des résultats des élections de l'ancien conseil, un ou plusieurs représentants des salariés pourraient se voir écartés de ces conseils, créant ainsi un déséquilibre entre les organisations syndicales.

Monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, parce que vous affirmez nettement à travers le texte que vous nous proposez votre choix de société, en respectant vos engagements et donc la volonté du suffrage universel, sans provocation, mais avec détermination, parce que vous avez fait une juste appréciation de la situation de notre pays, notamment au regard de l'emploi, et que vous êtes décidés à vous y attaquer, non avec des solutions toutes faites, administratives et sclérosantes, mais avec le souci de liberté et de dignité de l'homme, parce que vous êtes décidés à mettre en œuvre des solutions souples, efficaces, que vous le faites avec pragmatisme et sans idéologie, le groupe du R.P.R. de cette assemblée vous apportera son soutien dans cette action et vous accordera l'habilitation que vous demandez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb.

M. Gérard Collomb. J'avais pensé profiter de cette intervention, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, pour vous demander de préciser les rigidités qui vous poussaient à réviser les dispositions actuelles du code du travail en matière de contrat à durée déterminée, de travail temporaire, de travail à temps partiel. Mais le déferlement de discours, dont le seul fondement était un aveuglement idéologique total, m'a incité à changer de sujet.

Je rappelle qu'il en est d'autres que nous qui approuvent l'existence d'un secteur public important, sans qu'il soient pour autant des étatistes attardés et bornés ; il en est d'autres qui redoutent les risques de précarisation des salariés, sans être pour autant des dogmatiques coupés des réalités. Sur ce dernier point, j'aurais pu, monsieur le ministre, me contenter de rappeler vos positions de 1979. Je me suis d'ailleurs permis, en commission, de conseiller à ceux de nos collègues les plus confits en dévotion néo-libérale de se reporter à votre rapport. Mais la rupture, que je vois se dessiner depuis le début de cette législature, est bien plus profonde. La législature qui s'ouvre marque, en effet, une rupture importante dans l'histoire de notre pays.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Oui, avec le socialisme !

M. André Bellon. C'est tout ce qu'ils savent dire !

M. Gérard Collomb. Rupture avec cinq ans de socialisme *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, ne manque-t-on pas de s'exclamer sur les bancs de la majorité, mais rupture beaucoup plus profonde en fait, puis-

qu'elle marque sans doute un renoncement des partis qui constituent l'actuelle majorité, avec tout ce qui était le programme économique et social de ceux dont ils se prétendent pourtant encore les héritiers.

Que demeure-t-il de commun en effet entre ce qui fut la pensée économique et sociale du gaullisme historique (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et le programme de récession sociale, d'abandon de l'idée nationale et de soumission aux seuls intérêts privés qu'on nous présente aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René André. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas !

M. Gérard Collomb. Quel fil pourrait encore relier ce triste programme avec ce qui fut l'inspiration sociale générale de la démocratie chrétienne de l'immédiat après-guerre ? (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Comme le constatait récemment un commentateur, c'est la première fois en fait depuis longtemps dans l'histoire de ce pays qu'un gouvernement récemment investi ne manifeste nul souci de présenter quelque programme social que ce soit. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. René André. Il n'a pas lu le texte du projet de loi !

M. Gérard Collomb. En fait, ce à quoi on assiste, c'est sans doute à la fin du pacte qui, au-delà de leurs différences, unissait tous les partis issus de la Résistance sur quelques grands principes qui furent ceux du programme du Conseil national de la Résistance.

Ces principes, il convient aujourd'hui de les rappeler fortement à notre assemblée, sauf à laisser se répandre la thèse développée, par exemple, hier par le rapporteur de la commission de la défense, M. Bechter (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) suivant laquelle toute volonté d'avoir dans notre pays un secteur public puissant ne peut provenir que « d'une idéologie étatique, socialisante et parfois marxiste ».

Eh bien, messieurs, souvenons-nous que le programme du Conseil national de la Résistance...

M. Joseph Menga. Ils ont la mémoire courte !

M. Gérard Collomb. ... qui a irrigué pendant des années la pensée d'un certain gaullisme et celle du M.R.P. ...

M. Michel Gonelle. Assez !

M. Gérard Collomb. ... ne redoutait pas de reconnaître à l'Etat un rôle important dans l'économie française. Ce programme, qui préconisait « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), qui prévoyait « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des banques ».

Si le programme du C.N.R. appelait de ses vœux cette intervention de l'Etat sur le plan économique, c'est qu'il pensait qu'il était du rôle de l'Etat de garantir à chaque citoyen un minimum de droits et de justice sociale avec, par exemple, « le droit au travail, la garantie d'un niveau de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement heureuse, la sécurité de l'emploi... ».

M. Jean Ueberschlag. Et le chômage !

M. Gérard Collomb. ... le règlement des conditions d'embauchage et de licenciement ».

M. Eric Raoult. Qu'avez-vous fait ?

M. Gérard Collomb. Voilà, messieurs, le programme qui a inspiré ceux qui ont pu être à l'origine des formations auxquelles vous appartenez ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

On mesure alors la dérive qui a pu se produire quand on compare ces textes aux propositions que vous nous présentez, ce soir, dans votre projet de loi. Entre l'inspiration humaniste, qui éclairait ceux qui, au-delà de leurs divergences,

révalent d'un monde meilleur, et l'apologie d'une concurrence sauvage, dure aux faibles, impitoyable aux inadaptes, oppressive pour tous ceux qui ne font pas partie de l'élite, il n'y a, messieurs, plus rien de commun ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, voudriez-vous substituer à la possibilité de contrôler les prix un droit de la concurrence aux contours imprécis, n'est-ce pas risquer de lâcher la proie pour l'ombre ?

Il y a déjà eu une expérience. En effet, en 1978, M. Monory avait libéré les prix - incomplètement d'ailleurs - en voulant substituer à une absence de contrôle un véritable droit de la concurrence. Il est vrai que la loi de 1977 avait amélioré le fonctionnement des ordonnances de 1945, et avait donné des moyens à la commission de la concurrence ; il y avait un certain engouement pour la concurrence. Ainsi, en 1979, le gouvernement d'alors avait procédé à dix-neuf saisines de la commission. Mais, très rapidement, on a assisté à l'abaissement du rôle de cette commission : de dix-neuf saisines en 1979, une seule en 1981. J'ajoute que, pendant la même période, le gouvernement a beaucoup moins suivi les avis de la commission. Il y a donc eu, de ce point de vue, déséquilibre et échec.

Mais, me dira-t-on, l'amélioration du droit de la concurrence est toujours à l'ordre du jour. C'est bien ainsi que, en 1985, nous avons, de manière très pragmatique, très concrète, peut-être incomplète, voulu améliorer, dans l'esprit des ordonnances de 1945, les textes de 1977. Parmi ces mesures importantes, je citerai un meilleur contrôle des concentrations économiques - tel est le cas des législations américaine ou allemande -, une plus lourde sanction des abus de position dominante, notamment des abus de puissance d'achat qui ont causé un si grand tort dans les dernières années, enfin une amélioration très nette, très concrète des moyens de fonctionnement de la commission de la concurrence.

Ce qui nous est proposé maintenant - si du moins j'en crois le texte de la plate-forme R.P.R.-U.D.F. - c'est de remplacer la commission de la concurrence par une juridiction qui serait de l'ordre judiciaire. Dès lors, monsieur le ministre d'Etat, je vous dis : attention ! car l'Etat se priverait d'une possibilité, à mon avis importante, de régulation économique. Pensez-vous que les plaideurs potentiels, c'est-à-dire les entreprises, saisiraient spontanément, en l'état des rapports de forces, une telle juridiction ? Je prendrai seulement l'exemple de la commission d'arbitrage qui avait été mise en place par le C.N.P.F. entre les producteurs et les distributeurs et qui, pendant des années, n'a jamais été saisie par les uns et les autres. Quand on connaît un peu la situation des rapports de forces dans ces secteurs économiques, on comprend que jamais un producteur ou un distributeur ne saisira une telle commission au risque de perdre des marchés dont, même s'ils ne sont pas intéressants ou constituent un abus de puissance d'achat, dépend la survie de ladite entreprise.

Un autre inconvénient serait l'abandon par l'Etat de sa fonction d'arbitrage. Il est vrai qu'en fonction des objectifs économiques de tel gouvernement, il peut y avoir des ententes bonnes et des ententes moins bonnes. Il faut pouvoir juger.

Enfin, sera-t-il désormais impossible de sanctionner des actes administratifs ? Reviendrait-on à ce qui n'est plus possible depuis 1790, au pouvoir d'injonction du juge à l'autorité administrative ? Veut-on revenir à un gouvernement des juges ? Je ne pense pas que tel soit votre souhait.

Et puisque nous parlons des possibilités d'améliorer le droit de la concurrence, permettez-moi de vous poser une question qui est d'actualité, monsieur le ministre d'Etat. Je pense que les nationalisations du secteur bancaire, comme le rappelle souvent M. Bérégovoy, ont commencé à substituer la concurrence à de véritables cartels. Mais, là aussi, les vieux réflexes réapparaissent fréquemment. Ainsi, récemment, nous avons appris que les banques françaises ont décidé ensemble de faire payer aux consommateurs un certain nombre de services, notamment le service du chèque. N'y a-t-il pas un risque de voir à nouveau apparaître ces tentatives de création de cartels qui étaient déjà apparues lors du débat sur la monétique ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bockel !

M. Jean-Marie Bockel. J'en termine, monsieur le président.

Je me souviens que c'est à la suite d'une saisine de la commission de la concurrence que les banques étaient revenues à un meilleur équilibre en matière de monétique entre la position des banques, d'une part, et la position des commerçants, d'autre part. Allez-vous saisir à nouveau la commission de la concurrence de ce vrai problème, ou allez-vous simplement faire payer le consommateur ?

Bref, cet article 1^{er} comporte le risque de tous les dérapages et donc de tous les dirigismes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, le retour aux libertés réclamé par la majorité des Français, c'est la victoire des principes qui nous sont chers, mais ce ne sera, en aucune façon, la revanche d'une doctrine sur une autre.

Rien n'est et ne doit être, en effet, moins doctrinal que le libéralisme d'aujourd'hui.

M. André Ballon. Très drôle !

M. Serge Charles. Notre goût pour la liberté est le fruit de la raison, confortée par l'expérience : expérience de notre pays où l'interventionnisme de l'Etat a vécu, lors de la dernière législature, l'apogée de son affirmation politique et, dans le même temps, de sa déconsidération sociale ; expérience aussi de ces économies socialistes qui reconnaissent aujourd'hui dans la libération des initiatives individuelles le ressort indispensable de l'efficacité et de la croissance.

Aujourd'hui, en matière économique et sociale, désirer plus de liberté correspond à un état d'esprit et à une éthique sociale. Nous répondons avec vivacité à nos détracteurs qu'il ne s'agit aucunement de je ne sais quel nouveau principe de droit civil par lequel nous entendrions terrasser l'hérésie.

M. Gérard Collomb. Il y a bien un peu de cela quand même !

M. Serge Charles. Pour nous, la liberté c'est seulement - mais avec quelle ferme conviction ! - une ligne de conduite. C'est en fait la préoccupation permanente à laquelle doit être soumise notre action, et cela pour la simple raison qu'au-delà de tout *a priori* philosophique nous avons compris que, compte tenu de la complexité inextricable de la vie économique, la confiance en l'initiative et en la responsabilité de nos concitoyens se trouve être le plus souvent le meilleur moyen d'accéder aux buts que notre société se donne.

Après ces considérations de principe, étant donné le temps qui m'est imparti, je changerai totalement de registre, si vous le permettez, monsieur le ministre d'Etat, pour vous faire part de quelques remarques pragmatiques illustrant la diversité des problèmes posés et des solutions attendues de la libération des prix suivant les secteurs de notre économie.

Le premier exemple est celui du secteur des services, où l'on craint le plus aujourd'hui un dérapage inflationniste.

Parmi ceux-ci, la première victime de la réglementation économique n'est-elle pas le secteur de la réparation automobile, qui a eu le malheur de voir son tarif horaire choisi comme composante déterminante de l'indice des prix ?

La régression qui en résulte pour la rentabilité des ateliers fut longtemps compensée par les bénéfices réalisés sur la vente des véhicules neufs. Ce n'est donc qu'avec la crise et la chute libre des ventes que sont apparus en pleine lumière les effets pervers d'un contrôle des prix. Faute de rentabilité, les ateliers étaient alors contraints à une réduction sensible des effectifs. Faute de salaire attrayant, la qualification du personnel et, en conséquence, la qualité des prestations périclitaient.

Je connais bien ce problème de qualification, monsieur le ministre d'Etat, puisque le premier lycée automobile de France a été créé dans ma ville de Marçq-en-Barœul, et nous n'avons pu que déplorer la baisse progressive du niveau de recrutement des candidats au C.A.P. et au B.E.P.

Ne peut-on penser, monsieur le ministre d'Etat, que si les professionnels pouvaient avoir une garantie de liberté des prix pour les années à venir, il leur serait possible de programmer l'amélioration de la productivité, et ainsi de contenir les risques de dérapage immédiat ?

Ne pourrait-on pas éventuellement envisager un engagement de modération, dont le respect me paraît très probable dans la mesure où la concurrence est extrêmement vive dans ce secteur ? On sait aujourd'hui que la moitié des ateliers n'ont pas appliqué l'augmentation de dix francs de l'heure que le gouvernement précédent avait accordé pour certains travaux de haute technicité.

Nous pouvons parier que la clientèle serait satisfaite d'une amélioration attendue des prestations. Et nous devons espérer une reprise sensible de l'emploi dans ce secteur.

Et quel meilleur exemple que celui des entreprises de location de matériel ? Là aussi, je voudrais citer un exemple, celui de l'entreprise à succursales multiples qui, si on lui permet d'aménager ses tarifs par une hausse des prix de base, largement compensée pour le consommateur par toute une série de modulations suivant la durée et le type d'utilisation des matériels loués, serait en mesure aujourd'hui d'embaucher.

Ce dossier est actuellement soumis, pour approbation, à votre administration. Mais l'avenir ne serait-il pas plus clair dans le cadre d'une déréglementation ?

Cependant, monsieur le ministre, vous savez bien que si nombre de chefs d'entreprises émettent le souhait d'une libéralisation la plus rapide possible, d'autres, qui sont aussi de farouches partisans de la liberté, se veulent prudents et demandent que les conditions d'une juste concurrence soient rétablies.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Charles. Veuillez conclure !

M. Serge Charles. Permettez-moi de parler encore cinq minutes, monsieur le président. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'évoquerai, trop rapidement, certes, par rapport à l'importance des problèmes posés, la situation des transporteurs routiers, ainsi que celle des commerçants de détail. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Il faut savoir que 85 p. 100 des entreprises de transports routiers emploient moins de dix salariés. Il s'agit bien d'un secteur composé fondamentalement de P.M.E.

Cette profession a toujours connu l'encadrement tarifaire qui remonte au premier essor du camionnage automobile et de sa concurrence avec le rail.

Or il est évident que les P.M.E. du transport routier ne supporteraient pas une déréglementation trop rapide. Elles ne le pourront que si les conditions d'une juste concurrence sont rétablies et si on leur permet d'affronter le défi européen dans les meilleures conditions de compétitivité.

Il est évident que ces innombrables petites ou moyennes entreprises de transports ne résisteraient pas à une politique de dumping des sociétés abusant du tractionnariat, ou bénéficiant de la manne des fonds de l'Etat, ce qui est le cas des filiales routières de la S.N.C.F.

Enfin, nous l'avons dit et répété au cours de la campagne électorale, la liberté des prix du commerce de détail ne saurait être affirmée qu'après qu'on aura donné une réponse satisfaisante aux nouveaux problèmes posés par l'organisation de la distribution. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces problèmes concernent leurs fournisseurs, et donc notamment les producteurs français, mais ils constituent aussi la hantise des commerçants petits et moyens, pour lesquels il est indispensable de trouver une solution équitable dans le respect des intérêts de chacun.

Toutes sortes de raisons militent pour refuser la disparition du petit commerce, par exemple la nécessité de maintenir une certaine qualité de vie dans nos quartiers et nos centres-ville, la volonté de conforter dans notre société l'importance numérique des classes moyennes...

M. Gérard Collomb. C'est libéral, tout cela !

M. Serge Charles. ... dans un souci de cohésion sociale, ou encore dans le souci de l'emploi. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je terminerai par une incidente sur les dénationalisations.

Sans être précipitées, celles-ci doivent être rapides. Or, le volume des transactions de 1985 sur le marché financier français montre une capacité certaine d'absorption rapide des nouveaux titres.

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Serge Charles. Oui, monsieur le président.

Il me semble donc, monsieur le ministre d'Etat, que ce marché est aujourd'hui capable d'absorber sans grosse difficulté le volume des actions mises en vente, mais cela ne sera probablement vrai qu'à la condition que les opérateurs soient suffisamment informés. On évitera ainsi des réactions vives comme celles qu'a connues il y a quelques jours le marché des obligations.

Ne pourrait-on pas aussi - et ce sera ma dernière remarque... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Ah non ! C'est trop !

M. le président. Laissez M. Charles conclure. Il a largement dépassé son temps de parole et je souhaiterais qu'il conclue très vite.

M. Serge Charles. Merci, monsieur le président, de votre mansuétude.

Ne pourrait-on pas aussi proposer une possibilité d'acheter, dans des conditions à définir, les actions des sociétés privatisées avec les titres des emprunts d'Etat émis depuis 1981 ?

Voilà exposées très brièvement, monsieur le ministre d'Etat, quelques idées que je voulais soumettre à votre sagacité, n'en déplaît à nos collègues de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Philippe Basinet. Provocateur !

M. le président. J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur le fait qu'il nous reste onze orateurs inscrits chacun pour cinq minutes et qu'il est minuit vingt.

La parole est à Mme Edwige Avice.

Mme Edwige Avice. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je souhaite vous parler de la situation des jeunes.

Le projet de loi d'habilitation se propose, dans les dispositions d'ordre social, d'encourager l'emploi des jeunes en allégeant les charges des entreprises. Dans le même temps, il vise à adapter au travail temporaire et au travail à temps partiel la législation relative au contrat de travail à durée déterminée.

Or, sur une question aussi complexe que celle de l'accès au marché du travail pour les jeunes, deux remarques sont à faire.

Tout d'abord, il est nécessaire de réunir à la fois les conditions d'insertion, d'information, d'orientation, de formation et d'embauche. C'est un engrenage indispensable. Autrement, il est difficile, quasiment impossible, de lutter efficacement contre le chômage des jeunes. Celui-ci en effet est très souvent lié à des insuffisances de formation dues à une sortie beaucoup trop précoce du système scolaire et aggravées par un manque d'aiguillage, notamment sur les stages.

Il faut également remarquer que toute solution qui accentuerait la précarité de l'emploi ne pourrait en aucun cas constituer un remède contre le chômage.

Pour tenir compte de ces réalités, le rapport Schwartz, qui avait été établi en 1981 et qui, je vous le rappelle, faisait apparaître un triste bilan sur le désarroi et le manque d'avenir d'une partie de la jeunesse, avait proposé des mesures d'accueil très locales et très minutieuses. La politique qu'il préconisait, et qui fut d'ailleurs mise progressivement en œuvre, s'est concrétisée en cinq ans par deux millions d'actions de formation et de mise en activité. Grâce à elle de nombreuses mesures ont été prises de 1981 à 1986 et un accord interprofessionnel a été passé le 23 octobre 1983 pour définir les nouvelles formations en alternance.

Les idées en étaient claires : éviter la marginalisation, remotiver à la formation, lutter contre l'inactivité imposée et rechercher des itinéraires pouvant bénéficier à tous les jeunes, et d'abord aux plus défavorisés.

Aujourd'hui, devant le texte qui nous est soumis, j'ai à exprimer deux sortes d'inquiétude.

D'abord, que vont devenir les indispensables procédures d'information et d'insertion sans lesquelles de nombreux jeunes resteraient sur le bord de la route ? Cela se passe en amont de la vie professionnelle, bien avant l'entrée dans une entreprise. Que vont devenir, par exemple, les centres d'information, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation, contrats de jeunes volontaires, les missions locales, les travaux d'utilité collective ?

Leur efficacité a été démontrée : 60 à 70 p. 100 d'embauche et de retour en formation pour les contrats de jeunes volontaires, un succès général pour les travaux d'utilité collective. En effet, 200 000 fonctionnaient en permanence en année pleine et environ 450 000 jeunes au total en ont bénéficié. Ils en ont bénéficié dans les collectivités locales comme dans les associations et les mutuelles. Mais est-il vrai, en particulier, que les associations qui font pourtant beaucoup pour la formation des jeunes n'auront plus le droit de recevoir des travaux d'utilité collective ? J'aimerais obtenir sur ce point une réponse précise.

Les missions locales, quant à elles, ont accueilli plus de 200 000 jeunes qui autrement auraient été marginalisés. Ils ont ainsi retrouvé le goût de la vie en société et le chemin de l'école ou de l'entreprise ?

Ma seconde inquiétude concerne la remise en cause de la législation sur le travail temporaire et de celle sur les contrats à durée déterminée. Cela mérite tout particulièrement notre intérêt lorsqu'il s'agit des jeunes. Je souhaite également obtenir des réponses précises sur ce problème.

Que sont, en la matière, vos intentions ? Y aura-t-il suppression de la liste limitative des cas de recours aux formes de travail précaire ? Que deviendra le délai de carence, c'est-à-dire le délai minimal qui doit être respecté entre deux missions d'intérim, ou le recours à deux contrats à durée déterminée sur un même poste de travail ?

Il serait à craindre, dans pareil cas, que les employeurs, surtout face aux jeunes, ne limitent sérieusement le champ d'application du contrat à durée indéterminée et que l'on ne voie se développer une extrême précarité de l'embauche. L'alternance, à ce moment-là, serait non pas entre formation et emploi, mais entre emploi précaire et chômage.

Face à ces inquiétudes que renforce l'extrême généralité du texte, nous souhaiterions lever les ambiguïtés. Nos amendements vont dans ce sens. Nous attendons que dans vos réponses, monsieur le ministre d'Etat, vous précisez les objectifs et la politique du Gouvernement en direction de la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je remercie Mme Avice d'avoir respecté son temps de parole de cinq minutes.

M. Georges Hage. C'est une sportive ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. La confiance, vous avez raison, monsieur le ministre d'Etat, est la clé de la réussite de votre politique.

Les grandes expériences du passé ont montré que la confiance n'apparaît que si elle est d'emblée réciproque. Les acteurs économiques - c'est-à-dire, en fait, tous les Français - n'auront confiance en nous que si nous leur montrons que, de notre côté, nous leur faisons confiance. C'est à la lumière de cette exigence que je voudrais, monsieur le ministre d'Etat, commenter trois des points forts de votre projet.

D'abord la libération des prix. A l'heure actuelle, ainsi que vous l'avez expliqué, la libération porte sur plus de 90 p. 100 des prix industriels, les trois quarts des commerces et une petite part seulement des services. Pouvez-vous nous dire quelles seront les étapes suivantes ?

Il est à craindre, en effet, qu'à trois mois près le Gouvernement n'obtienne pas d'avantage technique supplémentaire et qu'il perde une partie de l'impact politique d'une mesure historique. Faites-la donc, monsieur le ministre d'Etat, cette libération complète, « ici et maintenant » pour citer l'auteur à la mode en ces temps de cohabitation ! (*Sourires.*)

Sur la concurrence, une proposition de loi avait été déposée le 13 juin 1985 par Valéry Giscard d'Estaing et les dirigeants de toutes les composantes de l'U.D.F.

Nous souhaitons que les ordonnances en préparation reprennent l'essentiel du dispositif, en particulier l'abrogation de la partie des ordonnances de 1945 relatives à la police des prix de façon que, désormais, l'Etat s'interdise d'interdire.

Nous souhaitons également la transformation de la commission de la concurrence en un organe juridictionnel et la modification des procédures de perquisition et de saisie, directement héritées de l'époque du marché noir et qui, désormais, sont indignes d'un Etat de droit.

S'agissant de la privatisation et tout d'abord de ses effets économiques, je voudrais rappeler que nous avons reproché - et nous n'avons pas été les seuls puisque, certains à gauche l'ont fait également - au Gouvernement de 1982 d'avoir nationalisé des entreprises à 100 p. 100 et d'avoir ainsi jeté l'argent du contribuable par les fenêtres, sans qu'à cette occasion l'Etat apporte de l'argent frais aux entreprises concernées.

Rien d'étonnant dès lors si, comme vous le rappeliez, monsieur le ministre d'Etat, l'investissement des entreprises nationales est resté très inférieur à celui des entreprises privées.

Nous devons prendre garde aujourd'hui d'éviter le reproche symétrique à l'occasion de la privatisation. Je comprends bien et je partage la préoccupation du Gouvernement de couper tout cordon ombilical entre l'Etat et les entreprises. Mais l'indicateur sur lequel nous serons jugés sera celui-ci : la contribution nette du marché financier à l'investissement va-t-elle s'accroître ou diminuer ?

Je vous propose de vous imposer, monsieur le ministre d'Etat, une discipline qui était en filigrane dans votre discours : pour un franc de titres de propriété d'entreprises publiques cédés en bourse, l'Etat réduirait de un franc son propre prélèvement sur le marché financier. Ainsi, nous aurons la garantie que l'épargne nette qui s'orientera vers le marché financier sera affectée en totalité à des investissements nets.

On pourrait naturellement appeler cette règle, la loi Balladur...

M. Gérard Collomb. Il sait s'y prendre !

M. Michel Debabarre. Il appâte !

M. Alain Lamassoure. ... qui s'énoncerait ainsi : « L'Etat rembourse les Français pour qu'ils investissent dans les entreprises nationales. Alors que la « loi Mauroy » c'était : « L'Etat emprunte à l'étranger pour que les Français importent ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mais la réussite de la privatisation dépendra de l'accueil populaire.

Le grand échec de la nationalisation, son échec politique, ce ne sont pas tant les comptes en rouge et l'emploi en baisse. L'échec, c'est que ce qui était annoncé comme propriété de tous s'est révélé n'être la propriété de personne. L'absurde a été atteint lorsque la logique doctrinaire a conduit à confisquer, au profit de l'Etat, les actions que détenaient les ouvriers de Renault et les employés de la Société générale.

La privatisation, aujourd'hui, doit apparaître comme une conquête sociale, ou elle ne durera pas. Elle doit être l'occasion de rendre tous les Français propriétaires du patrimoine économique de la France. Sinon, une autre majorité pourrait demain recommencer à étendre le secteur public.

Vous avez fait des propositions dans ce sens, monsieur le ministre d'Etat. Nous les voterons. J'en fais moi-même : au-delà du seul personnel de l'entreprise, ce sera chaque fois que possible, une priorité d'acquisition aux consommateurs, c'est-à-dire aux clients de l'entreprise. Et je donne un exemple concret !

M. Jean Auroux. L'armement ?

M. Alain Lamassoure. Nous allons privatiser une chaîne de télévision. Pourquoi, à cette occasion, ne pas donner à tous les spectateurs le choix entre payer la redevance au profit de la chaîne qui restera publique ou acheter des actions de la chaîne qui sera privatisée ? Nous amenderons dans ce sens le projet de loi de M. Léotard.

M. Raymond Douyère. Complètement absurde !

M. Alain Lamassoure. Ainsi réalisée, pour une activité qui touche tous les foyers, y compris les plus humbles, la privatisation aura une forte valeur pédagogique. Les téléspectateurs pourront dire leur mot sur la gestion de la chaîne et prendre leur part des bénéfices ou des pertes.

M. Gérard Collomb. Vous croyez au père Noël !

M. Alain Lamassoure. Monsieur le ministre d'Etat, un de vos illustres prédécesseurs a dit : « La politique économique, c'est 30 p. 100 de technique, 30 p. 100 de psychologie et 30 p. 100 de chance. »

Vous avez la chance de la conjoncture internationale ; vous avez les meilleurs experts. Nous savons avec vous que nous pouvons compter aussi sur la psychologie. C'est pourquoi notre confiance ne vous sera pas mesurée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Messieurs les ministres, je souhaite profiter des cinq courtes minutes qui me sont accordées pour m'interroger sur votre conception de l'entreprise telle qu'elle ressort de votre projet de loi d'habilitation comme sur votre collectif budgétaire, et sur le point de savoir en quoi elle est opposée à la nôtre.

Pour nous, l'entreprise est une communauté de travail qui unit non seulement des travailleurs salariés au chef d'entreprise, mais également des partenaires que sont les fournisseurs, les prestataires de services, ainsi que les clients. Tous ont une communauté d'intérêts, et il faut que chaque acteur de cette communauté de travail puisse s'exprimer pleinement.

Les lois Auroux, en particulier - je salue la présence de leur auteur dans cette enceinte (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) ont favorisé l'expression des salariés dans l'entreprise. Or, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous vous êtes, vous et vos amis, fortement opposés à ces lois.

Mais l'entreprise est aussi un lieu conflictuel où s'opposent des intérêts et des logiques collectives, qui doivent s'exprimer dans des rapports sociaux organisés où les salariés et leurs syndicats doivent trouver toute leur place. Le réalisme économique, le réalisme social consistent à reconnaître ces rapports conflictuels et à en organiser la gestion, ne serait-ce que dans un objectif d'efficacité. Or, vous faites une impasse sur cette réalité conflictuelle et vous vous réfugiez derrière le mythe de la participation gaulliste. (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Michel Gonelle. Ce n'est pas un mythe !

M. Jacques Roger-Machart. De même, l'entreprise ne peut exclure de certaines contraintes de vie collective, donc de l'intervention des pouvoirs publics, et cela même si l'on doit préférer les procédures souples de négociation de contrats de partenariat plutôt que de tutelle et d'autorité.

A cet égard encore, votre projet est irréaliste ou, plus grave encore, démagogique, parce qu'il laisse croire aux chefs d'entreprise que leurs entreprises peuvent s'abstraire de toute contrainte d'origine administrative, notamment en matière de gestion des personnels.

Enfin, votre libéralisme se transforme en un laisser-faire où l'Etat abandonne tout rôle d'impulsion et d'orientation de la vie économique soit au travers du secteur nationalisé, soit par des instruments propres tels que l'Anvar, le F.I.M., les aides à la recherche-développement.

Quant au statut juridique de l'entreprise, qu'il soit public ou privé, qu'il s'agisse d'une société de capitaux ou de personnes, à but lucratif ou non, nous pensons qu'il ne peut a priori reposer sur une démarche idéologique ou doctrinaire. Or, vous affirmez que seuls les intérêts privés peuvent avoir droit à entreprendre et capacité à gérer. Il y a là une vision caricaturale des nationalisations, assimilées à l'étatisation, une conception réductrice et irréaliste de la fonction d'entreprise.

Nous sommes, pour notre part, favorables à une économie mixte où coexistent des entreprises publiques bénéficiant d'une large autonomie de gestion et un vaste secteur d'entreprises privées ou d'économie sociale.

J'illustrerai mon propos de quelques exemples tirés de votre projet de loi d'habilitation ou des mesures annoncées dans votre collectif budgétaire.

Vous parlez de libérer l'entreprise, de libérer l'activité économique. En fait, par le biais de l'amnistie fiscale et douanière des capitaux évadés, par le rétablissement de l'anonymat sur l'or, vous donnez satisfaction aux rentiers et confiance aux capitaux spéculatifs, vous n'encouragez ni les entrepreneurs, ni le financement des entreprises.

Vous dites vouloir favoriser les entreprises rentables en abaissant à 45 p. 100 l'impôt sur les sociétés. Cette mesure avait été prise par Pierre Bérégovoy pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise. Vous l'étendez aux bénéfices distribués. En fait, vous organisez le désinvestissement industriel.

M. Raymond Douyère. Pour payer la campagne électorale du R.P.R. ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. René André. N'importe quoi !

M. Raymond Douyère. Non, ce n'est pas n'importe quoi !

M. Jacques Roger-Machart. C'est pourtant vrai, messieurs : vous organisez le désinvestissement industriel en favorisant la distribution des dividendes !

M. René André. C'est à M. Douyère que nous répondons. Qui de vous deux à la parole ? Il faudrait savoir !

M. André Boi. Mais cessez donc de brailler !

M. le président. Laissez M. Roger-Machart poursuivre, s'il vous plaît !

M. Jean-Pierre de Paratti Della Rocca. On ne peut laisser dire n'importe quoi !

M. Jacques Roger-Machart. Vous voulez rétablir la liberté des prix, soit ! Mais en fait, vous donnez aux chefs d'entreprise la liberté de fixer leurs prix sans contrainte, ce qui sera souvent pour eux la possibilité de réaliser des profits faciles au détriment des consommateurs, dont vous oubliez la liberté d'être défendus contre les hausses de prix ! (*Bruit sur les bancs du groupe du R.P.R. - Mouvements divers.*)

M. Le président. Messieurs, laissez M. Roger-Machart conclure, je vous prie !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. On ne peut pas laisser dire n'importe quoi !

M. Jacques Roger-Machart. Vous parlez de libérer l'initiative dans l'entreprise. En fait, vous donnez aux employeurs de nouvelles facilités dont vous faites payer le coût aux salariés. Pour ceux-ci, en revanche, aucune liberté nouvelle !

S'agissant, par exemple, de l'aménagement du temps de travail, en abandonnant la négociation de branches, en brisant le lien avec la réduction du temps de travail, vous reprenez à votre compte la position du C.N.P.F. Des libertés nouvelles sont accordées aux patrons sur le dos des salariés.

Mes chers collègues, les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius ont toujours eu pour souci d'associer étroitement modernisation sociale et modernisation économique.

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Venez travailler à la base !

M. Jacques Roger-Machart. Ayez des arguments un peu plus élaborés, monsieur ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Votre politique est d'abandonner la modernisation sociale, sans pour autant poursuivre l'effort de modernisation économique, car vous encouragez un capitalisme de rentiers inapte à la modernisation des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Kuster.

M. Gérard Kuster. Monsieur le président, mesdames, messieurs, « toutes les révolutions ont leur mot d'ordre. Pour celle de 1789, ce fut le fameux mot de Sieyès sur le Tiers Etat. La révolution de 1830 s'est faite au cri de "Vive la Charte" ».

M. Gérard Collomb. Il va remonter plus loin que moi ! (*Sourires.*)

M. Gérard Kuster. « Celle de 1848 réclamait "l'adjonction des capacités". La prochaine révolution a déjà sa devise. Elle se fera au nom de la participation. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les travailleurs entendront participer à la direction des grandes entreprises. La participation succédera au salariat. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Georges Hage. Vous avez oublié la Commune de Paris !

M. Jean-Pierre Delalande. Ecoutez donc, messieurs !

M. Gérard Kuster. Ce texte, car il s'agit bien d'une citation, n'est ni de René Capitant, ni de Charles de Gaulle. C'est un extrait du dernier discours que prononça Anatole France, alors compagnon de route des communistes, quelques jours avant sa mort en 1924.

M. Gérard Collomb. Attention, encore un rénovateur ! (*Sourires.*)

M. Gérard Kuster. Il possède le mérite de poser l'esprit de filiation dans lequel se situe aujourd'hui une partie du texte proposé par le Gouvernement.

Je me refuserai pour ma part à apporter de l'eau au moulin des polémiques qui trop souvent, faute de mieux, explosent, investissent le débat public et se substituent à l'essentiel. Car tandis que l'opinion publique si souvent se replie de ce fait face au monde politique, tandis que les grèves ne mobilisent plus les masses, que les défilés s'effilochent, les questions graves, dont la solution conditionne notre avenir, restent en jachère.

D'abord, une évidence : les faits économiques s'imposent. Mais au confluent des solutions retenues, c'est l'homme que l'on retrouve : car c'est l'homme qui compte.

L'histoire montre qu'il ne faut pas juger de ce postulat comme d'une naïveté. Elle est faite des luttes de l'homme. Aujourd'hui, au terme de ce long et dur combat, l'homme est citoyen dans sa ville ; il est citoyen dans son département, dans sa région, dans la nation. Mais force est de constater qu'il est encore trop souvent sujet dans son entreprise, dans son usine (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste*), dans sa société où il passe pourtant les deux tiers de sa vie active.

Ainsi - et vous m'en rendez compte - la question de la dignité de l'homme est encore à l'ordre du jour, une dignité qui fut la revendication dans chaque crise qui bouleversa le monde, à l'aube des religions, dans chaque strate de la vie sociale, au fond des prisons et des goulags, en tête des luttes syndicales.

C'est dans cette longue marche que s'inscrit l'idée de la participation comme une conquête de la dignité du salarié. C'est cette idée simple qui a guidé le général de Gaulle quand il disait « l'homme est à la mesure de toute chose ».

C'est aussi cette idée simple qui a guidé Georges Pompidou quand il a réalisé la mensualisation des salaires - la dernière des grandes conquêtes salariales.

M. Guy Ducoloné. Et il n'y avait pas eu de lutte syndicale, peut-être ?

M. Gérard Kuster. C'est encore cette idée simple qu'aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous nous proposez de faire avancer.

Aujourd'hui encore, la grande question est de savoir si, entre le capitalisme et le marxisme, antagonistes dans la guerre économique qui bouleverse notre société depuis plus d'un siècle, on peut ouvrir une autre voie.

En tirant leçon des expériences reçues - notamment de celle dont nous sortons, avec son incapacité à répondre aux grands défis - en tenant compte de ces expériences vécues et épuisées, n'est-il pas possible, n'est-il pas temps de trouver un nouvel équilibre entre l'intervention collectiviste de l'Etat et la liberté d'entreprendre ?

Bien sûr, certains diront : « Et la lutte des classes ? »

M. Guy Ducoloné. Elle existe ! Il y a les capitalistes et les exploités !

M. Gérard Kuster. A ceux-là, je rappellerai le texte d'Anatole France que je citais il y a un instant.

A d'autres, je confierai cette déclaration d'Aristide Briand, député socialiste, faite à cette même tribune en 1922 : « Il faut que la prochaine législature envisage d'une façon résolue la participation des travailleurs au bénéfice des industries. Il faut qu'une législation s'élabore, qui n'imposera pas la contrainte, mais qui fournira aux travailleurs et aux capitalistes les moyens de constituer des associations basées sur des actions-argent et des actions-travail, et que soient partagées les responsabilités de l'entreprise entre tous ceux qui concourent à son profit. »

M. Guy Ducoloné. Et que tous les salariés soient bien obéissants ! Qu'ils participent à leur exploitation ! (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Gérard Kuster. D'autres enfin - ne nous le cachons pas - craindront, s'inquiéteront, renâcleront devant le changement. A ceux-là, je rappellerai que ce ne sont pas tant les révolutionnaires qui font les révolutions, mais les conservateurs, parce qu'ils bloquent le progrès et provoquent ainsi l'explosion sociale.

M. André Bellon et M. Gérard Collomb. Là, vous avez raison !

M. Gérard Kuster. Peut-être sera-t-on tenté de trouver des aspects idéologiques à mes propos.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Gérard Kuster. Mais l'idéologie n'est pas le dogmatisme. N'oubliez pas qu'en politique, quand disparaît le régime des idées, il ne reste plus que la pêche aux électeurs, avec la porte ouverte à tous les excès et à tous les extrémismes.

M. Gérard Collomb. Très bien !

M. Guy Ducloné. Sacré pêcheur, va ! (*Sourires sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Gérard Kuster. Idéologie, oui. Mais l'heure est venue de rompre avec nos habitudes : il faut voir neuf.

En période de guerre économique, la maîtrise de l'économie impose des sacrifices à l'homme, à celui qui crée et produit. Et nous ne sommes pas au bout de ce chemin qui exigera efforts et rigueur, qui exigera donc des sacrifices. La modernisation, la reconquête de la croissance, la réussite de la mutation sont à ce prix.

Mais l'homme qui travaille ne saura accepter ces contraintes, et ne saura les supporter, que dans la mesure où il est intimement persuadé que régnent la justice. En ce sens, votre rôle, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, est irremplaçable, face à une société parcellisée.

M. André Bellon. Excellents principes, détestable application !

M. Gérard Collomb. Un peu syncrétiste, peut-être !

M. Gérard Kuster. Soyons lucides : les choses ne changeront pas d'elles-mêmes. Il faut - et dans ce projet, vous en tracez les premières lignes - créer une structure où joue le mécanisme de la justice sociale et de la solidarité humaine. C'est pourquoi l'idée de participation est une idée moderne.

Votre texte va dans cette voie.

M. le président. Veui^{tz} conclure, monsieur Kuster.

M. Gérard Kuster. C'est pourquoi, aussi, le groupe du R.P.R. le soutiendra.

Je souhaite, bien sûr, que nous soyons accompagnés par d'autres, au-delà de nos partenaires de l'union de la majorité. Peut-on, en effet, avoir soutenu l'exposé des motifs des lois Auroux, explicite sur l'idée de participation...

M. Gérard Collomb. Dans la droite ligne d'Aristide Briand !

M. Gérard Kuster. ... même si elle en est restée à ce point, et s'arrêter sur le chemin d'un texte qui rend le même son ?

A titre personnel - et je conclurai par là, monsieur le président - j'émettrai un vœu. Le projet du Gouvernement s'inscrit en particulier dans un processus de dénationalisation, et en général dans le développement de l'intéressement au capital et aux résultats de l'entreprise. Il faudra, à mon sens, aller plus loin très vite sur la voie de nouvelles formules, que j'appellerai le partenariat.

Le partenariat est présent chaque jour dans la vie de l'entreprise. Qui n'a entendu un chef d'entreprise justifier ses résultats par la « motivation » de son personnel ?

Dans les faits, il existe donc. Il faudra donner un cadre de droit à son existence. Ainsi, la participation deviendra un instrument de justice et, par un retour des choses bien compris, un argument de productivité. D'elle pourra naître la responsabilité reconnue du travailleur, donc sa dignité attendue et vécue.

Dans son discours d'orientation de politique générale, M. le Premier ministre nous parlait de nouvelles frontières. Songeons aujourd'hui à cette phrase de John Fitzgerald Kennedy qui disait que « la nouvelle frontière, ce n'est pas un ensemble de promesses. C'est un ensemble de défis ».

C'est à ces défis aujourd'hui que le Gouvernement nous invite à répondre et auxquels nous répondrons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, c'est à propos des allègements des charges sociales et fiscales dans les zones où la situation de l'emploi est particulièrement grave que j'interviendrai.

Dans vos propositions, monsieur le ministre d'Etat, tout est présenté comme si les entreprises détenaient à elles seules la clé de l'amélioration de la situation de l'emploi. Je crois d'ailleurs que vous l'avez affirmé devant notre commission, monsieur le ministre des affaires sociales. Mais s'il en est ainsi, je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement et la majorité s'acharnent à vouloir prouver que le chômage est de notre responsabilité.

Mais sans doute faut-il vous interpréter. Il s'agirait de donner aux entreprises - au patronat, en fait - cette clé afin qu'il régule le flot des emplois. Vous dites : allégez les charges des entreprises, et elles embaucheront.

Monsieur le ministre, je ne suis qu'à moitié surpris de pouvoir relever une contradiction de plus chez vous et vos amis et alliés politiques. Le Gouvernement nous a déjà largement habitués à ces contradictions. Mais, ici, elle est de taille. En effet, alors que vous prônez par ailleurs le toujours « moins d'Etat » jusqu'à aboutir à « pas d'Etat du tout », paradoxalement, vous faites intervenir l'Etat et son budget en faveur des entreprises !

Vous êtes amenés, ici comme dans d'autres cas, à reconnaître implicitement que sans mesures de régulation prises par l'Etat, tout votre dispositif économique et social ne peut fonctionner convenablement. Vous continuez à faire intervenir l'Etat, mais vos subventions s'adressent à un autre champ de bénéficiaires : le champ de ceux pour qui, au nom du libéralisme, vous tissez des filets de protection en même temps que vous fragilisez la protection des salariés.

Vous semble-t-il réconfortant, pour ceux que vous croyez faire embaucher, d'avoir à constater que rien n'est dit sur la durée d'application des mesures que vous préconisez ? Ne pas savoir si vous assortirez la subvention à consentir de l'exigence que le travail donné en contrepartie soit un travail qualifiant est une incertitude qui pèse. Les jeunes qui se feraient embaucher auront-ils la garantie de la liberté d'expression, et les droits syndicaux leur seront-ils pleinement reconnus ?

Vous ne nous avez pas dit clairement non plus si vous n'envisagez pas de changer les seuils sociaux, ou tout simplement, même, de les faire disparaître.

L'emploi à obtenir sera-t-il encore garanti - par qui et par quoi - quand les effets de l'allègement des charges ne joueront plus ? Et l'A.N.P.E., sera-t-elle informée et tiendra-t-elle registre de ces emplois susceptibles d'être soudain disponibles ?

Monsieur le ministre d'Etat, voilà une série de questions qui préoccupent déjà les populations concernées et qui nous inquiètent également.

A cet ensemble d'interrogations, nous ajoutons celles qui concernent le suivi et l'évaluation des résultats de cette opération.

Comment comptez-vous contrôler - oui ! contrôler, car il s'agit de fonds publics - l'affectation de ces subventions ?

Qu'allez-vous faire des pôles de conversion ?

Continuerez-vous à attribuer des primes à l'aménagement du territoire, les P.A.T., qui ne sont pas forcément attribuées aux zones reconnues difficiles ?

C'est le flou des dispositions proposées qui suscite ces questions.

Précédemment, l'Etat avait organisé l'insertion professionnelle des jeunes, entre autres par la défiscalisation des sommes versées au titre du 0,1 p. 100 de la taxe d'apprentissage et du 0,2 p. 100 de la formation continue. L'accord interprofessionnel du 26 octobre 1983 garantissait la bonne application de ces mesures. Mais votre philosophie générale et, en l'occurrence, idéologique...

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Non ! Non ! On ne peut pas dire des bêtises pareilles !

M. Charles Metzinger. ... voulant réduire les accords et conventions de branche à des accords d'entreprise...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je souhaite répondre, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Metzinger, permettez-vous à M. le ministre de vous interrompre ?

M. Charles Metzinger. Je préfère terminer, monsieur le président.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne peux pas laisser proférer de telles choses, monsieur le président ! Je demande à répondre à M. Metzinger !

M. le président. Si M. Metzinger ne vous y autorise pas, je ne puis vous donner la parole, monsieur le ministre.

M. Charles Metzinger. Ces questions sont posées d'une manière générale...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Laissez-moi donc vous répondre ! Vous dites des contre-vérités.

M. Charles Metzinger. Vous nous répondrez tout à l'heure, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne répondrai aux orateurs que demain.

M. Charles Metzinger. Eh bien, demain ! Mais mes cinq minutes passent pendant ce temps-là.

M. Michel Gonelle. Quelle courtoisie !

M. Gérard Kuster. Vous pourriez laisser répondre le ministre quelques instants !

M. le président. Monsieur Metzinger, puisque vous ne souhaitez pas être interrompu, veuillez terminer votre intervention.

M. Charles Metzinger. Je disais donc, monsieur le ministre, que votre philosophie...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est vraiment n'importe quoi !

M. Charles Metzinger. Non, monsieur le ministre, ce n'est pas n'importe quoi !

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. C'est n'importe quoi !

M. Charles Metzinger. Je ne prétends pas que votre texte, c'est n'importe quoi ! Je vous interroge, monsieur le ministre, afin d'obtenir des précisions

M. Bruno Bourg-Broc. Vous craignez la réponse !

M. Michel Gonelle. Cela ne s'est jamais vu !

M. Charles Metzinger. Vous n'avez jamais vu cela parce que vous n'avez jamais été là avant !

M. le président. Monsieur Metzinger, je vous prie de conclure votre intervention, car vous avez maintenant épuisé vos cinq minutes.

M. Eric Raoult. Laissez le ministre vous répondre !

M. Michel Gonelle. Cela ne s'est jamais vu de refuser la parole à un ministre !

Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste. Si !

M. André Bellon. Vous êtes « nouveau » ! (*Sourires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Guy Ducoloné. Vous n'êtes pas au courant de tout !

M. Charles Metzinger. M. le ministre pourra parfaitement me répondre, mais je souhaite d'abord achever mon intervention.

M. le président. Monsieur Metzinger, veuillez conclure !

M. Charles Metzinger. Je dirai, pour conclure, que le Gouvernement met le salarié en situation de dépendance accrue. Il recrée des privilèges.

M. le député Bachelot vous a tout à l'heure, messieurs les ministres, qualifiés de « faux socialistes ». C'est vrai que vous n'êtes pas des socialistes - loin de là. Mais votre libéralisme, qui ne va pas assez loin au gré de certains, est largement suffisant pour amorcer la décadence sociale qui affectera notre pays. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Parlons-en !

M. Bruno Bourg-Broc et M. Michel Gonelle. Le décadent, c'est vous, monsieur Metzinger !

M. Charles Metzinger. Nous vous en laissons la responsabilité et nous ne voterons pas ce projet de loi d'habilitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit et protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Juste un mot, pour m'interroger.

M. Metzinger a reconnu la qualité de l'accord signé en octobre 1983 sur les formations en alternance. Le Gouvernement retient cet accord comme point d'appui de son dispositif en faveur de l'emploi des jeunes. Or il suffit que le Gouvernement dise cela pour que M. Metzinger se mette à trouver cet accord mauvais...

M. Charles Metzinger. Non !

M. Michel Delebarre. Pas du tout !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi... sous prétexte que nous aurions une approche idéologique qui le pervertirait par avance !

De deux choses l'une : ou bien la formation en alternance est une bonne chose...

M. Gérard Collomb. Tout à fait !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... ou bien elle ne l'est pas. Si c'est une bonne chose, reconnaissez-le, même si le Gouvernement partage votre avis.

Je crains que, par votre intervention, vous n'avez jeté la suspicion sur une formule qui mérite l'intérêt, et cela uniquement parce que cet intérêt n'a pas échappé au Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Collomb. Vous aurez des amendements pour préciser tout cela !

M. Charles Metzinger. Monsieur le président, puis-je répondre à M. le ministre ?

M. le président. A titre exceptionnel, monsieur Metzinger ! Mais vous auriez pu autoriser M. le ministre à vous interrompre lorsque vous étiez à la tribune.

Vous avez la parole, mais pour quelques secondes seulement.

M. Charles Metzinger. Je ne voulais pas discréditer cet accord interprofessionnel. Mais comme votre préférence va aux accords d'entreprise plutôt qu'aux accords de branche, je me demandais si, à l'avenir, ce que vous proposez sera garanti.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Metzinger, je ne vois pas le rapport entre l'appréciation qu'on formule sur un accord interprofessionnel et le choix que l'on opère entre accords de branche et accords d'entreprise. On est en train de tout mélanger ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Ce point sera sans doute éclairci au cours du débat.

M. Guy Bêche. Mais il n'y aura pas de débat !

M. le président. La parole est à M. Jacques Sourdille.

M. Jacques Sourdille. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après cinq années d'intervalle, les cinq minutes qui m'ont été imparties pour intervenir à propos de ce projet de loi ne me réserveront que des jouissances modestes. (*Sourires.*)

Fort de l'exercice que j'ai acquis à la faveur de la toute récente décentralisation, je voudrais, messieurs les ministres, vous faire deux remarques.

Le coût des exonérations de charges sociales apparaît bien comme une préoccupation fondamentale, que M. le Premier ministre, lors de l'exercice médiatique auquel il s'est livré voilà quelques heures à la télévision, a évoqué dans sa conclusion.

Lorsque les conseils généraux et leurs présidents ont reçu compétence par la loi de décentralisation dans le domaine des affaires sociales, nous avons été impressionnés et même choqués par le manque d'efficacité du contrôle exercé par nos prédécesseurs. Il y a beaucoup d'économies à réaliser, et je voudrais vous les signaler avant que vous ne soyez conduits à des coupes sombres ou à une fiscalisation. Vous pourriez essayer de procéder à une coopération avec les responsables locaux, qui vous aideraient sans doute à réaliser des économies.

Mais je voudrais surtout aborder - et je pense là, bien entendu, à mon département - la notion de pôles de conversion, qui correspondent à des zones fragiles et que vous traitez en quelques mots, parfois obscurs, faisant état d'initiatives juridiques et fiscales, voire d'exonérations sociales.

Sur ce point, et dans l'ambiance néo-libérale qui semble avoir été approuvée par le suffrage universel...

M. Jean-Hugues Colonna. Pourquoi « semble » ?

M. Jacques Sourdille. ... permettez-moi, messieurs les ministres, d'émettre quelques réserves.

Ces zones fragiles se trouvent sur toute la bordure du Nord et de l'Est de la France, dans les zones portuaires - où les constructions navales sont frappées - ou disséminées dans l'Hexagone, notamment dans les zones traditionnelles d'industries sidérurgiques et textiles.

Elles ont, en fait, trois caractéristiques : le départ d'industries lourdes et « structurantes », l'affaiblissement des petites et moyennes entreprises qui leur étaient associées en un véritable tissu et l'absence de renouvellement technologique spontané.

Vaille que vaille, depuis la création de la D.A.T.A.R. en 1964, nous avons obtenu, avec des primes particulières, quelques succès, insuffisants certes, mais qui maintenaient l'espérance.

Enfin, en 1982, M. Pierre Mauroy vint, armé de ce vocable de « pôle de conversion » qui souleva l'espérance.

J'ai de bonnes raisons de m'en souvenir puisque, dans les Ardennes, nous serons, en l'espace de cinq ans, devenus le premier pôle français du chômage.

Cet état de choses est reconnu dans une enquête de la D.A.T.A.R. d'avril 1984 qui, du reste, n'a pas été communiquée au conseil général. Nous avons assisté au doublement du chiffre du chômage, et, actuellement, plus d'un jeune Ardennais sur trois n'a, à vingt-cinq ans, jamais connu le travail.

Comment s'en étonner, du reste, puisque les meilleures intentions ont sombré devant le désastre de l'économie ? Et les entreprises nationalisées n'ont pas été les dernières à se sauver, à fermer ou à se retirer vers des cieux plus ensoleillés.

En conséquence, je me déclare intéressé par les mesures nouvelles que vous proposez, messieurs les ministres, mais - je vous le dis franchement - je ne crois pas que, pour autant, on puisse d'un coup abandonner les mesures de primes aux industries pour les soutenir ou les attirer. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Je ne crois pas qu'on puisse abandonner non plus des mesures spéciales d'amélioration des communications.

Alors, quel sera le plus efficace ? Je ne peux en décider encore. Pour l'instant, nous souhaitons, dans ces zones fragiles, que soient maintenus les deux types de mesures.

Toujours plus, me direz-vous ? En vérité, je viens d'un pays où les deux sports favoris sont la varappe et la spéléologie. Eh bien ! dans ces deux sports, l'un des axiomes de survie est de ne jamais lâcher une prise sans s'être assuré de la solidité de la suivante.

Près de cinq millions de personnes sont déjà exaspérées par les mensonges de vos prédécesseurs. Attention ! Ces pôles sont des zones de dynamite. Soyez prudents ! Ne touchez pas à mon pôle ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Beaucoup de choses ont été dites, et ce débat mériterait largement que nous le poursuivions assez longtemps car il engage de manière sensible l'ensemble de notre économie, mais une question, un peu naïve, me vient à l'esprit après tout ce que j'ai entendu, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation - puisque tel est votre titre. Cette question est : de quoi s'agit-il ?

On a notamment parlé de « mesures de circonstance ». Certains auraient même pu penser que, au fond, la dénationalisation avait entre autres objets d'apporter au budget des recettes qui passeraient en recettes courantes, alors qu'elles devraient en fait s'analyser, dans la pratique budgétaire la plus classique, comme des recettes de trésorerie. Mais je ne crois pas que cette explication soit très juste dans la mesure où elle laisserait croire que, dans votre esprit, l'avenir du Gouvernement est limité à un an.

Je me retrancherai plutôt derrière vos propres déclarations, selon lesquelles vous entendez, par cette loi, développer une économie de libre et de concurrence.

J'avais cru comprendre - et plusieurs orateurs ont déjà exprimé le même avis - que, dans le cadre des ordonnances de 1945, dont l'article 1^{er} du projet propose d'autoriser la modification, il s'agissait précisément, sous l'impulsion du général de Gaulle, de la majorité de l'époque et de ceux qui avaient conduit la Résistance - en particulier des forces de gauche, dont on prétend aujourd'hui que la concurrence n'est pas leur souci - d'établir la concurrence.

On avait alors prévu qu'un certain nombre d'entreprises devaient être nationalisées lorsqu'elles occupaient des situations de monopole.

Cela signifie que la dénationalisation, que vous le vouliez ou non, remet en cause la Constitution.

Vous entendez, au travers de la suppression des dites ordonnances, supprimer le contrôle des prix. Personnellement, j'estime que cela n'aura aucun effet bénéfique. Là encore, d'autres orateurs l'ont dit avant moi.

Vous entendez également établir un nouveau droit de la concurrence, et ce rapidement puisque vous recourez à la procédure des ordonnances. Pour cela, vous confiez à un haut fonctionnaire, M. Donnedieu de Vabres, ancien président de la commission de la concurrence, le soin d'élaborer ce nouveau droit.

A en juger par l'action, d'ailleurs particulièrement positive, de M. Donnedieu de Vabres en tant que président de cette commission, j'ai cru comprendre qu'il ne jugeait pas le droit actuel particulièrement déficient. De nombreux exemples ont prouvé que ce dernier était assez adapté, et nombre de professionnels et de fonctionnaires, bref tous ceux qui ont pratiqué ce droit, reconnaissent que, finalement, il est apte à répondre aux divers problèmes qui se posent actuellement aux entreprises et aux branches, et à remédier de façon rapide, efficace et adaptée à toutes les entorses à la concurrence ou à tous les abus de position dominante.

De ce point de vue, je vous poserai, monsieur le ministre, plusieurs questions.

Premièrement, entendez-vous supprimer les principes qui fondaient les articles 50 et 51 des ordonnances de 1945, c'est-à-dire les articles visant à réprimer les ententes illicites et abus de position dominante ? Si vous entendez les conserver, il n'y a pas lieu de changer ces articles. Si vous entendez les supprimer, c'est que vous ne voulez nullement préserver la concurrence.

Deuxièmement, entendez-vous supprimer toute répression des pratiques individuelles considérées comme illégales dans les ordonnances de 1945 ? Je pense à l'interdiction des ventes à perte et de certaines pratiques de prix d'appel, etc. Si vous n'entendez pas les supprimer, il n'y a pas lieu de changer le droit actuel. Si vous entendez les supprimer, c'est que vous ne voulez pas préserver la concurrence.

Troisièmement, entendez-vous abandonner le contrôle des concentrations, assuré actuellement par la commission de la concurrence ? Entendez-vous retirer à cette commission le droit d'émettre des avis de principe ? Si vous entendez aller dans ce sens, c'est que vous êtes contre la concurrence. Sinon, il n'y a pas lieu de changer le droit actuel.

Quatrièmement, on prétend de-ci de-là que vous voulez instaurer un droit de recours en matière de concurrence. Mais, à l'heure actuelle, les décisions du ministre de l'économie, sur proposition de la commission de la concurrence, peuvent faire l'objet d'un recours de plein contentieux devant

le Conseil d'Etat. Cette rumeur est-elle la marque d'une quelconque défiance envers les avis du Conseil d'Etat, ce qui serait assez inquiétant ?

Cinquièmement, monsieur le ministre, entendez-vous faire des atteintes à la concurrence et des infractions pénales ?

De la concurrence, vous en parlez beaucoup.

M. Georges Tranchant. C'est vous qui parlez beaucoup ! Vous avez dépassé votre temps de parole !

M. André Bellon. La liberté, aussi, monsieur le ministre, vous en parlez beaucoup. Mais, dans la pratique, comme dans le droit, la concurrence était particulièrement préservée par les ordonnances de 1945. Et nombre d'hommes éminents, qui ne sont pas de gauche même s'ils reconnaissent l'action de celle-ci dans l'instauration du droit de la concurrence...

M. le président. Monsieur Bellon, je vous prie de conclure.

M. André Bellon. ... estiment que ce droit était adapté.

En définitive, nous avons le sentiment que vos propositions répondent à un souci d'affichage et ont un caractère idéologique. Nous estimons que la France et son économie méritaient mieux de cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nouvel élu dans cette assemblée, je voudrais formuler trois réflexions et lancer un appel.

Ma première réflexion, c'est que le socialisme a fait perdre cinq ans à la France dans la difficile compétition économique mondiale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur divers bancs du groupe Front national.*) Nous n'avons donc plus de temps à perdre pour nous lancer dans ce combat idéologique d'arrière-garde, et lorsque j'ai entendu, avec beaucoup d'intérêt, nos collègues de l'opposition manipuler avec nostalgie des théories économiques archaïques, j'ai mieux compris les raisons de leur échec. S'ils étaient devant un grand jury, ils bénéficieraient, malgré la gravité de leur faute, d'une certaine indulgence pour ignorance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma deuxième réflexion, qui aurait dû guider nos prédécesseurs au gouvernement et qui devra nous guider, monsieur le ministre d'Etat, c'est qu'il n'y a pas de vérité économique universelle et éternelle.

La dure compétition économique est soumise à un flux variable d'éléments contradictoires qui font qu'à tout moment notre outil de production doit pouvoir répondre à la concurrence étrangère. Et si nous privatisons aujourd'hui, c'est non pas pour remplir les coffres-forts des copains - nous ne connaissons pas M. Berlusconi, nous ...

M. Guy Ducloné. Vous en connaissez d'autres !

M. Jean-Paul Virapoullé. ... mais pour donner à nos entreprises l'agilité et la souplesse qui leur permettront de répondre à tout moment à la guerre économique déclarée au cours de ces dernières années. Privatiser, c'est donner à nos entreprises les moyens d'être les meilleures dans le monde et ce n'est pas le maquillage des résultats obtenus par le précédent gouvernement, malgré l'habileté des anciens ministres, qui nous fera croire qu'en l'espace de cinq ans les résultats ont été positifs. En tout cas, les Français ne l'ont pas cru puisque, le 16 mars, ils les ont sanctionnés. Ils se sont souvenus des trois millions de chômeurs, des restaurants du cœur et des nouveaux pauvres ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Ma dernière réflexion, monsieur le ministre d'Etat, c'est que privatiser, c'est responsabiliser. Si, tout à l'heure, nous avons entendu quelques sarcasmes sur la participation, c'est parce que nos collègues n'ont pas encore compris que la responsabilisation était le fondement de la participation. Elle commence à l'école, qui a été noyauté d'ailleurs par le socialisme (*rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et qu'il faudra libérer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)...

M. André Bellon. C'est vraiment un discours de haute tenue !

M. Jean-Paul Virapoullé. ...pour instaurer une méthode éducative tenant compte de la capacité de nos enfants et s'adaptant à la société de demain.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, monsieur le ministre d'Etat, que cette loi d'habilitation soit accompagnée d'une série de lois touchant à l'éducation, à l'amélioration du cadre de vie, à la promotion de la recherche fondamentale, qui préparera l'événement de demain. Sans recherche, un pays n'a pas d'âme sur le plan économique ni sur le plan industriel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous n'avez rien fait pour cela, mes chers collègues. Le bilan qui sera établi le prouvera.

M. Jean-Hugues Colonna. Et les coupes claires dans les crédits de la recherche ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Enfin, mes chers collègues, et je m'adresse également au Gouvernement, étant élu d'un département d'outre-mer, je voudrais vous lancer un appel à la solidarité.

Les Réunionnais et les Réunionnaises craignent moins les dégâts causés par l'éruption du piton de la Fournaise que ceux causés par le socialisme depuis cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Si le Gouvernement a jugé utile de faire voter une loi d'habilitation pour prendre d'urgence des mesures économiques et sociales propres à redresser la situation de la France sur les débris du socialisme, sachez, monsieur le ministre des affaires sociales, que les ordonnances en matière sociale, notamment celles qui concerneront les jeunes, devront être étendues à l'outre-mer français.

Si la population jeune de l'outre-mer représente 1 p. 100 de la population nationale, les jeunes chômeurs d'outre-mer représentent 3 p. 100 des jeunes chômeurs de France. Si l'on appliquait à la métropole le taux de chômage des départements d'outre-mer, le nombre des chômeurs passerait de 3 millions à 10 millions.

C'est la raison pour laquelle je lance un appel pour que, dès le vote de la loi d'habilitation, dès la mise en œuvre des ordonnances économiques et surtout sociales en faveur des jeunes, vous fassiez en sorte que ces dispositions soient étendues à l'outre-mer.

Monsieur le ministre d'Etat, nous allons vous donner, par cette loi d'habilitation, la possibilité de construire les fondations de la nouvelle société libérale. Donnez au Parlement, par des lois concernant l'éducation, la recherche, le logement, l'amélioration du cadre de vie, les moyens d'édifier cette nouvelle société libérale qu'attendent toutes les Françaises et tous les Français et laissons nos adversaires à leurs rêves idéologiques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Hugues Colonna. Ah oui ! Bravo !

M. le président. La parole est à M. Yvan Blot.

M. Yvan Blot. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, décidé à agir sans délai, en faveur de l'emploi et de la libération de l'économie, le Gouvernement a déposé ce projet de loi d'habilitation, conformément à une tradition bien établie au Parlement, puisque le recours aux ordonnances a été utilisé à vingt et une reprises depuis 1958. L'opposition est donc mal fondée à critiquer cette procédure. Il serait regrettable qu'elle s'acharne à retarder l'adoption de ce texte, qui comprend notamment des dispositions d'une urgence extrême pour faciliter l'emploi des jeunes.

En tant qu'élu du Pas-de-Calais, et notamment de la ville de Calais, je mesure la gravité de ce fléau social qu'est le chômage des jeunes, qui touche principalement les plus modestes de nos concitoyens, les couches les plus populaires. Le taux de chômage calaisien n'est pas loin du double de la moyenne nationale. J'espère d'ailleurs que le Calaisis pourra être retenu parmi les zones concernées par le paragraphe 5 de l'article 2 du projet de loi d'habilitation si celui-ci, comme je l'espère, est approuvé par le Parlement.

Il est certain que les mesures favorables à l'emploi doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible et je pense que, pour cette raison, l'unanimité devrait se faire en faveur de ce projet de loi d'habilitation présenté par le Gouvernement de la République.

Je voudrais à présent prendre à témoin le Parlement et nos concitoyens de l'importance du texte en discussion car il marque un changement de période historique (*Rires et exclamations*)

mations sur plusieurs bancs des groupes socialistes et communistes). Le grand historien républicain Michelet a écrit : « Le despote moderne, c'est la bureaucratie. »

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. Yvan Blot. L'intervention croissante de l'Etat dans l'économie qui a eu lieu sous des gouvernements d'orientations différentes depuis longtemps et, notamment, les nationalisations massives effectuées pour des raisons partisans en 1981...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et en 1945 ?

M. Yvan Blot. ... ont abouti à une confusion des pouvoirs politiques et économiques dommageable au bon fonctionnement de la démocratie.

M. Jean Auroux. Maintenant, il n'y a plus de confusion !

M. Yvan Blot. Exactement !

M. Jean Auroux. Parfait !

Mme Marie Jacq. Ce sera clair !

M. Yvan Blot. Conformément à la doctrine marxiste, les gouvernements socialistes ont voulu initialement concentrer entre leurs mains le pouvoir tout entier, politique et économique, pour construire le socialisme dans lequel ils ont cru. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Hage. N'importe quoi !

M. Yvan Blot. C'était votre programme, messieurs, je suis désolé, celui sur lequel vous avez été élus en 1981 !

M. Guy Ducoloné. Mais puisqu'ils s'acharnent à vous dire qu'ils ne sont plus marxistes ! (*Sourires sur divers bancs.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Blot. Ne vous laissez pas interrompre !

M. Yvan Blot. C'est cette tendance à la concentration des pouvoirs politiques et économiques et à la constitution de fœodalités publiques difficilement contrôlables qu'il faut inverser aujourd'hui. Tel est l'objet du projet de loi qui nous est présenté.

Ce projet tend à une meilleure efficacité économique mais aussi à un meilleur fonctionnement de la démocratie, par une séparation la plus large possible du pouvoir politique et du pouvoir économique grâce à la privatisation. Celle-ci doit permettre de faire reculer les fœodalités bureaucratiques créées par l'extension abusive du secteur public.

Montesquieu a dit qu'il n'y avait pas de liberté sans séparation des pouvoirs. La séparation des pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire a été consacrée par notre tradition républicaine, à laquelle, j'espère, vous vous référez tout de même. Il faut compléter cette tradition par la séparation du pouvoir politique et du pouvoir économique, qui sera notamment réalisée par la privatisation.

Votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, s'inscrit dans le droit fil du gaullisme. Le général de Gaulle a déclaré de nombreuses fois, notamment à l'époque du R.P.F., qu'il fallait revenir sur certaines nationalisations de 1945, selon lui dévoyées.

Votre texte respecte également la tradition gaulliste en ce qu'il favorise le développement de la participation, dans un esprit libéral, car il s'agit non pas d'imposer du sommet un modèle de participation *a priori* aux entreprises françaises, mais au contraire d'ouvrir dans notre droit des facultés supplémentaires permettant des formules variées de participation des salariés.

L'un de nos collègues socialistes nous a expliqué, en commission des lois, que l'Etat devait gérer l'économie française parce que les entrepreneurs français manquaient de dynamisme, d'imagination et de talent. Merci pour eux ! Je pense, au contraire, que le peuple français est créateur, animé de l'esprit d'entreprise, motivé par le goût du travail bien fait, et qu'il faut lui faire confiance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national.*)

Le projet de loi du Gouvernement a pour but de développer la liberté de gestion des entreprises. Il fait confiance aux Français pour qu'ils engagent eux-mêmes notre pays sur la voie du renouveau.

M. Jean Auroux. Je n'ai jamais vu enfoncer tant de portes ouvertes !

M. Yvan Blot. Monsieur le ministre d'Etat, vous faites confiance aux Français et, pour cette raison, ils vous feront confiance. C'est pour cela que, personnellement, je soutiendrai ce projet de loi d'habilitation qui marque une étape historique pour la France.

M. André Bellen. Encore !

M. Yvan Blot. En rompant avec le socialisme et le dirigisme, condamnés sociologiquement au déclin par l'évolution historique de notre démocratie, vous engagez la France avec compétence et sagesse dans la voie du renouveau. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. A cette heure tardive, j'abrégerais volontiers mon propos, si vous acceptiez, monsieur le ministre d'Etat, de répondre d'un mot à la question simple que je vous pose à propos d'une seule entreprise mais d'une entreprise exemplaire, qui peut devenir le révélateur, le symbole des effets de votre politique à l'égard de l'ensemble de notre appareil industriel : envisagez-vous de dénationaliser la SNECMA ?

Un député du groupe socialiste. Bonne question !

M. Alain Vivien. Votre silence est éloquent. Je vais donc poursuivre. (*Rires.*)

M. Jean-Pierre Peretti Della Rocca. Laissez-lui au moins le temps de répondre !

M. le président. Peut-être souhaitez-vous répondre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Je répondrai que je n'ai même pas eu le temps de répondre ! (*Sourires.*)

M. Alain Vivien. Cela va tout à fait dans le sens de mes prévisions !

Si j'ai bien compris votre intervention d'hier, deux séries d'arguments justifieraient cette dénationalisation puisque vous prétendez ne pas agir sous le coup du dogme. Mais je reviendrai tout à l'heure sur cette affirmation. Premièrement, c'est un problème d'efficacité économique des entreprises privées. Deuxièmement, et c'est lié, la présence de l'Etat, en tant que producteur, stériliserait l'initiative privée et serait supporter les risques aux contribuables. Examinons donc si vos affirmations correspondent au vécu industriel de la SNECMA, société nationalisée en 1945 par le général de Gaulle.

La nationalisation constituerait-elle une aberration du point de vue de la gestion financière de l'entreprise ? Si, en 1980, la SNECMA disposait d'un capital social de 411 millions de francs, représentant un peu plus de quatre millions d'actions émises, au début de 1985, le capital social était passé à 633 millions de francs et les actions à plus de six millions.

La nationalisation aurait-elle conduit à de mauvais résultats financiers ? Le chiffre d'affaires hors taxes s'élevait à 3,4 milliards en 1980 ; il avait doublé au début de 1985 puisqu'il avait atteint 8,1 milliards de francs. Voulez-vous examiner maintenant les résultats par actions ? Après impôt, ils sont passés de 98,79 en 1980 à 157,7 au début de 1985.

Je ne dresserai pas la longue liste des matériels produits, commercialisés ou projetés, sur le plan tant civil que militaire, pendant cette période de cinq ans qui correspond à peu de choses près à la législature qui vient de s'écouler.

Vous prétendez aussi que les entreprises nationalisées n'ont pas contribué suffisamment à la lutte pour l'emploi. Ce reproche est infondé. En 1980, la SNECMA employait près de 11 500 salariés. Ceux-ci étaient 13 119 au début de 1985, la masse salariale passant d'un milliard de francs à 1,8 milliard. Ajouterai-je que les sommes versées au titre des avantages sociaux avaient, elles aussi, fortement augmenté puisqu'elles passaient de 387 à 776 millions de francs ?

Et c'est une entreprise dans cet état que vous voulez dénationaliser ! Dans quel but ? Au bénéfice de quels investisseurs privés, français ou étrangers ? Allez-vous prendre le risque de remettre en cause un dynamisme industriel et commercial, qui s'étend non seulement à la SNECMA elle-même mais à l'ensemble de ses filiales ? Allez-vous remettre également en cause l'équilibre social d'une entreprise où les droits des salariés sont entrés dans les mœurs, avec la cinquième semaine de congés payés, mais également avec trente-huit heures hebdomadaires de travail, et grâce à l'application intégrale, dès cette année, des lois Auroux, les travailleurs ayant largement la possibilité de s'exprimer et d'être représentés au conseil d'administration ?

Si vous procédez à de telles dénationalisations, que rien, sur le plan économique ou social, ne justifie, comment ne pas y voir le produit d'une idéologie et - certains de mes amis l'ont dit avant moi - d'un libéralisme que l'expérience et l'histoire ont déjà condamné ?

S'il en était différemment, il faudrait alors se demander si, derrière votre plan de dénationalisation, ne se profilent pas les appétits privés les plus antinationaux. Pensez à ce banquier avouant la constitution d'une cagnotte de 400 millions de francs ou à ces agents de change proposant déjà par paquets à leur clientèle les actions des sociétés non encore dénationalisées !

Mais il y a pire encore : Derrière la privatisation se profile la défrancisation de notre appareil de production. L'insolence de certains acheteurs étrangers est telle que vous-même - si j'en crois la presse - avez dû intervenir pour protéger du timbre de la défense une entreprise en voie d'être bradée à des intérêts étrangers.

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Ne me le reprochez pas !

M. Alain Vivien. Vous ne le pourrez pas demain, ni pour toutes les entreprises, si vous persistez dans vos objectifs. Ne vous étonnez pas alors du retour de bâton, lorsque les conséquences de votre politique anti-économique, voire antinationale, seront devenues évidentes aux yeux des Français. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Ils sauront vous le dire le moment venu, et quels que soient les efforts pour étouffer leurs voix, grâce aux savants découpages électoraux que M. Pasqua nous prépare. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Et Defferre ? Et les fraudeurs communistes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Je tiens à rassurer d'un mot M. Vivien. Il n'a jamais été question de privatiser la SNECMA. Jamais !

M. Alain Vivien. Voilà une bonne nouvelle ! J'espère qu'il y en aura d'autres !

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Et je crois que le texte du projet de loi d'habilitation - si vous l'avez bien lu - était, à cet égard, assez clair. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Alain Vivien. Pas du tout !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Il ne l'a pas lu !

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou, dernier orateur inscrit.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, c'est avec un vif intérêt que nos électeurs ont pris connaissance des dispositions que vous nous proposez de mettre en place afin de vous attaquer au problème du chômage, cette inégalité insupportable dans la société contemporaine.

L'esprit général du projet de loi, notamment dans son article 3, est de favoriser la participation des salariés au capital et aux résultats de l'entreprise, ainsi qu'à leur conseil d'administration.

Ces dispositions, qui nous sont chères en leur esprit, permettent de mieux justifier les décisions dictées par la situation économique. Je pense en particulier au travail à durée déterminée, au travail temporaire et à temps partiel.

Cet équilibre, adapté aux grandes et moyennes entreprises, ne correspond pas toujours malheureusement à la situation des zones rurales, en particulier à la majeure partie du Midi-Pyrénées et au département du Gers que je représente.

En effet, dans ces départements, les grandes entreprises sont absentes et le tissu économique est constitué par de petites entreprises, des exploitations agricoles, commerciales et artisanales.

Ces départements, à l'économie extrêmement fragile, méritent toute notre attention.

Les allègements des charges sociales et fiscales constituent des décisions positives et indispensables pour favoriser l'emploi. Néanmoins, la motivation des travailleurs dans les entreprises agricoles, commerciales et artisanales ne trouve pas toujours le même corollaire que dans les grandes entreprises.

Ainsi, au-delà de ce projet, qui constitue une étape importante vers le redressement économique, je souhaiterais que les situations économiques soient examinées suivant leurs particularités régionales, afin que certaines erreurs commises dans un passé récent soient redressées.

La participation, essentielle dans les entreprises grandes ou moyennes, n'a pas d'équivalent dans les zones où la ruralité domine.

Afin que tous puissent bénéficier de l'esprit de justice de votre projet de loi, je souhaite que les entreprises en milieu rural dans un esprit de concertation, puissent bénéficier d'une révision des formalités administratives, souvent absurdes, qui les pénalisent considérablement, d'autant plus que ces formalités sont démesurées par rapport à la taille des entreprises : elles conduisent même les entrepreneurs au bord du renoncement par l'exaspération.

La qualité des différents représentants d'organismes professionnels fera que vous aurez, monsieur le ministre d'Etat, des interlocuteurs attentifs et constructifs qui passeront, si vous les entendez, du découragement à l'espoir et à la confiance.

C'est pourquoi cette concertation est indispensable car vitale. Une telle mesure pourrait être le pendant de la participation et serait la juste application de l'esprit de votre projet de loi à la ruralité. Elle serait un facteur important pour recréer l'enthousiasme indispensable à tout redressement économique.

Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, quels espoirs les Français - dont nous-mêmes - placent dans votre projet. Seule une économie où chacun aura sa place permettra à tous d'avoir foi en l'avenir en assurant la vitalité et la confiance de tous les producteurs.

Aussi je me permets de vous demander de poursuivre dans cette voie en éliminant tous les freins artificiels qui s'opposent à la juste récompense des efforts de tous. Bien entendu, avec mes collègues du groupe U.D.F., je voterai le projet que vous avez soumis à cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, au cours de laquelle le Gouvernement répondra aux différents orateurs.

2

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi tendant à la création de chambres des professions libérales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 11, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi relative à la création de sociétés mobilières d'investissement (S.O.M.I.) et d'un nouveau contrat financier, le crédit-bail d'actions.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 12, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi sur les sociétés de partenaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 13, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Valéry Giscard d'Estaing une proposition de loi visant à abroger les ordonnances n° 45-1483 et n° 45-1484 du 30 juin 1945, et à appliquer en France les règles de l'économie libérale de marché.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 14, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Valéry Giscard d'Estaing une proposition de loi relative à la liberté de communication.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 15, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur les indemnités de dédommagement versées aux dirigeants bénévoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 16, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Charles Fitermann et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer l'exécution provisoire de droit des décisions rendues en première instance par les conseils de prud'hommes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 17, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Roland Leroy et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la retraite à cinquante ans des marins.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 18, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Paul Mercieca et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder une demi-part supplémentaire aux contribuables mariés exerçant chacun une activité salariée et ayant au moins un enfant à charge.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 19, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Giard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant, en cas de décès d'un contribuable, à faire bénéficier ses héritiers de l'étalement de droit du paiement de l'impôt sur le revenu du défunt.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 20, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Roux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la diffusion à la radio et à la télévision d'informations pour encourager le don bénévole du sang.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 21, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Asensi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à attribuer aux communes les biens vacants et sans maître ayant un caractère d'immeuble.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 22, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gustave Ansart et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer un droit à des congés de formation permanente des citoyens.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 23, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 435-2 du code du travail et relative aux crédits d'heures alloués au représentant syndical au comité central d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 24, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Rémy Auedé et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le remboursement de la T.V.A. payée par le personnel des Houillères nationales pour le combustible qui lui est attribué.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 25, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Robert Montdargent et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à lutter contre la faim dans le monde.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 26, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rimbaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à améliorer les garanties légales de réembauche pour les jeunes gens obligés de quitter leur emploi pour accomplir leur service national.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 27, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Reyssier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 28, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident de trajet.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 29, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Marchais et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant amnistie des sanctions disciplinaires et professionnelles prises à l'encontre des travailleurs à l'occasion d'un conflit collectif du travail et abrogeant l'article 414 du code pénal.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 30, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer l'exercice sans restriction du droit de grève.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 31, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Paul Chomat et plusieurs de ses collègues une proposition de loi sur l'adhésion des membres des directions des entreprises publiques et nationalisées à des associations patronales privées.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 32, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Guy Ducloné et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à doter la Société nationale des entreprises de presse d'une mission de rénovation et de relance des industries polygraphiques et de la communication.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 33, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Bordu et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer une délégation aux libertés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 34, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et portant création d'une délégation parlementaire permanente chargée du contrôle des activités des services secrets.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 35, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Jacques Barthe et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la juste réparation des préjudices subis par les victimes de mesures arbitraires ou de violences en raison de leur action ou de leurs opinions anticolonialistes.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 36, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Guy Ducloné et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reconnaître la nationalité française à tout étranger résistant.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 37, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Marcel Rigout et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la carte du combattant et de la législation sur les victimes de

guerre à tous les Français qui combattirent volontairement dans les rangs de l'armée républicaine d'Espagne ainsi qu'à leur famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 38, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à supprimer l'interdiction de séjour.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 39, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Porelli et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le code de la route en supprimant la procédure administrative de suspension du permis de conduire.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 40, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Jarosz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à valoriser le sel produit par les mines de potasse d'Alsace.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 41, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bernard Deschamps et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant création d'un droit d'entrée sur les charbons importés des pays tiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 42, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Porelli et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur des forêts méditerranéennes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 43, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Jacqueline Hoffmann et plusieurs de ses collègues une proposition de loi visant à améliorer la protection de la femme enceinte au travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 44, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Peyret et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la gratuité, à l'aide sociale en matière scolaire et universitaire et à la création d'une prime de rentrée scolaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 45, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Roux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et tendant à l'abrogation de l'article 317 du code pénal.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 46, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la reconnaissance de la langue des signes française.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 47, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Colette Gœuriot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la protection des femmes victimes de violences ou de sévices de la part de leur conjoint.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 48, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Jacqueline Hoffmann et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à encourager et à accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes à travers les manuels scolaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 49, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Peyret et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant au développement de l'éducation sexuelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 50, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Marcel Rigout et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la réforme de la taxe d'apprentissage.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 51, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à interdire les relations économiques, commerciales, culturelles, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud, tant que durera le régime d'apartheid.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 52, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à l'extension des allocations familiales dès le premier enfant et tant qu'un enfant reste à charge.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 53, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité servies par le régime de sécurité sociale dans les mines.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 54, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Rémy Auchedé et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant amélioration des retraites minières.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 55, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Jarosz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à maintenir aux ayants droit des affiliés au régime minier le bénéfice du régime spécial.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 56, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la majoration de deux ans de la durée d'assurance vieillesse par enfant aux ayants droit du régime minier.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 57, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Colette Gœuriot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative n° 73-1128 du 21 décembre 1973 à l'ensemble des travailleurs des mines, minières et carrières ayant fait l'objet d'une mesure de conversion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 58, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi tendant à compléter l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 59, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi tendant à prévoir des dispositions relatives aux déclarations de patrimoines et de revenus à établir par les parlementaires, les membres du Gouvernement et les maires des communes de plus de 30 000 habitants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 60, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Delalande une proposition de loi relative au droit du conjoint divorcé à une pension de réversion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 61, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Colette Gœuriot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire évoluer les représentations de la femme au travers de la publicité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 62, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à favoriser l'embauche, par le relèvement de certains seuils d'application de la législation sociale et fiscale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 63, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à remplacer, en vue de favoriser l'embauche, l'autorisation administrative préalable en matière de licenciement économique par une notification.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 64, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi interprétative de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 65, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi tendant à adapter certaines dispositions fiscales et juridiques du métayage et du fermage viticole.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 66, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi relative à la distillation en franchise de droits d'une partie de la production d'eau-de-vie naturelle des exploitants agricoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 67, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi visant à abroger l'article L. 49 du code des communes, relatif aux débits de boissons.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 68, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi tendant au rétablissement de la peine de mort.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 69, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 70, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi visant à créer des conseils consultatifs des communautés étrangères vivant en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 71, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi relative à l'acquisition de la nationalité française et au retour dans le pays d'origine.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 72, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gabriel Kaspereit une proposition de loi visant à l'interdiction définitive du territoire français aux étrangers ayant contrevenu à la législation sur les stupéfiants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 73, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Jean Kiffer et Jacques Féron une proposition de loi tendant à garantir le véritable exercice de la liberté syndicale en assurant une représentation authentique des salariés dans les institutions représentatives du personnel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 74, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Messmer et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux universités.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 75, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Gilbert Barbier et Henri Bouvet une proposition de loi tendant à abroger la loi n° 85-690 du 10 juillet 1985 modifiant le code électoral et relative à l'élection des députés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 76, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Weisenhorn une proposition de loi tendant à modifier les conditions de présentation des candidats à l'élection des conseillers municipaux dans les communes de 3 500 habitants au plus.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 77, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi relative aux contrôles d'identité et à l'utilisation par les fonctionnaires de la police nationale de leurs armes de service.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 78, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Messmer et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer un grade de directeur d'école.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 79, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Gantier une proposition de loi visant à moderniser le régime de la concurrence.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 80, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Le Pen et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à rétablir la peine de mort.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 81, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Le Pen et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le code de la nationalité française.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 82, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Le Pen et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à tirer toutes les conséquences de l'incompatibilité instituée entre un mandat de parlementaire et l'exercice de fonctions publiques non électives.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 83, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre rectificative au projet de loi de finances rectificative pour 1986.

La lettre rectificative sera imprimée sous le numéro 84, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 24 avril 1986, à une heure trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

Ordre du jour établi par la conférence des présidents

Réunion du mardi 22 avril 1986

Additif au compte rendu intégral de la séance du mardi 22 avril 1986 (*Journal officiel*, Débats parlementaires, du mercredi 23 avril 1986) :

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 25 avril 1986 :

Questions orales sans débat.

N° 5. - M. Jean-Claude Desein appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le projet de T.G.V. Nord. Lors de la séance des questions orales du 6 décembre 1985, il attirait l'attention de son prédécesseur sur ce projet. Il y a quelques mois, les pouvoirs publics ont présenté aux élus de Picardie le projet de tracé du T.G.V. Paris-Lille-Bruxelles-Cologne. Ce projet prévoit de suivre le tracé de l'autoroute A 1 Paris-Lille, avec possibilité d'un arrêt exceptionnel à Chaulnes, commune de 1 800 habitants. Ce tracé est inacceptable pour les élus de Picardie, et particulièrement pour ceux du département de la Somme, et moins encore pour ceux de la région d'Amiens. Le

malencontreux tracé de l'autoroute A 1, laissant Amiens à 40 kilomètres, a porté un coup très dur à l'économie de l'agglomération amiénoise et de la majeure partie du département de la Somme. La première orientation prise pour le tracé du T.G.V. Nord inquiète la population amiénoise et ses élus. Dans sa réponse, M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat, précisait : qu'une orientation définitive n'était pas arrêtée, qu'une inflexion du tracé vers Amiens serait examinée avec la plus grande attention et que les résultats de cette étude seraient présentés aux élus avant toute décision. Cette position du Gouvernement a été confirmée le 10 février dernier par M. le Premier ministre. Depuis la séance du 6 décembre 1985, des éléments nouveaux sont apparus qui militent fortement pour le tracé par Amiens. Il s'agit d'abord de la décision définitivement acquise de construire la liaison fixe trans-Manche. Le lien ferroviaire rapide entre Paris et Londres devient donc une nécessité et même une priorité. La simple logique veut que ce lien passe par Amiens. Par ailleurs, la ligne Rouen-Amiens, récemment électrifiée, permettrait aux grandes métropoles de la basse Seine, Rouen et Le Havre, de pouvoir, en fonction du passage et de l'arrêt du T.G.V. à Amiens, être reliées aux grandes régions économiques du Nord de l'Europe. Une association, dite « Association T.G.V. Amiens-Picardie » s'est créée à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens pour faire aboutir le projet du passage et de l'arrêt du T.G.V. à Amiens. Cette association regroupe, sans exception, toutes les forces politiques et économiques de notre région, et en premier lieu le conseil régional de Picardie, le conseil général de la Somme et la municipalité d'Amiens. La chambre de commerce et d'industrie de Rouen, consciente de l'intérêt vital du projet, vient d'adhérer à cette association, qui prend ainsi le titre « Association T.G.V. Amiens-Picardie-Normandie ». Enfin, les deux présidents des conseils généraux de la Somme et de la Seine-Maritime sont d'accord pour défendre en commun le projet d'implantation d'une gare T.G.V. à Amiens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir faire le point des études actuellement en cours, de confirmer que les éléments nouveaux qu'il vient de souligner ont bien été pris en compte dans l'étude du tracé et qu'aucune décision, comme s'y était engagé son prédécesseur, ne serait prise sans consultation des élus concernés.

N° 7. - M. Jean-Pierre Pénicaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'avenir de l'autoroute A 64. Les décrets du 8 juillet 1985 ont permis d'arrêter le tracé de l'autoroute A 64 dans sa partie allant de la limite des communes de Saint-Cricq-du-Gave et Lahontan à la bifurcation autoroutière avec la A 63, en limite des communes de Ondres et Labenne. Depuis cette date, ont été mises en œuvre les études visant à élaborer l'avant-projet de réalisation et les procédures de règlement des problèmes fonciers, l'autoroute terminée devant être livrée en 1991. Ainsi, rien ne semblait plus devoir faire obstacle à l'exécution d'une liaison autoroutière dont chacun s'accorde à reconnaître l'urgence nécessaire. Or, le conseil général du département des Pyrénées-Atlantiques vient de faire connaître sa décision de demander le remplacement du projet de l'autoroute A 64 par un contre-projet de voie express départementale reliant les villes de Bayonne et Orthez. Sans entrer dans le détail d'une proposition surprenante à bien des égards, ne serait-ce que par le caractère extrêmement tardif de la démarche, et le montage administratif et financier présenté, il veut d'ores et déjà vous faire part de la vive réprobation des élus landais qui ne manqueraient pas de s'exprimer si le projet de A 64 en cours d'exécution venait à être écarté au profit du contre-projet de voie express pyrénéenne. Aussi, attirant par ailleurs son attention sur le grave retard supplémentaire que provoquerait immanquablement le brusque abandon d'une opération enfin rendue réalisable, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'actuel projet de A 64 est ou sera remis en cause et, si oui, au profit de quelle autre solution.

N° 1. - M. Gérard César expose à M. le ministre de l'agriculture, dans le cadre du différend entre la C.E.E. et les U.S.A., de nombreuses inquiétudes se font jour sur les conséquences commerciales de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Ces deux pays, pour bénéficier des avantages que leur offrent leurs partenaires, au nom de la préférence entre les Etats membres, font figurer des restrictions à l'entrée des céréales et du soja américains. C'est donc dans ce contexte que l'administration américaine vient d'annoncer des mesures de rétorsion : augmentation des droits de douane ; mise en place de quotas d'importations européennes. En ce qui concerne les ventes de vin aux U.S.A., seuls les vins blancs de qualité vendus au-dessus de 6 francs la bouteille sont touchés. Sur la part des ventes françaises, Bordeaux, avec 100 000 hectolitres de vin blanc vendus en 1985, soit 10 p. 100 de la production de

la Gironde, représente 30 p. 100 des vins blancs français exportés aux U.S.A. Ces mesures protectionnistes suscitent une très grande émotion chez les viticulteurs et négociants de la Gironde. Compte tenu des efforts importants de promotion réalisés depuis plusieurs années pour exporter un produit difficile à commercialiser en Europe, ce dispositif ne ferait qu'aggraver cette situation déjà tendue. Il lui demande, pour répondre à l'attente légitime des viticulteurs de la Gironde, quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre ou de proposer aux niveaux français et européen pour régler ce contentieux dans le cadre des négociations globales du G.A.T.T.

N° 9. - La difficile mise en place des règlements communautaires concernant la taxation des prix de référence des tomates pour la campagne 1986 conduit à mettre aujourd'hui dans une situation catastrophique les producteurs serristes du midi de la France et tout particulièrement ceux des Pyrénées-Orientales. Il importe aujourd'hui que le Gouvernement français permette aux producteurs de faire face à cette situation. M. Jacques Farran demande à M. le ministre de l'agriculture quelles dispositions il compte prendre, et notamment s'il envisage que soit appliquée d'urgence la clause de sauvegarde, afin que cessent les importations en provenance notamment du Maroc. Ne serait-il pas d'autre part plus juste que soit renégociée la taxation des prix communautaires et que soient pris comme référence les marchés de production.

N° 8. - M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur l'annonce récente de 210 suppressions d'emploi au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.). Cet établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous sa tutelle, est la première entreprise de géoscience d'Europe occidentale. L'annonce de ces suppressions d'emploi survient après que le B.R.G.M. a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 30 millions de francs dans le cadre du collectif budgétaire de 1985 et alors qu'à la demande des représentants de son personnel, une procédure vient d'être initiée par la direction de cet organisme visant à élaborer un « projet d'entreprise ». Ces représentants du personnel du B.R.G.M. mettent en cause le bien-fondé de ces suppressions d'emploi et les critères qui ont permis de déterminer le nombre annoncé en l'absence - à ce jour - de projet d'entreprise, et donc de la définition d'une politique claire pour l'avenir. Il lui demande s'il ne paraîtrait pas plus cohérent d'attendre que ce projet d'entreprise soit établi avant de prendre des mesures éventuelles relatives à l'emploi, et donc, dans l'immédiat, de suspendre les mesures annoncées. Au cas où certaines suppressions d'emploi apparaîtraient finalement inéluctables, il lui demande s'il ne serait pas possible de les étaler dans le temps, comme cela a été fait ces dernières années. Il lui demande, d'autre part, quelles sont ses intentions quant à l'avenir du B.R.G.M., s'il est attaché à ce que cet organisme puisse continuer de remplir les missions de service public qui sont les siennes, et, dans l'affirmative, quelles dispositions il compte prendre et quels moyens il compte mettre en œuvre pour l'y aider. Il lui demande en outre quelles sont ses intentions quant au développement de la prospection minière menée à l'étranger par le B.R.G.M., compte tenu du contexte économique mondial.

N° 10. - M. Bruno Chauvierre demande à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme de lui indiquer comment le Gouvernement compte engager la privatisation dans le domaine de la sidérurgie. Le Gouvernement envisage-t-il de continuer dans la voie tracée par M. Jacquet, président-directeur général d'Unimetal, qui veut faire de la Lorraine un pôle de la sidérurgie « fort, restructuré, rééquilibré ». Qu'envisage le Gouvernement comme processus de privatisation pour permettre de sauver des unités de production comme Trith-Saint-Léger dont la productivité est reconnue et dont la situation financière était équilibrée jusqu'en 1984. La récente subvention affectée par le Gouvernement va-t-elle contribuer à sauver les unités sidérurgiques comme Trith-Saint-Léger qui sauvegardent notre indépendance industrielle face aux grands marchés de travaux publics ; plates-formes de forage, réalisation du tunnel sous la Manche. Peut-on considérer que cette subvention est la dernière avant une nécessaire privatisation.

N° 6. - M. Elie Castor attire l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 1985 (n° 85-1404 du 30 décembre 1985, J.O. du 31 décembre 1985), qui a concrétisé la modification de l'article L. 91 du code du domaine de l'Etat portant sur les cessations et concessions domaniales en Guyane. Le projet de décret prévu au dernier alinéa de l'article précité et destiné à fixer les formes et conditions de ces cessations et concessions domaniales a déjà été soumis aux assemblées régionale et départementale, et à l'association des maires, pour avis. Il lui indique que le conseil général a manifesté le souhait

de modifier le projet initial dans le sens d'une meilleure représentation des membres des deux assemblées (régionale et générale) au sein des différentes instances, que le secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. a tenu compte de cette proposition en rénovant la composition des commissions, et c'est cette nouvelle mouture qui a été transmise officiellement au Conseil d'Etat. Il rappelle qu'à ce stade de la procédure, le Conseil d'Etat a fait remarquer que le projet ne comportait aucune précision quant au statut des terres transférées. Il s'agit donc simplement de compléter le texte par l'adjonction d'un article supplémentaire transférant la propriété des terres aux collectivités territoriales. Compte tenu de la nécessité et de l'urgence qu'il y a de doter lesdites collectivités de terres leur permettant de promouvoir le développement économique de la Guyane, il lui demande s'il entend prendre des dispositions pour que le décret sur le foncier soit rapidement pris.

N° 2. - M. Henri Beaujean expose à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer que le tribunal administratif de Fort-de-France a annulé la délibération de décembre 1983 du conseil général de la Martinique frappant d'un droit d'octroi de mer les farines importées. Il lui fait observer que l'industrie de la meunerie en Guadeloupe est conçue pour satisfaire les besoins des deux départements antillais. Le tribunal a suivi le réquisitoire du commissaire du Gouvernement qui s'était opposé à la protection d'un produit d'origine guadeloupéenne sur le marché martiniquais, en faisant valoir qu'il n'y avait pas de solidarité économique entre les deux îles. Or, la décision d'implanter un moulin en Guadeloupe pour les besoins de l'ensemble des Antilles a été imposée par le Gouvernement pour équilibrer les créations d'emplois dont la Martinique a bénéficié dans la même période du fait de l'installation d'une raffinerie La Sara. Actuellement, les échanges entre ces îles sont largement profitables à la Martinique (258 millions de francs contre 82 millions de francs pour la Guadeloupe). La Guadeloupe protège les produits martiniquais. Par contre, la suppression de l'octroi de mer en Martinique aura des conséquences incalculables pour la meunerie guadeloupéenne, qui exporte 50 p. 100 de sa production. La production d'aliments pour animaux subira, elle aussi, un grave déséquilibre du fait de l'utilisation des sous-produits du blé, la cessation des activités de meunerie ruinant les efforts déployés par les éleveurs dont les produits représentent 30 p. 100 de la production agricole finale. L'entreprise meunière de la Guadeloupe représente plus de cent emplois et une masse salariale annuelle de 15 millions de francs. Pour éviter les conséquences dramatiques de la décision prise en ce domaine, notamment les conséquences sociales et les troubles qu'elle peut entraîner, il souhaite que des mesures soient rapidement prises pour protéger les ventes des produits de la meunerie guadeloupéenne en Martinique. D'une façon plus générale, au moment où le Gouvernement accorde une priorité à la création dans les D.O.M. d'emplois stables bien rémunérés, cette affaire montre la fragilité des unités de production de ces départements, liée à leur éloignement de la métropole, à l'étroitesse de leur marché intérieur, à leur environnement international (A.C.P., plan Reagan), à leurs structures sociales et à la réglementation douanière et fiscale parfois inadaptée. Il lui demande que cette situation soit globalement prise en compte afin que soient engagées par le Gouvernement et ses différents partenaires toutes les mesures d'adaptations nécessaires, notamment la liberté pour les collectivités locales d'une modulation des taux de l'octroi de mer, afin d'assurer la modernisation, la compétitivité et la rentabilité de l'économie de ces départements.

N° 4. - M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les menaces que semble vouloir faire peser la Communauté économique européenne sur l'octroi de mer dans les D.O.M. Il lui rappelle que cet octroi de mer est, d'une part, une institution historique et spécifique à ces régions, gérée par les assemblées locales et permettant de protéger leur économie, notamment les petites et moyennes industries, contre la concurrence étrangère et, d'autre part, qu'il constitue la ressource la plus importante des communes des D.O.M. Il lui demande de l'informer de la situation et des mesures que le Gouvernement entend prendre pour défendre cet outil économique qui ne peut être remis en cause sans de graves et profonds bouleversements.

N° 3. - M. Michel Ghysel expose à M. le ministre délégué chargé de la sécurité que l'audience qu'il a bien voulu accorder au maire de Roubaix et à lui-même le mardi 8 avril 1986 a provoqué, lorsqu'elle fut connue, une nette satisfaction de la population de l'agglomération roubaisienne, satisfaction d'autant plus vive que cette audience a eu des effets immédiats puisque, dès le 14 avril 1986, une compagnie républicaine de sécurité était affectée à l'agglomération roubaisienne. Il lui fait cependant observer que si les effectifs des policiers en tenue

viennent d'être considérablement renforcés, des lacunes très sérieuses existent s'agissant des policiers en civil puisque ceux-ci ne comprennent que : 3 commissaires, 32 inspecteurs, 9 enquêteurs, soit 45 au total, auxquels s'ajoutent 16 personnels administratifs. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de la ville de Lille, on constate que celle-ci compte 112 policiers en civil et 53 personnels administratifs. Or les rapports de populations sont les suivants : 101 000 pour la ville de Roubaix et 174 000 pour celle de Lille. Il lui demande s'il n'estime pas possible de renforcer les personnels de police en civil. Il souhaiterait surtout savoir si l'ensemble des policiers de l'agglomération roubaisienne, en tenue ou en civil, ne pourraient recevoir des instructions très précises afin d'accentuer la lutte qu'ils mènent déjà contre les drogués et les pourvoyeurs de drogue. Il conviendrait que ces instructions permettent d'assurer encore une meilleure coordination entre les services de police, la gendarmerie et les douanes. Roubaix est une ville-frontière et cette frontière est très perméable en ce qui concerne la pénétration de drogue en France.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe du rassemblement pour la République a désigné M. Arthur Dehaine pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Candidature affichée le mercredi 23 avril 1986, à dix-sept heures.

Cette nomination prendra effet dès sa publication au *Journal officiel*.

Délégation de l'Assemblée nationale pour la planification

(instituée par l'article 2 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné comme candidats : MM. Michel Barnier, Michel Charzat, Paul Chomat, Pascal Clément, Pierre Descaves, Bruno Durieux, Charles Fèvre, Gérard Fuchs, Alain Grotteray, André Laignel Jean Le Garrec, Mme Hélène Missoffe, MM. Jean-Paul Séguéla, René Souchon, Pierre Weisenhorn.

Les candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 24 avril 1986.

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Au cours de la première séance du mercredi 23 avril 1986, l'Assemblée nationale a été informée du report au mardi 29 avril, à dix-huit heures, du délai de dépôt, par MM. les présidents des groupes, des candidatures à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* (lois et décrets) du lendemain, mercredi 30 avril 1986.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Commerce extérieur (Etats-Unis)

1. - 24 avril 1986. - **M. Gérard César** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que, dans le cadre du différend entre la C.E.E. et les U.S.A., de nombreuses inquiétudes se font jour sur les conséquences commerciales de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Ces deux pays, pour bénéficier des avantages que leur offrent leurs partenaires, au nom de la préférence entre les Etats membres, font figurer des restrictions à l'entrée des céréales et du soja américains. C'est donc dans ce contexte que l'administration américaine vient d'annoncer des mesures de rétorsion : augmentation des droits de douane ; mise en place de quotas d'importations européennes. En ce qui concerne les ventes de vin aux U.S.A. seuls les vins blancs de qualité, vendus au-dessus de 6 francs la bouteille, sont touchés. Sur la part des ventes françaises, Bordeaux avec 100 000 hectolitres de vin blanc vendus en 1985, soit 10 p. 100 de la production de la Gironde représente 30 p. 100 des vins blancs français exportés aux U.S.A. Ces mesures protectionnistes suscitent une très grande émotion chez les viticulteurs et les négociants de la

Gironde. Compte tenu des efforts importants de promotion réalisés depuis plusieurs années pour exporter un produit difficile à commercialiser en Europe, ce dispositif ne ferait qu'aggraver cette situation déjà tendue. Il lui demande pour répondre à l'attente légitime des viticulteurs de la Gironde, quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre ou de proposer aux niveaux français et européen pour régler ce contentieux dans le cadre des négociations globales du G.A.T.T.

Départements et territoires d'outre-mer (Antilles : impôts et taxes)

2. - 24 avril 1986. - **M. Henri Beaujean** expose à **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** que le tribunal administratif de Fort-de-France a annulé la délibération de décembre 1983 du conseil général de la Martinique frappant d'un droit d'octroi de mer les farines importées. Il lui fait observer que l'industrie de la meunerie en Guadeloupe est conçue pour satisfaire les besoins des deux départements antillais. Le tribunal a suivi le réquisitoire du commissaire du Gouvernement qui s'était opposé à la protection d'un produit d'origine guadeloupéenne sur le marché martiniquais, en faisant valoir qu'il n'y avait pas de solidarité économique entre les deux îles. Or, la décision d'implanter un moulin en Guadeloupe pour les besoins de l'ensemble des Antilles a été imposée par le Gouvernement pour équilibrer les créations d'emplois dont la Martinique a bénéficié dans la même période du fait de l'installation d'une raffinerie à La Sara. Actuellement les échanges entre ces îles sont largement profitables à la Martinique (258 millions de francs contre 82 millions de francs pour la Guadeloupe). La Guadeloupe protège les produits martiniquais. Par contre, la suppression de l'octroi de mer en Martinique aura des conséquences incalculables pour la meunerie guadeloupéenne qui exporte 50 p. 100 de sa production. La production d'aliments pour animaux subira-t-elle aussi un grave déséquilibre du fait de l'utilisation des sous-produits du blé, la cessation des activités de meunerie ruinant les efforts déployés par les éleveurs dont les produits représentent 30 p. 100 de la production agricole finale. L'entreprise meunière de la Guadeloupe représente plus de cent emplois et une masse salariale annuelle de 15 millions de francs. Pour éviter les conséquences dramatiques de la décision prise en ce domaine, notamment les conséquences sociales et les troubles qu'elle peut entraîner, il souhaite que des mesures soient rapidement prises pour protéger les ventes des produits de la meunerie guadeloupéenne en Martinique. D'une façon plus générale, au moment où le Gouvernement accorde une priorité à la création dans les D.O.M. d'emplois stables bien rémunérés, cette affaire montre la fragilité des unités de production de ces départements, liée à leur éloignement de la métropole, à l'étroussure de leur marché intérieur, à leur environnement international (A.C.P., plan Reagan), à leurs structures sociales et aux réglementations douanière et fiscale parfois inadéquates. Il lui demande que cette situation soit globalement prise en compte afin que soient engagées par le Gouvernement et ses différents partenaires toutes les mesures d'adaptation nécessaires, notamment la liberté pour les collectivités locales d'une modulation des taux de l'octroi de mer, afin d'assurer la modernisation, la compétitivité et la rentabilité de l'économie de ces départements.

Police (fonctionnement : Nord)

3. - 24 avril 1986. - **M. Michel Ghyael** expose à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité**, que l'audience qu'il a bien voulu accorder au maire de Roubaix et à lui-même le mardi 8 avril 1986 a provoqué, lorsqu'elle fut connue, une nette satisfaction de la population de l'agglomération roubaisienne. Celle-ci est d'autant plus vive que cette audience a eu des effets immédiats puisque, dès le 14 avril 1986, une compagnie républicaine de sécurité était affectée à l'agglomération roubaisienne. Il lui fait cependant observer que si les effectifs des policiers en tenue viennent d'être considérablement renforcés, des lacunes très sérieuses existent s'agissant des policiers en civil puisque ceux-ci ne comprennent que : 3 commissaires, 32 inspecteurs, 9 enquêteurs, soit 45 au total, auxquels s'ajoutent 16 personnels administratifs. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de la ville de Lille, on constate que celle-ci compte 112 policiers en civil et 53 personnels administratifs. Or les rapports de populations sont les suivants : 101 000 pour la ville de Roubaix et 174 000 pour celle de Lille. Il lui demande s'il n'estime pas possible de renforcer les personnels de police en civil. Il souhaiterait surtout savoir si l'ensemble des policiers de

l'agglomération roubaisienne, en tenue ou en civil, ne pourraient recevoir des instructions très précises afin d'accroître la lutte qu'ils mènent déjà contre les drogués et les pourvoyeurs de drogue. Il conviendrait que ces instructions permettent d'assurer encore une meilleure coordination entre les services de police, la gendarmerie et les douanes. Roubaix est une ville-frontière et cette frontière est très perméable en ce qui concerne la pénétration de la drogue en France.

*Départements et territoires d'outre-mer
(impôts et taxes)*

4. - 24 avril 1986. - **M. Ernest Moutoussamy** attire l'attention de **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** sur les menaces que semble vouloir faire peser la Communauté économique européenne sur l'octroi de mer dans les D.O.M. Il lui rappelle que cet octroi de mer est d'une part une institution historique et spécifique à ces régions, gérée par les assemblées locales et permettant de protéger leur économie - notamment les petites et moyennes industries - contre la concurrence étrangère, et d'autre part qu'il constitue la ressource la plus importante des communes des D.O.M. Il lui demande de l'informer de la situation, et des mesures que le Gouvernement entend prendre pour défendre cet outil économique qui ne peut être remis en cause sans de graves et profonds bouleversements.

S.N.C.F. (lignes)

5. - 24 avril 1986. - **M. Jean-Claude Desein** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur le projet de T.G.V. Nord. Lors de la séance des questions orales du 6 décembre 1985, il attirait l'attention de son prédécesseur sur ce projet. Il y a quelques mois, les pouvoirs publics ont présenté aux élus de Picardie le projet de tracé du T.G.V. Paris, Lille, Bruxelles, Cologne. Ce projet prévoit de suivre le tracé de l'autoroute A1 Paris-Lille, avec possibilité d'un arrêt exceptionnel à Chaulnes, commune de 1800 habitants. Ce tracé est inacceptable pour les élus de Picardie et particulièrement pour ceux du département de la Somme, et plus encore pour ceux de la région d'Amiens. Le malencontreux tracé de l'autoroute A1 laissant Amiens à 40 kilomètres a porté un coup très dur à l'économie de l'agglomération amiénoise et de la majeure partie du département de la Somme. La première orientation prise pour le tracé du T.G.V. Nord inquiète la population amiénoise et ses élus. Dans sa réponse, M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat, précisait : qu'une orientation définitive n'était pas arrêtée ; qu'une inflexion du tracé vers Amiens serait examinée avec la plus grande attention ; et que les résultats de cette étude seraient présentés aux élus avant toute décision. Cette position du Gouvernement a été confirmée le 10 février dernier par M. le Premier ministre. Depuis la séance du 6 décembre 1985, des éléments nouveaux sont apparus qui militent fortement pour le tracé par Amiens. Il s'agit d'abord de la décision définitivement acquise de construire la liaison fixe Transmanche. Le lien ferroviaire rapide entre Paris et Londres devient donc une nécessité et même une priorité. La simple logique veut que ce lien passe par Amiens. Par ailleurs, la ligne Rouen-Amiens récemment électrifiée permettrait aux grandes métropoles de la Basse-Seine, Rouen et le Havre, de pouvoir, en fonction du passage et de l'arrêt du T.G.V. à Amiens, être reliées aux grandes régions économiques du Nord de l'Europe. Une association dite « association T.G.V. Amiens-Picardie » s'est créée à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens pour faire aboutir le projet de passage et de l'arrêt du T.G.V. à Amiens. Cette association regroupe sans exception toutes les forces politiques et économiques de notre région et en premier lieu le conseil régional de Picardie, le conseil général de la Somme et la municipalité d'Amiens. La chambre de commerce et d'industrie de Rouen, consciente de l'intérêt vital du projet, vient d'adhérer à cette association qui prend ainsi le titre « Association T.G.V. Amiens-Picardie-Normandie ». Enfin, les deux présidents des conseils généraux de la Somme et de la Seine-Maritime sont d'accord pour défendre en commun le projet d'implantation d'une gare T.G.V. à Amiens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir faire le point des études actuellement en cours, de confirmer que les éléments nouveaux qu'il vient de souligner ont bien été pris en compte dans l'étude du tracé et qu'aucune décision, comme s'y était engagé son prédécesseur, ne serait prise sans consultation des élus concernés.

*Départements et territoires d'outre-mer
(Guyane : domaine public et privé)*

6. - 24 avril 1986. - **M. Elie Caszor** attire l'attention de **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** sur l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 1985 (n° 85-1404 du 30 décembre 1985, *Journal officiel* du 31 décembre 1985), qui a concrétisé la modification de l'article L. 91 du code du domaine de l'Etat portant sur les cessions et concessions domaniales en Guyane. Le projet de décret prévu au dernier alinéa de l'article précité et destiné à fixer les formes et conditions de ces cessions et concessions domaniales a déjà été soumis aux assemblées régionale et départementale et à l'association des maires, pour avis. Il lui indique que le conseil général a manifesté le souhait de modifier le projet initial dans le sens d'une meilleure représentation des membres des deux assemblées (régionale et générale) au sein des différentes instances, que le secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. a tenu compte de cette proposition en rénovant la composition des commissions, et c'est cette nouvelle mouture qui a été transmise officiellement au Conseil d'Etat. Il rappelle qu'à ce stade de la procédure le Conseil d'Etat a fait remarquer que le projet ne comportait aucune précision quant aux statuts des terres transférées. Il s'agit donc, simplement, de compléter le texte par l'adjonction d'un article supplémentaire transférant la propriété des terres aux collectivités territoriales. Compte tenu de la nécessité et de l'urgence qu'il y a de doter lesdites collectivités de terres leur permettant de promouvoir le développement économique de la Guyane, il lui demande s'il entend prendre des dispositions pour que le décret sur le foncier soit rapidement pris.

Voie (autoroutes)

7. - 24 avril 1986. - **M. Jean-Pierre Pénicaut** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur l'avenir de l'autoroute A 64. Les décrets du 8 juillet 1985 ont permis d'arrêter le tracé de l'autoroute A 64 dans sa partie allant de la limite des communes de Saint-Cricq-du-Gave et Lahontan à la bifurcation autoroutière avec la A 63, en limite des communes de Ondres et Labenne. Depuis cette date, ont été mises en œuvre les études visant à élaborer l'avant-projet de réalisation et les procédures de règlement des problèmes fonciers, l'autoroute terminée devant être livrée en 1991. Ainsi, rien ne semblait plus devoir faire obstacle à l'exécution d'une liaison autoroutière dont chacun s'accorde à reconnaître l'urgence nécessaire. Or, le Conseil Général du département des Pyrénées-Atlantiques vient de faire connaître sa décision de demander le remplacement du projet de l'autoroute A 64 par un contre-projet de voie express départementale reliant les villes de Bayonne et Orthez. Sans entrer dans le détail d'une proposition surprenante à bien des égards, ne serait-ce que par le caractère extrêmement tardif de la démarche, et le montage administratif et financier présent, il veut d'ores et déjà lui faire part de la vive réprobation des élus landais qui ne manqueraient pas de s'exprimer si le projet de l'A 64 en cours d'exécution venait à être écarté au profit du contre-projet de voie express pyrénéenne. Aussi, attirant par ailleurs son attention sur le grave retard supplémentaire que provoquerait immanquablement le brusque abandon d'une opération enfin rendue réalisable, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'actuel projet de l'A 64 est ou sera remis en cause et, si oui, au profit de quelle autre solution.

*Administration (ministère de l'industrie, des P. et T.
et du tourisme : administration centrale)*

8. - 24 avril 1986. - **M. Jean-Pierre Sueur** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** sur l'annonce récente de deux cent dix suppressions d'emploi au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.). Cet établissement public à caractère industriel et commercial placé sous sa tutelle est la première entreprise de géoscience d'Europe occidentale. L'annonce de ces suppressions d'emplois survient après que le B.R.G.M. a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 30 millions de francs dans le cadre du collectif budgétaire de 1985, et alors qu'à la demande des représentants de son personnel une procédure vient d'être initiée par la direction de cet organisme visant à élaborer un « projet d'entreprise ». Ces représentants du personnel du B.R.G.M. mettent en cause le bien-fondé de ces suppressions d'emploi et les critères qui ont permis de déterminer le nombre

annoncé en l'absence - à ce jour - de projet d'entreprise, et donc de la définition d'une politique claire pour l'avenir. Il lui demande s'il ne paraîtrait pas plus cohérent d'attendre que ce projet d'entreprise soit établi avant de prendre des mesures éventuelles relatives à l'emploi, et donc, dans l'immédiat, de suspendre les mesures annoncées. Au cas où certaines suppressions d'emploi apparaîtraient finalement inéluctables, il lui demande s'il ne serait pas possible de les étaler dans le temps, comme cela a été fait ces dernières années. Il lui demande, d'autre part, quelles sont ses intentions quant à l'avenir du B.R.G.M., s'il est attaché à ce que cet organisme puisse continuer de remplir les missions de service public qui sont les siennes, et, dans l'affirmative, quelles dispositions il compte prendre et quels moyens il compte mettre en œuvre pour l'y aider. Il lui demande en outre quelles sont ses intentions quant au développement de la prospection minière menée à l'étranger par le B.R.G.M., compte tenu du contexte économique mondial.

Fruits et légumes (tomates)

9. - 24 avril 1985. - La difficile mise en place des règlements communautaires concernant la taxation des prix de référence des tomates pour la campagne 1986 conduit à mettre aujourd'hui dans une situation catastrophique les producteurs seristes du midi de la France et tout particulièrement ceux des Pyrénées-Orientales. Il importe aujourd'hui que le Gouvernement français permette aux producteurs de faire face à cette situation. **M. Jacques Farran** demande à **M. le ministre**

de l'agriculture quelles dispositions il compte prendre et notamment s'il envisage que soit appliquée d'urgence la clause de sauvegarde, afin que cessent les importations en provenance notamment du Maroc. Ne serait-il pas d'autre part plus juste que soit renégociée la taxation des prix communautaires et que soient pris comme référence les marchés de production.

Minerais et métaux (entreprises)

10. - 24 avril 1986. - **M. Bruno Chauvierre** demande à **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** de lui indiquer comment le Gouvernement compte engager la privatisation dans le domaine de la sidérurgie. Le Gouvernement envisage-t-il de continuer dans la voie tracée par M. Jacquet, président-directeur général d'Unimetal, qui veut faire de la Lorraine un pôle de la sidérurgie « fort, restructuré, rééquilibré ». Qu'envisage le Gouvernement comme processus de privatisation pour permettre de sauver des unités de production comme Trith Saint-Léger dont la productivité est reconnue et dont la situation financière était équilibrée jusqu'en 1984. La récente subvention affectée par le Gouvernement va-t-elle contribuer à sauver les unités sidérurgiques comme Trith Saint-Léger qui sauvegardent notre indépendance industrielle face aux grands marchés de T.P. plates-formes de forage, réalisation du tunnel sous la Mancie. Peut-on considérer que cette subvention est la dernière avant une nécessaire privatisation.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	106	906	
33	Questions 1 en	106	626	
83	Table compte rendu	50	82	
83	Table questions	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	606	
36	Questions 1 en	96	331	
86	Table compte rendu	50	77	
86	Table questions	30	48	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	664	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	198	283	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un en.....	664	1 486	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Descais, 75727 PARIS CEDEX 1E
 Téléphone : Renseignements : 45-76-82-31
 Administration : 45-78-81-39
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)